

Gerald Ford a choisi Rockefeller

WASHINGTON (d'après AP, AFP et Reuters) — Le président Gerald Ford a choisi comme vice-président M. Nelson Rockefeller, ancien gouverneur de l'Etat de New York.

Le Sénat et la Chambre des représentants doivent confirmer le choix du chef de la Maison-Blanche. S'ils l'approuvent, ce sera la première fois dans l'histoire que les Etats-Unis auront un président et vice-président non élus par le peuple.

Entouré, dans son cabinet de travail,



Nelson A. Rockefeller

L'ultimatum de l'ACM

Cournoyer demeure sceptique

par Gilles Francoeur

Selon diverses sources patronales et gouvernementales, la proposition de l'Association de la construction de Montréal de réunir autour d'une même table pendant cinq jours toutes les parties impliquées dans le conflit de la construction, est irréaliste à plusieurs points de vue même si elle traduit un certain assouplissement de la part de cette association, la plus "irréductible" depuis le début aux demandes des syndiqués de la construction.

Se réjouissant de voir l'ACM retenir l'idée d'un nouveau round de pourparlers, idée qu'il avait suggérée dès le début, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a souhaité que les centrales verront d'un bon oeil "cet assouplissement" des positions de l'ACM, qui regroupe une bonne partie des plus importants entrepreneurs du Québec.

M. Cournoyer, qui n'avait pas encore reçu de copie officielle de la résolution des membres de l'ACM même par l'entremise du bureau du premier ministre, a dit qu'il s'interrogeait toutefois sur l'utilité de sa présence à cette table. Il s'est dit prêt à aider l'ACM à y réunir tous les syndicats, comme le demande l'ACM, en dépit de l'opposition que ne manquera pas de faire la FTQ-Construction à la présence de la CSN, voire de la CSD.

Voir page 6: Jean Cournoyer

des leaders du Congrès et des membres du cabinet, M. Ford a souligné que M. Rockefeller sera "un bon partenaire, pour moi, comme pour notre pays et pour le monde". Il a rendu hommage au long passé de brillantes "réalisations tant au sein du gouvernement que dans la vie privée", à l'actif de M. Rockefeller.

Dans la réponse à l'allocation du président, M. Rockefeller a souligné qu'à l'époque très difficile où nous vivons la vice-présidence requiert la coopération la plus étroite entre l'exécutif et les Chambres". S'il est approuvé par celles-ci, a ajouté M. Rockefeller, il se "consacrera aux intérêts de tous les Américains."

En le présentant comme son choix pour la vice-présidence, M. Ford avait auparavant rappelé que ces derniers jours il avait "examiné la possibilité de désigner à ce poste" un certain nombre d'hommes et de femmes de haute qualité, et pris en considération l'avis de républicains et de démocrates au Congrès". Ce fut pour lui "une décision difficile", a poursuivi le président.

M. Gerald Ford voit, a-t-il dit, en M. Rockefeller un homme "voué à la cause de la paix mondiale et au système de la libre entreprise".

Par la suite, le vice-président Rockefeller a déclaré à un groupe de journalistes qu'il croyait que le président Gerald Ford avait l'intention d'être candidat aux prochaines élections présidentielles, en 1976.

M. Rockefeller a précisé que le sujet avait été abordé dans les discussions qu'il avait eues avec le chef de l'exécutif avant sa nomination. M. Ford, a souligné le nouveau vice-président a alors "parlé de lui-même et non pas de moi". "Je soutiendrais de tout coeur sa candidature", a poursuivi M. Rockefeller.

L'ancien gouverneur de New York a conclu sur ce sujet en affirmant qu'il serait présomptueux de sa part de faire part publiquement de ses propres souhaits avant que sa désignation à la vice-présidence soit confirmée par le Sénat.

M. Rockefeller avait été informé du choix de M. Ford par un coup de téléphone, lundi soir, du secrétaire général de la présidence, M. Alexandre Haig.

Samedi, le président Ford avait téléphoné à M. Rockefeller pour lui demander s'il avait une information selon laquelle il aurait payé des "plombiers" pour semer le trouble à la convention démocrate de 1972 était exacte. M. Rockefeller avait démenti cette information qui s'est avérée dénuée de fondement par la suite.

Après avoir reçu ces assurances de M. Rockefeller, le président Ford a demandé au Federal Bureau of Investigation de faire une courte enquête sur M. Rockefeller ainsi que sur deux autres personnalités non-élues (probablement M. George Bush, président du comité national républicain, et M. Melvin Laird, conseiller du président Ford). Cette enquête s'est avérée négative.

Lundi matin, avant de partir pour Chicago, M. Ford avait fait demander au procureur spécial Leon Jaworski si ces trois noms étaient liés d'une façon ou d'une autre à l'affaire de Watergate. Cette enquête s'est également avérée négative et c'est alors que le président Ford a fait son choix sur l'ancien gouverneur de New York.

En outre M. Nelson Rockefeller a été invité hier à déjeuner par le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, son ancien conseiller en politique étrangère des années 1960.

Le déjeuner qui s'est déroulé au département d'Etat réunissait les sénateurs Mike Mansfield (dém. Montana) et Hugh Scott (républicain-Pennsylvanie), le général Brent Scowcroft, assistant du président pour les questions de sécurité, Mme Kissinger et les deux enfants du secrétaire d'Etat.

Selon le sénateur Scott, le vice-président Rockefeller pourrait se voir confier un rôle important dans les relations des

Voir page 6: Rockefeller



Photos Le Devoir par Alain Renaud.



Les bandes indiennes du Québec parlent d'autodétermination

par Jean Pelletier

LA MACAZA — C'est un chef algonquin qui parle. "A titre de représentant, je ne suis pas venu à la Macaza pour demander conseil au gouvernement canadien, mais plutôt pour lui faire connaître notre position. Nous sommes réunis ici aujourd'hui afin de nous engager sur la longue et difficile route qui doit nous conduire à l'autodétermination."

Les neuf chefs régionaux des Indiens, comme membres du conseil d'administration de l'Association des Indiens du Québec, ont décidé d'intégrer sous leur autorité directe la section québécoise des affaires indiennes. Ce faisant, ils abandonnent l'époque des grands discours et concrétisent les affirmations de l'ex-ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien qui déclarait en 1969: "Les Indiens ont le droit fondamental et essentiel d'être maîtres de leur destinée, de gérer leurs propres affaires, d'administrer leurs biens et d'en tirer ce qui leur appartient."

Pendant les trois jours que durera leur assemblée générale, les 150 représentants des 11 bandes indiennes du Québec discuteront de leur prise en charge. Celle-ci se fera à partir des conseils de bandes qui seront des entités juridiques indépendantes ayant des pouvoirs et des responsabilités précises.

"Par son conseil de bande, la com-

munauté indienne locale est maître de l'orientation de ses services, en contrôle la direction et en assume la responsabilité foncière", explique M. Aurélien Gill, vice-président de l'Association des Indiens du Québec.

A toutes fins utiles, les conseils de bande remplaceront les bureaux de district du ministère des Affaires indiennes, et les grands bureaux régionaux passeraient, selon les plans actuels, sous le contrôle de l'Association des Indiens.

Les propositions qui seront soumises au cours des délibérations sont le fruit de nombreuses consultations auprès de toutes les communautés indiennes du Québec. C'est, de l'avis des chefs régionaux, la réunion la mieux préparée qu'ils tiennent depuis cinq ans. L'architecte de la rencontre, qui a su traduire en termes concrets les aspirations des Indiens du Québec, c'est Aurélien Gill.

Dans son discours, il demande au gouvernement de laisser les représentants des communautés prendre les décisions dans l'intérêt du groupe.

"Demander au gouvernement de fournir l'assistance technique et les arguments nécessaires à la réalisation de nos objectifs, explique-t-il, ce n'est pas réclamer un traitement particulier, c'est tout simplement exiger une partie des ressources qui nous app-

Voir page 6: Les Indiens

au gré du temps

Allô ! Allô !

La prochaine note du téléphone sera un peu plus salée. La puissante compagnie qui a le monopole de nos messages parlés a obtenu de se prémunir de l'inflation en ajoutant aux difficultés qu'ont ses usagers à joindre les deux fils.

La CTT a décrété de légers amendements, mais on se demande si la Bell, pensant à ses actionnaires, ne conserve pas à perpétuité à la mémoire une phrase que répétaient naguère ses abonnés avant l'époque du téléphone automatique: "Ne coupez pas!"

En y ajoutant quelque peu: "Ne coupez pas... la valeur de nos super-bénéfices et de nos bonnes actions."

Louis-Martin TARD

Le conseil de sécurité aura besoin d'au moins \$10 millions additionnels

par Bernard Descôteaux

Le Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal aura besoin de plus de \$10 millions pour pouvoir compléter le présent exercice financier, entre autres des augmentations de salaires de l'ordre de 12,2 pour cent à la suite qui ont été accordées aux policiers récemment.

Ce déficit de plus de \$10 millions obligera la Communauté urbaine de Montréal à présenter un budget supplémentaire au

cours des prochaines semaines, ce qui amènera les municipalités membres de la CUM à procéder à une hausse de taxes de l'ordre de 9 à 10 cents par \$100 d'évaluation.

Le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, — tout en confirmant en bonne partie une nouvelle parue hier dans un autre quotidien de Montréal, a précisé que ces augmenta-

tions de taxes n'affecteront pas toutes les municipalités. Selon lui, certaines municipalités pourront être en mesure de combler directement leur quote-part à ce déficit sans être obligées de recourir à une augmentation de taxes. Ce sont les municipalités qui ont prévu à leurs budgets certaines réserves pour ce cas, ou celles qui ont pu connaître un accroissement de

Voir page 6: Conseil de sécurité

Bucarest: les travaux débutent sur un ton de polémique

le bouquineur est roi

54 HEURES PAR SEMAINE
lun. - mar. - mer. - ven.:
de 9 heures à 5h.30
jeudi: de 9h. à 9h.
samedi: de 9h. à 5h.

DUSSAULT
La grande librairie
du 8955 saint-laurent

BUCAREST (Reuter et AFP) — Des appels au partage plus équitable des ressources mondiales, à la lutte contre la pauvreté et contre "l'abondance de mauvais goût", ont marqué hier la première journée des travaux de la conférence mondiale de la population, à Bucarest.

Le ministre indien de la Santé et de la Famille, M. Karan Singh, s'est adressé à la majorité des pays développés en déclarant qu'il semblait "inévitables" que les pays d'abondance aient à se pencher de près sur leurs propres économies nationales.

"Le sauve-qui-peut vers la surconsommation illimitée doit être renversé si les pays développés croient sincèrement que ce monde existe pour tous. Le gaspillage des ressources dans cette consommation effrénée est effrayant", a souligné le ministre indien.

"Les pays riches mangent trop et font un abus de la consommation du pétrole,

qui pourrait être reconverti en fertilisants pour la révolution verte des pays en voie de développement", a ajouté M. Singh.

Le ministre canadien de l'Environnement, Mme Jeanne Sauvé, a pour sa part souligné le ressentiment croissant des pays en voie de développement. Les pays industrialisés devraient examiner leur consommation alimentaire et leur utilisation de matières premières en cherchant à promouvoir des modèles d'utilisation plus efficaces.

Le Canada est prêt à fournir des experts et une aide financière bilatérale pour les programmes de contrôle des naissances dans tel ou tel pays, a-t-elle souligné, en rappelant la contribution de son pays au sein d'organisations internationales.

En fait, c'est une véritable polémique qui s'est engagée entre des pays latino-américains opposés au contrôle des nais-

sances, et les partisans du "plan d'action" des Nations unies, dont le but principal est de réduire le taux de natalité à l'échelle mondiale.

C'est ainsi que le délégué argentin, M. Juan-Carlos Beltramo, s'est vivement élevé contre "toute intention de supprimer de futures vies humaines" et a réaffirmé l'opposition de son pays à toute forme de planification familiale. Cela, a-t-il dit, "va contre le précepte divin qui dit: 'croissez et multipliez'". L'Uruguay s'est en partie associé à ce point de vue et son délégué, M. Guido Michelin Salomon, s'est prononcé pour la "responsabilité" dans le domaine de la population, à condition qu'elle ne soit pas imposée par des réglementations internationales.

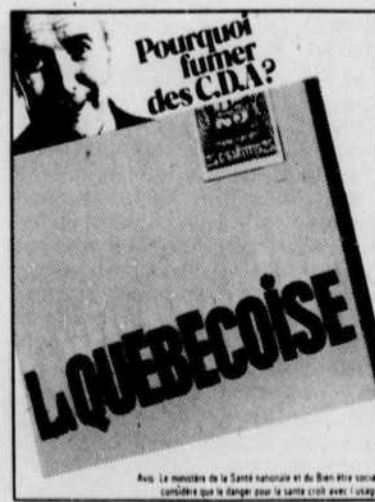
Parmi les partisans du "plan d'action", le délégué indien, a rappelé que son pays, qui représente plus de 14 pour cent de la population mondiale, tentait depuis

vingt ans de réduire sa natalité.

De son côté le délégué des Etats-Unis M. Casper M. Weinberger, ministre de la Santé, de l'Education et des Services sociaux, a apporté le plein soutien de son gouvernement au projet de l'ONU. Dans son intervention, M. Weinberger a pris, au nom de son gouvernement, l'engagement:

- d'appliquer le plan d'action proposé à la conférence;
- de collaborer avec les pays intéressés et les agences des Nations unies pour aider les pays les plus pauvres à organiser des services sanitaires bon marché, préventifs et curatifs, comprenant notamment le planning familial;
- de se joindre aux autres pays intéressés pour entreprendre de nouvelles recherches dans le domaine de la reproduction humaine et du contrôle de la fertilité;

Voir page 6: Bucarest



Superfrancofête

La Francophonie redécouvre que l'homme a les possibilités de refaire son milieu

par Jean-Luc Duguay

QUÉBEC — La "superfrancofête", c'est le mariage des rythmes, des sons, des couleurs, c'est la foule qui prend la rue. Mais ce n'est pas cela: le festival a aussi son côté "sérieux", didactique même. Sur le campus de l'université Laval, les habitués des folles nuits du pavillon Pollack peuvent, pendant le jour, se refaire la santé en visitant la bibliothèque où se trouve l'atelier environnement.

La réalisation, dans son aspect extérieur, est modeste. Le responsable de l'atelier de recherche sur l'homme et son environnement, M. Jean-Louis Robillard, architecte et professeur de design de l'environnement à l'UQAM, ne dispose que d'un budget de \$15.000, dont \$10.000 pour l'opération même. Initialement, les concepteurs du projet demandaient un budget de \$80.000 à l'Agence de coopération technique et culturelle, initiateur du festival.

M. Robillard regrette bien sûr que l'atelier environnement ne puisse disposer de plus d'argent mais il n'est pas amer. Il

était entendu depuis le début que l'atelier environnement devait mettre de côté le spectaculaire.

"Nous ne sommes pas intéressés à courir après la publicité et à donner des cris d'alarme. La conférence de Stockholm l'a fait, et c'est bien. Notre préoccupation générale est la suivante: que le citoyen redécouvre la possibilité qu'il a de refaire son milieu. Aujourd'hui, il a perdu confiance."

On ne s'attendait pas à ce que les foules graves fassent la queue devant la bibliothèque universitaire. Pour la plupart, les visiteurs sont des citoyens déjà motivés, déjà sensibles aux problèmes de l'environnement.

La mise en place de l'atelier ne s'est pas faite de soi. En février 1973, lors de la réunion de l'Agence de coopération à Bamako, au Mali, le premier programme-cadre du festival de la jeunesse francophone précise que la manifestation devra avoir trois volets: culturel, sportif, recherche. Il est entendu également que l'aspect recherche devra porter sur l'homme et son environnement.

Par la suite, le volet recherche commence à perdre de l'importance. L'Agence demande qu'en soit précisé le contenu. Pour le festival de Québec, il sera intégré au secteur culturel. Mais il faut trouver un thème précis à l'atelier sur l'environnement. Après certains tâtonnements, le thème "Habitat, espace de vie quotidien" retient l'attention des responsables qui estiment devoir donner à l'habitat traditionnel — à cause de la nature même des pays membres de l'Agence — une importance particulière.

Dix-neuf pays sur les 25 que compte

l'Agence ont délégué à Québec des spécialistes de l'environnement, une trentaine environ. Au départ, l'Agence avait exigé que chaque pays délégué deux membres à l'atelier environnant: certains en ont délégué trois ou quatre, d'autres, dont le Canada et le gouvernement participant du Québec, un seulement.

M. Robillard note en passant qu'il est difficile de faire prendre conscience aux gouvernements ainsi qu'à l'Agence elle-même de l'importance des problèmes de l'environnement.

L'avant-midi, chaque pays est invité à présenter un projet relatif au thème général de l'atelier: c'est ce que l'on appelle le temps de travail et de rencontres. Et c'est ainsi qu'un Sénégalais traitera de la ville idéale africaine, que le Montréalais Jean-Claude Marsan entretiendra ses collègues et le public de Montréal en évolution, que le Malgache décrira le processus d'urbanisation dans l'île de Madagascar, que le Canadien Louis-Edouard Lapierre se penchera sur l'urbanisme et l'écologie à Moncton, etc.

L'après-midi est consacré au travail de recherche et d'expérimentation et comporte deux activités à inscription libre: l'opération "Ecol" et l'opération "Media".

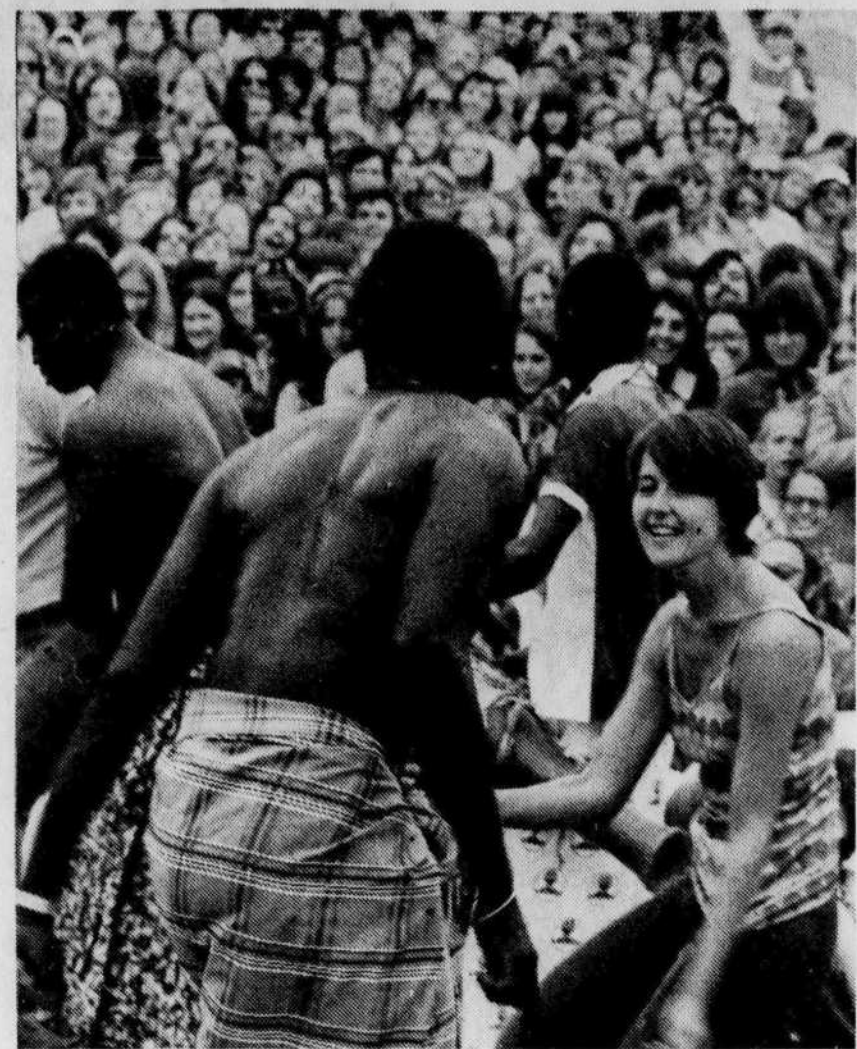
La première appelle la participation active des délégués pour la construction d'un prototype de maison dite "écologique", construite à partir de déchets industriels. Y travaillent un groupe de l'université McGill connu sous le nom de "minier cost housing group" et un maçon nigérien de 60 ans venu de son désert apprendre aux spécialistes d'ici l'art de construire de belles maisons avec peu de moyens.

Quant à l'opération "Media", elle vise à préparer un document sur la ville de Québec à l'aide du matériel vidéographique de l'Office national du film. Cette activité inclut l'apprentissage du maniement du médium, la découverte de l'environnement de Québec et le montage du document final. Ce document sera présenté à l'atelier puis diffusé à travers le Québec et les autres pays participants.

D'autre part, les délégués peuvent visionner chaque jour les meilleurs films sur l'environnement tournés ces dernières années. Quant au public, il peut se rendre au Carrefour-Environnement (colonade du pavillon de Koninck) qui inclut une librairie de livres spécialisés, une documentation sur les organismes intéressés par les problèmes de l'environnement et une exposition photographique.

Enfin, deux salles d'exposition, ouvertes pendant la durée du festival de 9 heures à 18 heures, illustrent les thèmes suivants: "Les grands ensembles d'habitations", "La maison traditionnelle du Québec", "Les objets recyclables", "La perception de la ville".

L'important, dit Jean-Louis Robillard, c'est que les gens repartent pas nécessairement en se disant qu'ils ont ap-



(Photos Le Devoir, par Alain Renaud)

pris quelque chose mais en se disant qu'ils ont vécu dans un milieu vivifiant."

Les deux jours ayant précédé le festival, Jean-Louis Robillard a loué le magnifique manoir Mauvide Genest, dans l'île d'Orléans. D'entrée, les délégués vivaient dans l'habitat traditionnel québécois. C'était la "chambre de décompression" entre le long voyage par avion et le

travail de la "superfrancofête". Echanges libres d'opinions, repas préparés par l'architecte montréalais, repos sur les rives du Saint-Laurent: ce fut, pour ces experts, un premier contact étonnant avec le milieu culturel traditionnel, une heureuse entrée dans la "superfrancofête" dont on oublie presque qu'elle peut distraire sérieusement.

D'une fête... l'autre

QUÉBEC (Le Devoir) — Ottawa et Québec se livrent ici, à la "superfrancofête", une guerre des images. Grâce à un budget de \$100.000 du ministère des Affaires culturelles, l'Office du film du Québec est en train de tourner un long métrage de 90 minutes sur le premier festival international de la jeunesse.

De son côté, l'Office national du film a revêtu sa position et a dépêché sur les lieux une équipe technique privée (Productions Cine-Vidéo) pour fixer la fête sur pellicule. Au départ, l'ONF voulait tourner un film sur la francophonie en général et profiter de la "superfrancofête" pour attraper quelques images. C'est neuf jours seulement avant le festival que, grâce à une subvention de \$100.000 environ du ministère des Affaires extérieures, qu'Ottawa a donné ordre à l'ONF de "couvrir" la fête. La réalisation québécoise, confiée à Richard Lavoie, doit être prête pour le 1er novembre. Parions que l'ONF tentera de devancer cette date.

● La Société d'accueil du festival a demandé à Ottawa d'émettre un timbre à l'effigie de la "superfrancofête". Les philatélistes fédéraux ont répondu que la demande venait trop tard. A la Société, on affirme carrément que la vraie raison du refus est la suivante: Ottawa n'avait pas prévu que la "superfrancofête" aurait une telle ampleur.

● Le film vietnamien "Floraïon" ayant suscité quelques remous lors de sa présentation, vendredi dernier à la Nuit du jeune cinéma, M. Phung chef de cabinet du ministre de l'Éducation du Sud-Vietnam, a invité les journalistes à assister, à 9 heures ce matin, à une projection privée au Théâtre de la cité universitaire. M. Phung rencontrera ensuite la presse au pavillon Parent.

● Avis à ceux qui viendront à la "superfrancofête": le dernier endroit où il faut manger est le restaurant "Aux fines herbes" dans l'hôtel Concorde, centre nerveux du festival. Le service y est lent, la cuisine sans goût et servie froide. Et les prix? Devinez... Il y a tellement d'autres bonnes tables à Québec.

● L'exposition "Perception de la ville" s'est ajoutée hier à l'exposition "Grand ensemble d'habitations" en montre, depuis le début du festival à l'École d'architecture de l'université Laval. De plus, le grand atelier de l'École d'architecture présente depuis hier, parallèlement à l'exposition "La maison traditionnelle du Québec", la nouvelle exposition "Objets recyclables". Ces expositions sont ouvertes au public tous les jours de 9 heures à 18 heures.

● Le comité organisateur des Jeux Olympiques suit de près le déroulement de la "superfrancofête". Le vice-président du COJO, M. Simon Saint-Pierre, a visité les lieux de la fête, presque en vue de l'efficacité de l'organisation car on estime à 500.000 le nombre des visiteurs qui ont participé aux diverses manifestations depuis l'ouverture. M. Saint-Pierre pourrait fort bien s'inspirer de la "superfrancofête" dans l'élaboration du programme culturel qui doit accompagner les Jeux de 1976. Le COJO songe notamment à acheter la Grande scène extérieure des Plaines, une structure modulaire en aluminium, acquise par la Société d'accueil au coût d'environ \$50.000.

● Six cent douze journalistes ont reçu jusqu'à maintenant leur accréditation du service de presse de l'hôtel Concorde. De ce nombre, près d'une centaine viennent de l'étranger.

● C'est confirmé: il a fait plus beau que d'habitude depuis le début du festival. Selon les données fournies par l'observatoire de l'Ancienne-Lorette, la région de Québec a connu un temps exceptionnel. Exemple: 109 heures de soleil sur un total de 159 heures de clarté. La moyenne est donc de près de 11 heures par jour depuis le 9 août, date d'arrivée des délégués. La normale pour le mois d'août est de sept heures par jour.

Saidou construisait sans eau et le soufre hantait Rybczynski: ce fut... la murette!

par Jean-V. Dufresne

QUÉBEC — A proximité de la grande bibliothèque de l'université Laval, Somaila Saidou, un maçon d'une soixantaine d'années, enduit de mortier une murette qu'il a construite avec des blocs de ciment.

Il était venu du Niger, mais avant de se voir plongé dans les activités du festival — il travaillait dans l'atelier de recherches sur l'homme et son environnement — l'architecte Jean-Louis Robillard, de Montréal l'invita, comme les autres délégués, à l'île d'Orléans, dont il put contempler les vieilles et solides maisons en pierres des champs. Il put aussi admirer les chutes Montmorency.

— Et ça coule toujours, toujours, comme ça", demanda-t-il.

C'est que, maçon dans un pays où l'eau est si rare, Somaila découvrit un pays baigné de millions de lacs et de rivières. Puis il se mit au travail.

A côté de lui se trouvait un jeune professeur d'architecture de l'université McGill, Witold Rybczynski. Lui, ce qui le passionne, à 32 ans, ce sont les déchets. Le soufre, surtout, parce qu'on en trouve partout à l'état naturel, et que la société moderne, les raffineries de zinc et de pétrole, entre autres, dégorgent annuellement des millions de tonnes de ce sous-produit, dont on ne sait trop quoi faire.

Witold rêve de la maison écologique, construite en utilisant des déchets industriels de toutes sortes, soories, rejets de fonderie, limaille, verre. Et soufre.

Le festival devait donner lieu, une fois de plus, à ces petits miracles qui le rendent si extraordinaire. A l'atelier de recherches sur l'homme et l'environnement, on dirait une anti-Expo: budgets limités, économie de moyens, besoins essentiels, tels sont les critères des lieux.

Alors, pour sceller les blocs de la murette, pourquoi ne pas utiliser du soufre? Et pour décorer l'ouvrage, des disques de soufre coulé dans des moules en forme de grandes assiettes plates?

Car le soufre, si on le chauffe à 230 degrés F., se travaille bien, tout comme du mortier. Sans eau. Et Somaila, dans son pays, manque toujours d'eau. Un vaisseau de 200 litres coûte un dollar en argent américain.

Alors Somaila et Witold travaillent ensemble à construire une murette, que

l'artisan nigérien, recouvrira d'une mince couche de ciment. Avant qu'elle ne sèche tout-à-fait, il y gravera des motifs avec un clou.

Witold est l'auteur, avec quatre collègues, d'un volume intitulé "The Ecol Operation", dont la traduction est disponible aux ateliers à compter d'aujourd'hui. Il y a tout un chapitre consacré à la technologie du soufre. Lavoisier ignorait qu'un jour on pourrait utiliser ce élément pour fabriquer toutes sortes de matériaux de construction. Dans l'ancienne chimie, on croyait que le soufre était un concentré de feu. Il y a quelques années, on a trouvé un moyen facile de l'ignifuger.

Ce qu'il y a d'extraordinaire aussi, c'est que Somaila, en utilisant le soufre, construit, et décore en même temps ce qu'il construit. La murette sera un petit chef-d'œuvre, et déjà elle est devenue le symbole de ce que l'architecte Robillard et ses camarades ont tenté de réaliser durant ce festival: aider l'homme ordinaire, à l'opposé du spécialiste, à redécouvrir les moyens de construire son milieu.

C'est là une notion toute contemporaine, dira-t-on. Somaila la possède, lui, depuis 40 ans déjà qu'il est maçon, et il la tient d'un autre maçon qui la tient d'un autre qui fut maçon avant lui, tous hommes d'un pays où on fait du mortier même s'il manque souvent d'eau. Des hommes patients capables de construire une maison dans le désert.

L'eau sale, ou l'eau de mer, ne servent de rien. Pour faire un bon mortier, dit Somaila, il faut que l'eau soit propre, sinon le mortier n'est pas du bon mortier.

Lorsqu'il se pencha au-dessus du ruisseau, dans l'île d'Orléans, à côté du manoir où on l'avait accueilli, lui et les délégués de ses pays frères, Somaila demanda: "L'eau, est-ce que je peux en boire?"

Et Somaila trouva l'eau bonne. Le vieil artisan s'adresse toujours à M. Robillard en disant "patron". L'architecte s'y est habitué. Somaila ayant expliqué qu'il s'agissait là d'une marque de défiance. C'est le propre des sages que d'être aussi respectueux pour la jeunesse.

"Cet homme, nous dit Robillard, non sans une pointe d'émotion, cet homme, c'est mon ancêtre." Lorsqu'on est architecte, cela fait une belle lignée.

Somaila a aussi visité Montréal, tout une journée. Au retour, il a dit à l'architecte: "Il est beau, ton village".

La presse aurait été injuste envers le spectacle canadien

QUÉBEC (IPC) — Les responsables et concepteurs du spectacle national du Canada, présenté dimanche sur les plaines d'Abraham dans le cadre de la Superfrancofête, sont furieux contre certains critiques de la presse.

Ils ont sursauté en lisant notamment des journaux montréalais. "C'est bourré d'erreurs, d'interprétations fausses", déclare M. Pierre Collin, metteur en scène du spectacle qui raconte une soirée canadienne à l'auberge "Jolifou".

M. Jean-Guy Gagnon, du secrétariat

d'Etat à Ottawa, a d'abord abordé quelques journalistes, lundi, au centre de presse de l'hôtel Concorde pour tenter, semble-t-il, d'avoir des explications sur les articles qui disaient que le spectacle était d'une qualité douteuse ou qui rompaient le charme du festival.

Le porte-parole du secrétariat est retourné au Concorde, hier, avec M. Collin, ainsi qu'avec Francine Brasseur, régisseur, et Louison Denis, directeur de production.

FAITES LA TOILETTE D'AUTOMNE

DE VOTRE LOGIS

Venez admirer dans nos salles d'exposition les dernières nouveautés pour la maison.

BESOIN D'ESPACE?

fenêtres aluminium ☐
portes aluminium ☐
revêtement aluminium ☐
cimentage ☐
charpentes ☐

ÉLÉMENTS MODULAIRES POUR CUISINES

Une cuisine rénovée?

Cuisines ☐
Salles de jeu ☐
Salles de bain ☐
Chambres à coucher ☐
Salles de séjour ☐
Pièces additionnelles ☐

40% moins cher que partout ailleurs

UNE NOUVELLE SALLE DE BAIN?

Plomberie ☐
Électricité ☐
Aménagement paysager ☐
Nettoyage de tapis ☐
Grand ménage ☐

DE LA PLACE POUR CHACUN

Planchers ☐
Greniers ☐
Garages ☐
Peinture intérieure ☐
Peinture extérieure ☐

NETTOYAGE-PEINTURE À DOMICILE

Nous vous offrons un service complet de nettoyage et de peinture à domicile. Nous ferons le nettoyage de vos murs, plâtrerie, tapis, moquette, meubles rembourrés, planchers, fenêtres, etc. NOUS FAISONS AUSSI DE LA PEINTURE INTÉRIEURE UN TRAVAIL DE QUALITÉ.

Service de rénovation Métropolitain

4058 ouest, Jean-Talon

Édifice Cesco entre Victoria et Côte-des-Neiges

482-0600 Nous offrons le plus complet des services achats à domicile

EXEMPLE

Financement pour tous nos clients par l'entremise d'une banque à charte. Montant \$1500 payable en 4 ans

Pr. paiement	Intérêt	Total
31.25	12.64	43.89
Dern. paie.	Intérêt	Total
31.25	28*	31.51

VASTE STATIONNEMENT GRATUIT

HAROLD CUMMING
BUREAU M.H.R.
4058 O. JEAN-TALON
JEAN-TALON
CLAUDE WELCH
4058 O. JEAN-TALON

Un moment s.v.p., ne quittez pas . . .

Depuis le 29 avril 1974, le téléphone installé chez M. Charles Coach, de la rue Carleton, à Saint-Bruno-de-Montarville, n'a pas sonné une seule fois.

Ce n'est pas parce que les amis de M. Coach le bouddent, mais plutôt parce que la compagnie Bell ne peut lui donner une ligne téléphonique, même si elle a installé un appareil chez lui le 29 avril, suite à une demande formulée le 15 avril.

Quatre familles du voisinage sont dans la même situation, malgré des plaintes adressées à la compagnie. M. Coach est à bout. La compagnie lui a d'abord expliqué qu'il y avait de l'eau sur les fils et qu'il fallait attendre que ça sèche. Par la suite, on lui a fait savoir qu'il n'y avait pas de ligne, puis un autre appel à la compagnie Bell lui a apporté cette explication réjouissante: "On attend les hausses de tarifs."

Pour ajouter l'insulte à l'injure, la compagnie lui adresse régulièrement un relevé de compte, qui indique même des appels interurbains qu'il se défend bien d'avoir faits. Mme Coach, méthodique, a payé rapidement les frais d'installation du téléphone qui n'a jamais fonctionné. Elle le regrette bien maintenant.

Ironie du sort, un des voisins de M. Coach, lui aussi privé de service depuis qu'il est entré dans sa nouvelle maison, est un employé de la compagnie Bell.

Un autre voisin, excédé, a écrit au président de Bell Canada, qui devrait lui répondre ces jours-ci, a-t-on indiqué hier à la compagnie, en précisant que les ingénieurs faisaient leur possible pour terminer les installations d'ici la fin du mois pour satisfaire les abonnés de Saint-Bruno qui n'ont pas le service téléphonique.

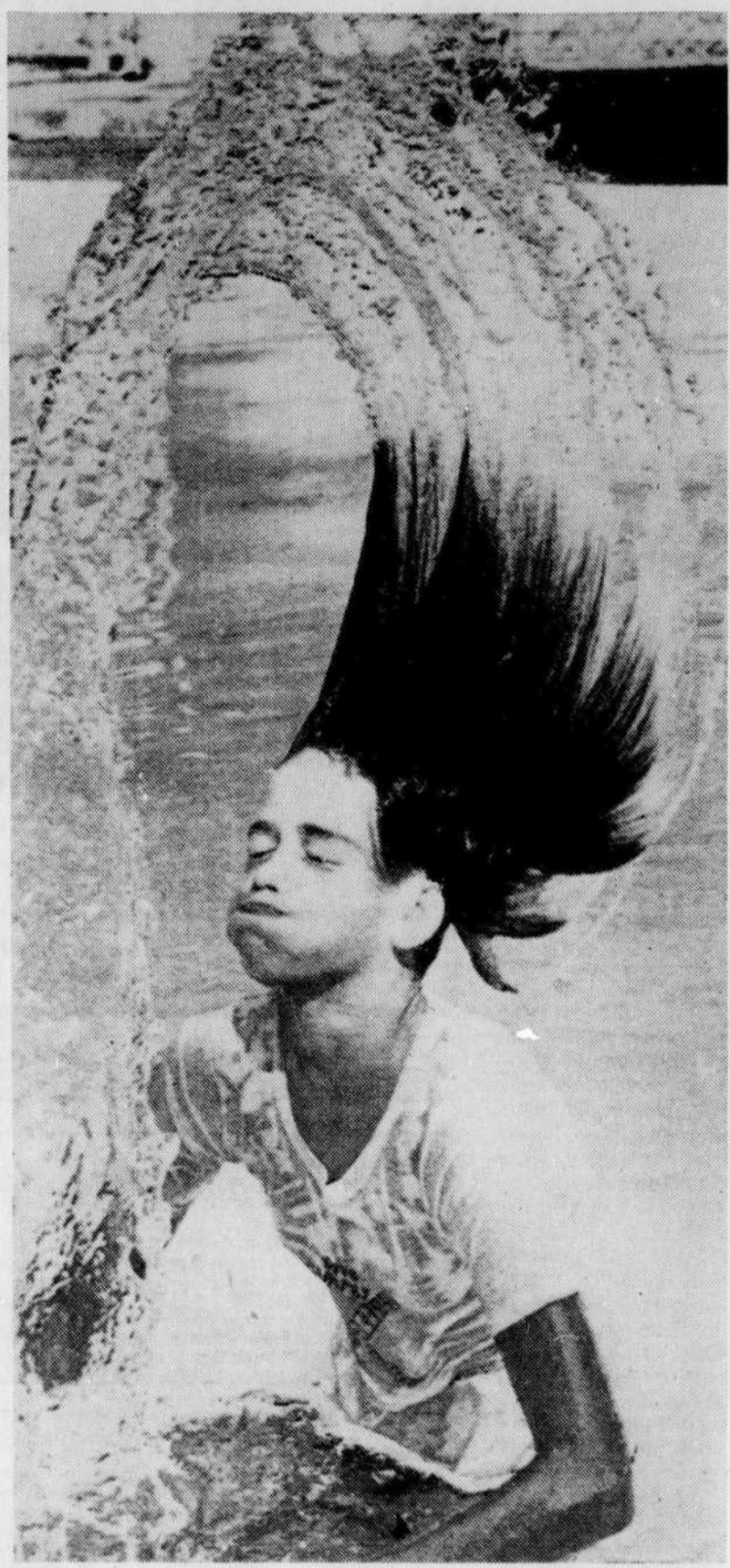
Quand ces installations seront terminées, M. Coach sera le premier à avoir le service, a promis Mme Suzanne de Vega, adjointe au directeur du secteur de la rive sud.

En attendant, M. Coach doit abuser de l'hospitalité de voisins plus chanceux que lui et qui sont abonnés à un vrai service téléphonique.

La nuit, cependant, c'est ennuyeux de sonner chez un voisin pour lui demander la permission d'utiliser le téléphone pour appeler un médecin.

Coincidence, la compagnie Bell annonçait hier que ses revenus nets pour le premier semestre de l'année se chiffraient par \$111.347.000 une hausse de \$78.248.000 par rapport à l'an dernier.

"M. Coach, vous m'entendez?"



Quand le soleil plombe, que l'air est lourd et que la brise est si faible qu'elle ne peut même pas agiter une feuille, il se trouve toujours des nageurs dans nos piscines dont la seule vue est rafraîchissante. (Téléphoto CP)

L'outrage au tribunal

Après deux jours de procédure, la CTCUM entreprend sa preuve

par Bernard Descôteaux

L'audition des poursuites pour outrage au tribunal, intentées par la CTCUM contre 71 de ses employés en grève qui ont refusé d'obéir à une injonction leur ordonnant de reprendre le travail, a de nouveau été ajournée, à jeudi matin cette fois, après deux jours de débats portant uniquement sur la procédure.

À la satisfaction du juge James K. Hugessen, qui préside les débats en Cour supérieure, les procureurs de la CTCUM et ceux des 71 intimés ont vidé ces questions de procédure, hier, ce qui permettra d'aborder dès demain matin, à la reprise de l'audience à 9 heures 30, le fonds du problème. Normalement, la CTCUM pourra entreprendre alors sa preuve, et selon Me Clément Richard, procureur des intimés, tout pourrait être terminé vendredi.

On sait que ces poursuites pour outrage au tribunal ont trait au refus des employés d'entretien et de garage de la CTCUM d'obéir à une injonction leur ordonnant de mettre fin à leur grève. Celle-ci a débuté le 7 août et a obligé la CTCUM à interrompre le service du métro.

L'audition de cette cause a débuté lundi matin, et après une conférence préparatoire entre les procureurs des deux parties et le juge Hugessen, on avait convenu d'ajourner à hier matin pour permettre à Me Clément Richard de rencontrer individuellement ses clients.

Au cours de la matinée, Me Richard a présenté d'abord une requête en irrecevabilité pour faire casser l'acte d'accusation, prétendant que les accusés n'étaient pas en mesure d'avoir une défense pleine et entière du fait qu'il n'était pas précisé dans la requête en vertu de quel article du Code civil l'accusation était portée. Selon Me Richard, deux articles différents du code concernent l'outrage au tribunal, et chacun prévoit des sanctions différentes. Ce sont les articles 51 et 761, ce dernier prévoyant des peines d'emprisonnement et des amendes, le premier, l'un ou l'autre.

Malgré une longue liste de jurisprudence citée par Me Richard, le juge Hugessen a rejeté cette requête, réservant toutefois aux intimés tous leurs droits d'argumentation à un stade ultérieur pour savoir si la nature de l'offense dont on les accuse est de nature civile ou criminelle. Au cours du débat, le procureur de la CTCUM devait cependant préciser que l'accusation était portée en vertu de l'article 761 du Code civil et que la présente requête ne contenait pas d'accusation relativement au piquetage.

Suite à un autre long débat, cette fois-ci en dehors de la cour, les deux parties en

sont arrivées à une entente qui permettra vraisemblablement de réduire de beaucoup la durée de l'audition de cette cause, ce qui selon Me Richard devrait permettre à la cour d'éviter d'entendre une longue preuve technique de la part de la CTCUM. Celui-ci, au nom de ses clients, a procédé à certaines admissions techniques.

Ainsi on a admis que tous les intimés, à l'exception d'une dizaine d'entre eux, étaient régulièrement assignés pour travailler à une certaine date et qu'ils ne l'ont pas fait. Les exceptions concernent plus particulièrement six intimés, absents de la cour depuis lundi, dont l'audition de la cause est reportée au 26 août. Cependant ces admissions ont été faites sans préjudice aux intimés, ce qui leur per-

mettra de faire valoir plus tard les raisons qu'ils avaient de ne pas travailler.

Le procureur de la défense devait ajouter que la collaboration qu'il apportait ainsi à la CTCUM ne devait pas être considérée comme un encouragement pour celle-ci à entreprendre de nouvelles procédures relativement à des accusations d'outrage au tribunal.

Normalement la Cour supérieure doit entendre 47 autres accusations d'outrage au tribunal, jeudi, et 34 autres lundi prochain. Le juge Hugessen a précisé toutefois que les présentes procédures auront préférence sur les autres.

En ce qui concerne le déroulement de la grève des 1.600 employés d'entretien et de garage de la CTCUM, aucun évène-

Voir page 6: CTCUM

La Regent Knitting: Québec envisage diverses hypothèses

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy St-Pierre, chargera d'ici la fin du mois un de ses hauts fonctionnaires d'étudier les diverses hypothèses qui permettraient la réouverture de la Regent Knitting Mills, à Saint-Jérôme.

Tel est le résultat de la rencontre d'hier entre les syndiqués de la Regent Knitting Mills, le secrétaire-général de la FTQ, M. Fernand Daoust, M. St-Pierre et quelques uns de ses hauts fonctionnaires et des représentants de la compagnie qui a fermé ses portes le 10 juin à Saint-Jérôme en invoquant la non-rentabilité de l'entreprise à la suite des exigences du syndicat.

M. Daoust qualifie cette rencontre de "fructueuse" et note que la FTQ est "modérément optimiste" devant la réalisation de son objectif, qui est de rouvrir l'usine.

Plusieurs hypothèses sont envisagées pour permettre la réouverture de l'usine: la location publique, la location par le gouvernement et les travailleurs, la nationalisation, la coopérative de production, la propriété conjointe de l'entreprise par l'entreprise privée et les travailleurs et enfin la propriété mixte de l'usine par le gouvernement et l'entreprise privée.

La formule qui retiennent les 450 syn-

diqués de la Regent Knitting Mills est celle de la location de l'usine par le gouvernement et les travailleurs, ces derniers étant exemptés de risques financiers, mais participant à la gestion de l'entreprise.

Quatre cent vingt-cinq employés se sont trouvés sur le pavé en juin lors de la fermeture de la Regent Knitting Mills. Leur âge moyen est de 45 ans, la moyenne de leur ancienneté à l'usine de 17 ans.

Une série de griefs ont été déposés à la suite de cette fermeture, et seront entendus en arbitrage. Il porte sur le non-respect des clauses de la convention collective qui prévoient les préavis de fermeture.

Le ministre du Travail a aussi été saisi d'une plainte, puisque cette fermeture va à l'encontre du code du travail.

Attention au siège de bébé

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Affaires des consommateurs ainsi que l'Association médicale du Canada ont l'intention d'étudier la sécurité qu'offrent les sièges additionnels qui permettent aux parents qui se promènent à bicyclette d'amener leurs enfants.

Aucune plainte n'a encore été officiellement reçue par ces deux organismes; toutefois le Dr Earl Cooperman d'Ottawa, a fait parvenir une lettre au ministre des Affaires des consommateurs, en y faisant ressortir les dangers de ces sièges additionnels.

Le Dr Cooperman a dit qu'il se préoccupe de ce problème depuis que l'une de ses patientes, âgée de cinq ans, a presque perdu la vie dans un accident de bicyclette alors qu'elle se promenait avec son père.

Ce dernier a raconté qu'en cherchant à éviter un piéton, il a réussi à se protéger lui-même, mais que sa fille, qui se trouvait attachée à son siège, a fait une chute sur le pavé et a subi une fracture du crâne.

Le Dr Cooperman dit qu'il ne critique pas les manufacturiers de bicyclettes et qu'il n'a pas fait de recherches sur le sujet, mais il demande au ministre d'y prêter son attention.

Un officier de police d'Ottawa a dit qu'il est "techniquement illégal" pour deux personnes de voyager sur la même bicyclette, mais que les policiers font preuve de tolérance à ce sujet.

Il dit qu'il appartient aux parents de décider s'il y a danger pour leurs enfants. Les uns, dit-il, leur font porter un casque protecteur.

Hébert quitte inopinément les Editions du Jour

M. Jacques Hébert, président directeur général des Editions du Jour, a inopinément annoncé hier qu'il quitte son poste, offre en vente ses actions dans les Editions du Jour (50%), renonce à ses fonctions dans les associations professionnelles et se retire du domaine de l'édition.

M. Hébert ne motive pas clairement sa décision qui a pris par surprise le personnel de la maison qu'il dirige, le Conseil supérieur du livre et tout le milieu de l'édition montréalais.

Dans sa déclaration, dont on lira plus bas le texte intégral, le PDG démissionnaire se borne à dire que le temps est venu pour lui, après 15 années d'efforts, d'abandonner un métier qu'il s'était proposé à l'origine de ne exercer que durant 10 ans.

Diverses propositions lui ont été faites sur lesquelles il ne donne pour l'instant aucune précision. Dans l'immédiat, il prendra des vacances et compte écrire un livre, son premier depuis trois ans.

Apprenant avec stupeur cette nouvelle hier, M. J.-Z. Léon Patenaude, président du Conseil du Livre, a simplement déclaré au DEVOIR que cette décision le bouleversait, qu'il n'arrivait pas encore à y croire, qu'il a été depuis 20 ans associé

avec Jacques Hébert à une foule de projets, à d'innombrables initiatives.

"Je ne suis pas encore remis de cette nouvelle et je ne suis pas en mesure d'analyser toutes les causes et les implications de la décision de Jacques Hébert", a dit M. Patenaude.

Voici le texte intégral de la déclaration de M. Hébert:

"Dès le départ, je m'étais promis de me consacrer à l'édition pendant une période d'environ 10 ans, réservant le reste de ma vie à d'autres projets que j'avais déjà en tête.

"Mais ce métier, sans doute un des plus beaux du monde, m'a tellement passionné que je n'ai pour ainsi dire pas vu passer les années; je l'ai pratiqué pendant 15 ans. Je crois bien en avoir goûté toutes les joies: publier un livre qui bouleverse et contribue à transformer la société, découvrir un vrai poète, lancer un inconnu qui sera demain un grand

écrivain, rencontrer quelqu'un dans le métro qui vous dit: "Vous avez publié ce livre? Merci, il a changé ma vie!"

"Depuis 1961, les Editions du Jour ont publié plus de 700 ouvrages, dont une cinquantaine de recueils de poèmes et plus de cent romans dont les auteurs sont presque tous de très jeunes romanciers. Aujourd'hui, au Québec, la maison est devenue une véritable institution, riche du talent de ses jeunes auteurs, et qui peut très bien se passer de son fondateur.

"Enfin, à une époque où le recyclage est à la mode, on ne devrait pas s'étonner de voir un homme de cinquante ans vouloir consacrer le reste de sa vie active à des choses tout à fait nouvelles pour lui. C'est sûrement un bon moyen de rajeunir!"

"Dans l'immédiat, mes projets sont modestes: prendre des vacances, ce que je n'ai pas fait depuis dix ans, écrire un

livre, ce que je n'ai pas fait depuis trois ans.

"À plus long terme, j'aurai à choisir entre diverses propositions que l'on m'a faites et que, pour l'instant, je dois garder secrètes.

"J'aurai beaucoup de peine à quitter mes collègues du monde de l'édition avec qui j'ai participé à des batailles épiques et nombreuses pour la défense du livre au Québec.

Nous en avons gagné plusieurs et, sans doute, les principales; c'est pourquoi je n'ai pas l'impression d'abandonner mes camarades au milieu de la rivière mais bien au moment où, ensemble, nous allons atteindre la rive.

"Avant l'intention de quitter définitivement le domaine de l'édition, je dois renoncer aux charges que j'occupe actuellement dans les divers organismes de la profession. Je démissionne donc des fonctions suivantes:

"Président de l'Association des Éditeurs canadiens.

"Vice-président du Conseil Supérieur du livre.

"Membre du conseil international de l'Union internationale des éditeurs.

"Membre du bureau de l'Union internationale des éditeurs de langue française.

"Membre du bureau de l'Association pour l'exportation du livre canadien.

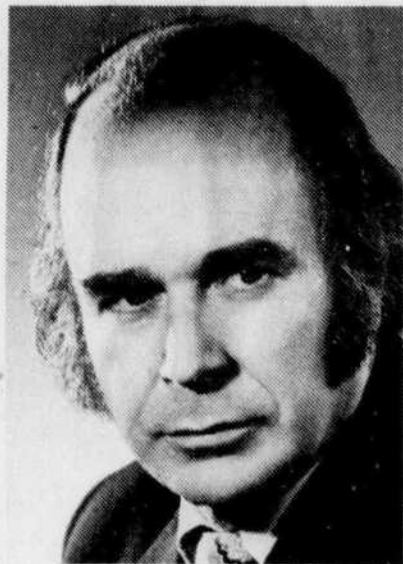
"Membre du Comité consultatif du livre auprès du ministère des Affaires culturelles du Québec.

"Inutile de dire que, si je quitte ces organismes, je garde des liens d'amitié très étroits avec tous les hommes et toutes les femmes qui, en 15 ans, ont bâti l'édition québécoise, pratiquement inexistante avant eux.

"Je ne crois pas devoir regretter le geste que j'ai posé après mûre réflexion. Mais il est certain que je regretterai l'équipe merveilleuse d'employés et de collaborateurs qui formaient ce que, dans le milieu, on appelait "la famille du Jour". Avec émotion, je les remercie tous de leur dévouement, de leur loyauté et de leur amitié qui m'ont permis de surmonter toutes les difficultés qu'un éditeur rencontre inévitablement sur son chemin.

"Je regretterai également les relations amicales que j'avais réussi à établir avec les centaines d'auteurs de la maison. Un jour, un éditeur parisien très illustre avait eu ce mot: "L'Édition serait un métier merveilleux s'il n'y avait pas d'auteurs". Cette boutade souligne le traditionnel conflit qui est censé exister entre éditeur et auteurs. Pour ma part, je dois dire que mes relations avec les auteurs ont été particulièrement heureuses, j'ai trouvé parmi eux des amis extraordinaires, évidemment d'une grande sensibilité. Je ne les quitte pas vraiment et m'en rapprocherai peut-être en me remettant à écrire des livres. Par ailleurs, je suis sûr qu'ils continueront à se sentir chez-eux dans la vieille maison de la rue Saint-Denis.

"Mon successeur n'est pas encore nommé, mais je ne doute pas qu'il donnera aux Editions du Jour une impulsion



nouvelle.

Ayant travaillé à la préparation de la prochaine saison littéraire, je puis au moins dire, en toute simplicité, qu'elle sera remarquable à maints égards et, notamment, en révélant d'ici décembre trois nouveaux romanciers encore inconnus du public mais doués d'un talent hors de l'ordinaire.

"Longue vie aux Editions du Jour et à l'Édition québécoise!"

Allô, Lisa

Le Dr Morton Shulman, député du NPD à l'Assemblée législative ontarienne, a tant de lignes téléphoniques chez lui qu'il a imaginé d'en inscrire une au nom de sa chienne Lisa. Pendant 15 ans, la compagnie Bell n'a rien trouvé d'anormal à cette situation, jusqu'à ce que le Dr Shulman installe sur cette ligne un appareil à composer les numéros que venait de lui offrir sa femme. Cet appareil, vendu dans les grands magasins, fait concurrence à un appareil semblable commercialisé par la compagnie Bell. Des représentants de cette dernière ont donc prié la chienne Lisa de faire enlever cet appareil, si elle voulait éviter qu'on lui coupe... son service téléphonique. Cette menace a été mise à exécution devant le refus de Lisa et du Dr Shulman d'obtempérer. L'appareil est maintenant installé au bureau du Dr Shulman à l'Assemblée législative. Hier, dans une chronique qu'il signe dans le quotidien torontois The Sun, le Dr Shulman bravait la compagnie Bell: "Je partage le numéro de Queen's Park avec quelques personnes dont vous avez peut-être entendu parler, dont l'une est le premier ministre, Bill Davis. Veuillez me laisser savoir quand vous aurez l'intention de nous couper le service téléphonique."



COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

COURS DU D.E.C.

ÉDUCATION PERMANENTE

Cours du soir

Session : Automne-74

ANGLAIS 201
ANGLAIS 401
ANTHROPOLOGIE 902
ART 101
ART 201
ART 403
CINÉMA 900
ÉCONOMIQUE 920
ESPAGNOL 101
ESPAGNOL 301
FRANÇAIS 902
FRANÇAIS 202
FRANÇAIS 331
GÉOGRAPHIE 901
HISTOIRE 922
PHILOSOPHIE 101
PHILOSOPHIE 301
POLITIQUE 940
PSYCHOLOGIE 901
SOCIOLOGIE 960

Int. à l'anth. sociale et culturelle
Organisation picturale I
Organisation picturale II
L'Art des Amériques
Langage et analyse
Introduction I
Esp. élémentaire I
Esp. intermédiaire I
Linguistique
Théâtre
Roman québécois
Le Canada
Hist. écon. et sociale du Canada
Int. au projet philosophique
La condition humaine
Introduction
Dev. de la personne
Int. à la sociologie I

mardi
mercredi
jeudi
mercredi
mercredi
mardi
mercredi
jeudi
lundi
mercredi
mardi
jeudi
jeudi
mardi
lundi
jeudi
mardi
lundi
jeudi

Début des cours : Semaine du 9 septembre

Renseignements, demande de prospectus :

Secrétariat de l'Éducation permanente
Collège André-Grasset
1001 est, Crémazie, Montréal H2M 1M3
Tél. : 381-4293

éditorial

An 2000: la minorisation définitive?

Les Québécois ne sauraient trop s'alarmer en prenant connaissance des projections démographiques de trente ans (1972-2001) que vient de publier Statistique Canada. Quoi qu'il s'ensuive, cet organisme fédéral aura rendu un fier service aux citoyens de cette province en éclairant, par une démarche prospective des plus rigoureuses et que l'on ne peut certainement pas suspecter de "séparatisme" le triste destin qui sera celui du Québec, si les tendances qui se manifestent au sein de la population canadienne se poursuivent. Ce destin, c'est la minorisation définitive et probablement irréversible de cette province — et avec elle de la collectivité canadienne-française — dans l'ensemble canadien, d'ici à la fin du millénaire.

Les statisticiens fédéraux ont retenu, parmi les douzaines possibles, quatre projections qui leur sont apparues les plus raisonnables: l'hypothèse forte ("A"), l'hypothèse moyenne ("B") et deux hypothèses faibles ("C" et "D"). On peut tirer de ces calculs de nombreuses mesures de la quasi stagnation démographique qui menace le Québec:

— Pendant ces trois décennies, le Canada pourrait "gagner" au maximum 13 millions de nouveaux habitants; mais alors, seulement 1.4 million d'entre eux — à peine 10 pour cent — seraient Québécois. Si la croissance se maintenait au plus bas niveau, on compterait tout de même en l'an 2.001 quelque 6.8 millions d'habitants de plus au Canada; mais seulement 356.000 d'entre eux (à peine 5 pour cent) seraient Québécois. L'hypothèse moyenne, c'est que la population du pays augmente de 9.1 millions d'habitants, dont moins de 900.000 habiteraient dans la "belle" vous savez quoi.

— Selon toutes hypothèses, la Colombie gagnerait PLUS d'habitants que le Québec, bien que sa population ait été en 1971 trois fois moindre; et l'hypothèse moyenne prévoit que la province du Pacifique en gagnerait plus de deux millions, le double et davantage du gain prévu au Québec. L'Alberta, qui fait présentement le quart du Québec, gagnerait elle aussi plus d'habitants que cette province, sauf dans l'hypothèse forte, la moins vraisemblable... alors qu'elle en gagnerait presque autant!

— L'Ontario s'arrondirait pendant la même période de plus des trois cinquièmes du Québec d'aujourd'hui (3.5 millions d'habitants) dans l'hypothèse faible, des quatre cinquièmes de ce même Québec dans l'hypothèse moyenne (4.8 millions d'habitants) et de tout un Québec plus un autre million d'habitants (7 millions au total) dans l'hypothèse forte.

— Toutes les hypothèses conduisent à une minorisation dramatique de la population québécoise au sein du Canada. Au début du prochain millénaire, selon l'hypothèse forte, le poids démographique du Québec serait tombé de 28 pour cent de la population canadienne en 1971 à 24.6 pour cent. Au pire — dans l'une des hypothèses faibles — la population québécoise ne représenterait plus alors que 22.5 pour cent de celle du pays. L'hypothèse moyenne est à peine plus favorable, à 22.6 pour cent.

Les conséquences politiques, économiques, sociales et culturelles de l'affaissement démographique du Québec sont proprement effrayantes: à tel point qu'à moins d'un renversement prochain des tendances présumées par Statistique Canada, le maintien de la province de langue française au sein de la fédération canadienne pourrait être compromis bien plus gravement par cette menace que par la persistance des inégalités économiques et linguistiques.

Des études stratégiques commandées par le gouvernement fédéral, dans le cadre de sa politique de bilinguisme de la fonction publique, auraient établi que pour vraiment compter dans un ensemble quelconque, un groupe minoritaire doit représenter au moins 30 pour cent de cet ensemble. Or, le poids démographique du Québec s'est déjà contracté bien en-deça de ce chiffre; et la réalisation des perspectives démographiques décrites par Statistique Canada l'éloignerait irrémédiablement de ce que l'on pourrait appeler sa "masse critique".

Mais il y a plus. Car le Québec se retrouverait dans 30 ans doublement minorisé. Non seulement il ne représenterait plus alors que le cinquième de la population canadienne; mais il évoluerait dans une structure fédérale caractérisée par un déséquilibre démographique marqué et sans cesse croissant entre les provinces participantes. En effet, la population globale des quatre provinces de l'Atlantique ne représenterait plus, dans 30 ans, que 8 pour cent de celle du pays, comparativement à 9.5 pour cent en 1971; tandis que celle des deux provinces du Manitoba et de la Saskatchewan serait tombée de 8.9 à 5.5 pour cent. En revanche, l'Ontario compterait presque deux fois plus d'habitants que le Québec, l'Alberta et la Colombie presque autant que lui.

On peut facilement imaginer l'impact de cette évolution démographique sur le fonctionnement des institutions politiques canadiennes. D'abord, le Québec n'envoierait plus qu'une soixantaine de députés aux Communes fédérales (dont une dizaine d'anglophones), soit le même nombre que l'Alberta et la Colombie réunies et moitié moins que l'Ontario. La formation d'un gouvernement majoritaire sans le Québec s'en trouverait d'autant facilitée: l'adoption de mesures favorables à l'essor de la langue et de la culture françaises d'autant compliquée.

Au surplus, le jeu des alliances régionales qui, au sein des caucus partisans, orientent de loin les politiques fédérales, serait profondément modifié au détriment du Québec. Les trois provinces les plus riches (Ontario, Alberta, Colombie), qui forment déjà une majorité absolue de l'électorat, engloberaient 63 pour cent de celui-ci. Vu les remous occasionnés à l'ouest de la rivière Outaouais, depuis 1968, par une politique de développement régional fort modeste mais orientée surtout vers les provinces plus pauvres de l'Est, on peut présumer que toute initiative de cette nature deviendrait d'ici 30 ans politiquement impensable.

La même fatalité numérique influerait sur la "diplomatie" fédérale-provinciale. Les gouvernements québécois ont souvent tiré avantage dans leurs rapports avec Ottawa de ce qu'ils représentaient la province la plus

peuplée et l'économie régionale la plus forte du pays, après l'Ontario; ils ont en outre fréquemment conclu des alliances tactiques avec d'autres provinces dont les intérêts étaient convergents à ceux du Québec et atteint ainsi la "masse" requise pour qu'une négociation penche dans la direction souhaitable. Mais ce jeu d'équilibre sera irrémédiablement compromis le jour où le Québec ne "pèsera" plus que 22 pour cent de la population canadienne.

Or dans 30 ans, une alliance de l'Alberta et de la Colombie suffira pour neutraliser démographiquement le Québec; et compte tenu des écarts de revenu et de productivité, qui s'élargissent toujours, le poids économique de ces deux provinces dépassera alors largement celui du Québec. En revanche, les provinces qui ont été les alliés naturels du Québec dans bien des dossiers, soit les provinces de l'Atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan, auront alors perdu beaucoup de leur pouvoir économique et politique.

Les Québécois devront fatalement tirer de ces projections alarmantes quelques présomptions politiques. Or, comme aucun parti politique n'a encore proposé de thèse ou de politique "fédéraliste" en ce qui a trait à la démographie, les seules présomptions que les citoyens de la province peuvent examiner, pour le moment, sont celles que le Parti québécois a formulées et qui conduisent à l'indépendance politique.

Cependant les propositions du PQ sur cette question sont encore vagues. On mise sur une accélération hypothétique de la croissance économique du Québec, après l'indépendance, pour regonfler l'immigration et, peut-être, la natalité. On promet de recruter plus énergiquement que ne l'a fait Ottawa des immigrants francophones (mais dont bon nombre ne feront que remplacer les anglophones d'aujourd'hui) et d'assimiler plus efficacement les immigrants d'autres langues. René Lévesque a déjà parlé d'une campagne de "récupération" des minorités de langue française dans le reste du pays; mais on semble fermer les yeux sur la perspective pourtant évidente d'un exode massif des Québécois de langue anglaise qui pourrait ramener le Québec au point zéro ou à moins quelques cents milles.

Mais on aura beau chercher la mouche au PQ, il faudra convenir que c'est le seul parti qui ait esquissé jusqu'ici l'ombre d'une politique démographique plausible pour le Québec. Donc, plutôt que de laisser M. Denis Hardy battre la grosse caisse (vide) de la politique culturelle "souveraine", le premier ministre Bourassa ferait mieux de compter les têtes qu'il lui restera à cultiver. Quant au premier ministre Trudeau, il aurait avantage à soumettre à ses fonctionnaires les dernières projections démographiques de Statistique Canada plutôt que de leur faire scruter à la loupe la loi 22.

Car l'injustice que ces chiffres annoncent est autrement plus odieuse et durable que les vexations et mesquineries que les petits règlements du docteur Cloutier susciteront immanquablement.

Claude LEMELIN



Ils peuvent toujours courir

lettres au DEVOIR

La défense d'une minorité et du ... pétrole

"Je me suis décidé à résoudre une fois pour toujours, et celle-ci radicalement, la question sudète." — Adolf Hitler, 28 mai 1938.

"Celle-ci (l'attaque turque contre Chypre) n'a pas seulement démontré la capacité de la Turquie de faire la guerre mais aussi l'authenticité de nos intentions pacifiques, afin de parvenir à un but qui aurait pu être atteint en quelques jours militaires; nous avons passé des semaines autour de la table des négociations... nous avons maintenant atteint une position qui nous assure que toute future solution de la question chypriote ne soit pas contradictoire avec les intérêts de la Turquie." — Bulent Ecevit, premier ministre de la Turquie, août 1974.

L'invasion de Chypre par l'armée turque ainsi que la dévastation physique et économique qu'elle a provoquée sur l'île, accompagnée par le réveil de la haine qui sépare les deux peuples, grec et turc, est conforme aux meilleures traditions des entreprises impérialistes.

Un autre exemple d'une semblable invasion impérialiste qui vient immédiatement à l'esprit, est l'invasion nazie et l'occupation initiale d'une partie de la Tchécoslovaquie en 1938 qui avait comme prétexte la "protection de la minorité sudète" qui parlait l'allemand. La force turque qui a envahi l'Etat chypriote en 1974, a exploité, de la même façon que les nazis en 1938, l'existence d'une minorité ethnique, parlant la langue de l'envahisseur, afin de justifier et couvrir le caractère de ses actes barbares et illégaux. Cependant, malgré le fait que l'existence d'une minorité, parlant l'allemand en Tchécoslovaquie en 1938 et d'une autre parlant le turc en Chypre en 1974, a aidé les envahisseurs à justifier leurs actes perfides, il est clair

que les motifs qui y ont mené sont purement et simplement impérialistes.

La position stratégique de Chypre en Méditerranée orientale l'a transformée en victime impuissante des rivalités au sein de l'OTAN. L'action turque, qui correspond aux idées chauvaines et expansionnistes des dirigeants d'Ankara, est appuyée et soutenue par les Etats-Unis. Cette entreprise politico-militaire est bien dans les intérêts du Pentagone et elle est caractéristique du machiavélisme politique de Kissinger. Il ne faut pas cependant oublier les actionnaires puissants des grandes compagnies pétrolières multinationales qui ont ainsi ajouté un autre Etat-mariionnette sur leur longue liste dans une région géographique extrêmement vitale pour leurs intérêts financiers. Cet Etat sera donc contrôlé sans avoir à courir le risque d'avoir un Makarios au gouvernement, "le Castro de la méditerranée". Le concept d'un Etat fédéral indépendant, ou d'une partition de l'île entre la Grèce et la Turquie écartera tout risque inutile surtout quand on pense qu'il va bientôt remettre en opération le canal de Suez dans un Moyen-Orient perpétuellement explosif.

Quant aux stratégies turcs, ma conviction solide est que'ils sont au contraire responsables et indifférents devant le drame du peuple chypriote, que leurs confrères grecs qui ont exécuté le coup soutenu par le Pentagone et les services secrets américains et qui a renversé Makarios en juillet 1974. M. Ecevit, le premier ministre turc, un social-démocrate, nous dit-on, a fort probablement amélioré son image politique dans son pays et même les parties réactionnaires de l'extrême

droite ont des raisons d'être satisfaites de la façon dont il a manie la crise. Cependant, M. Ecevit a augmenté son prestige aux dépens du peuple chypriote en sanctionnant les actes des éléments militaires turcs. En dernière analyse, il a prouvé qu'il est complètement incapable de contribuer à l'effort de rapprochement, tant souhaité des deux nations, grecque et turque.

Les actes violents et irréparables commis contre le peuple chypriote, contre ses possessions matérielles, son intégrité territoriale, constituent un échec et un coup sérieux pour tous les accords internationaux destinés à régler les différends entre Etats de manière pacifique. Les violations constantes des accords du cessez-le-feu et le mépris scandaleux à l'égard de toutes les résolutions successives du Conseil de Sécurité des Nations Unies, dont le gouvernement turc a fait preuve, ont finalement abouti à l'attaque féroce de ces derniers jours et dont le lourd bilan restera encore à faire. De plus, les dirigeants turcs ont réussi à tourner le courant de l'histoire en sens inverse en ressuscitant les haines ethniques, un facteur indispensable pour la réussite de toute entreprise impérialiste. En nourrissant les flammes de la haine et des différences ethniques entre les peuples grec et turc, les cercles dirigeants turcs ont créé une menace sérieuse pour le maintien de la paix, tant au niveau régional que mondial. Ils doivent donc être tenus responsables de la présente tragédie ainsi que de la tempête de destruction, probablement incontrôlable, qu'ils ont soulevée.

Dionysis HADJIOPOULOS

Montréal, le 19 août 1974

Un texte pénible à lire en 1974

Ca y est! Un bon lecteur veut faire de l'ex-président des USA un nouveau Jésus-Christ Superstar. Dans une communication publiée en page éditoriale du "Devoir" de vendredi, le 16 août, monsieur P. M. Saint-Onge nous dévoile en effet que monsieur Richard Nixon est le "bouc émissaire" des méchants Juifs.

Il est très pénible de lire un tel texte en 1974. On croit rêver! La science-fiction se mêle aux élocutions les plus fantastiques. L'auteur semble puiser son inspiration chez certains écrivains qui publient sans cesse des ouvrages pseudo-scientifiques sur un supposé gouvernement occulte du monde.

Les Protocoles de Sion sont leurs sources principales. Pourtant, en 1921, les Times a révélé que ces Protocoles n'étaient qu'un faux inspiré d'un pamphlet contre Napoléon III imprimé en 1863 à Bruxelles.

Ces Protocoles étaient présentés comme des notes prises en vue de conférences, dans lesquelles un membre du gouvernement secret juif — les sages de Sion — expose les moyens à employer pour s'assurer la domination du monde. Une édition en fut donnée en Russie en 1903, sous le titre: Programme juif de conquête mondiale. Cette publication servit de prétexte à de nombreux pogroms en Russie et plus tard en Allemagne.

Ainsi, les Protocoles de Sion sont devenus l'un des faux les plus meurtriers du monde. Hitler et les nazis s'y sont référés. Et nous avons eu la sérieuse des camps de déportation, de ces 6.000.000 de Juifs assassinés dans le silence apaisant, égoïste ou complaisant des non-Juifs.

Monsieur Saint-Onge, veuillez travailler, comme vous le souhaitez, à l'avènement d'une société juste où fleurira la Vérité. Vous pouvez peut-être y faire une petite place pour l'Amour, si cela vous est encore possible.

Jean-Paul de LAGRAVE

Québec, le 18 août 1974

Est-ce ainsi qu'un musée participe à la culture?

Messieurs, Nous sommes indignés!

Nous considérons que la légèreté avec laquelle vous traitez les jeunes artistes et leurs oeuvres suffirait à déshonorer n'importe quelle petite galerie de province et confinerait au grotesque de la part d'un organisme qui porte le nom pompeux de Musée des Beaux-Arts de Montréal, si les artistes qui vous ont fait confiance n'en étaient les victimes et si vous n'étiez si scandaleusement à l'abri.

Nous faisons particulièrement allusion, bien sûr, à Louise Gauthier-Mitchell et Louis Charpentier, membres de la SAPO. Vous nous rétorquez sans doute à votre défense que vous n'êtes pas responsables de la montée de la criminalité et des quatre vols de tableaux survenus en quelques semaines à votre maison du 2020 de la rue Université à Montréal, lesquels vous ont d'ailleurs servi de prétexte pour interrompre l'exposition que Louis Charpentier avait mis des mois à préparer et dont il avait assumé une large part des frais. Cela vous paraissait également, n'est-ce pas, une raison valable pour livrer, précipitamment des tableaux non emballés au risque évident de les abîmer; ce qui arriva!

Mais songez, messieurs, que tout ceci manque incroyablement de sérieux! Qu'il est impensable que

vous n'assuriez pas la présence d'un gardien et d'un système de sécurité, surtout si l'on considère le montant de vos subventions prises à même nos taxes. Vous continuez à présenter le détestable visage d'une entreprise soucieuse de "rentabilité" plutôt que du rôle qu'elle aurait indéniablement à jouer dans une société québécoise en plein essor. Alors que des organismes beaucoup plus récents et moins prétentieux que le vôtre (comme la Fédération des Centres culturels du Québec par exemple) se sont fait un point d'honneur d'élaborer un contrat-type qui assure à l'artiste une protection touristique, vous profitez toujours d'une réputation, bien mal méritée certes, pour obtenir qu'on vous confie des oeuvres sans garanties fermes.

Comment pouvez-vous prétendre participer à la culture et vous flatter de promouvoir l'art, tandis que vous demeurez du côté de ses exploités?

Avez-vous donc oublié, messieurs, que le Musée des Beaux-Arts de Montréal n'aurait aucune raison d'exister sans les artistes qu'il traite si mal?

Sachez que nous dénoncerons systématiquement les abus de pouvoir d'une politique de prestige: à sa place nous voulons voir une authentique politique d'encouragement de jeunes artistes du Québec.

Suzanne JOUBERT,

chargée des relations publiques, pour la Société des Artistes professionnels du Québec

Montréal, le 20 août 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Ray

Directeur de l'information: Jean-François

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue de Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$40 par année, six mois, \$22. À l'étranger, \$45 par année, six mois, \$25. Frais mens. \$13. Éditions du samedi, \$10 par année. Éditions du dimanche, \$10 par semaine. Tarif de l'abonnement annuel par courrier, \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement annuel par la poste, \$1.20 par semaine. Courrier de deuxième classe enregistré numéro 0585. Déclaration de la Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (1 ligne groupée).

bloc-notes

Vers un libéralisme domestique?

Du général de Gaulle à M. Trudeau en passant par l'ex-président Nixon, notre histoire contemporaine est pleine de ces chefs d'Etat qui compensent leur conservatisme domestique par une audace inattendue à l'extérieur. Autant le général de Gaulle oublia de réformer la justice et l'agriculture françaises, autant il savait affronter l'opinion française à propos de la force de frappe autonome ou à propos de l'Algérie, de la Chine ou de l'URSS. M. Trudeau, dont le libéralisme domestique culmina avec le bill omnibus et s'évanouit au moment de la crise d'octobre, sut, lui aussi, montrer qu'il pouvait nouer des relations cordiales avec les capitaux du monde communiste ou rescaper en extrême une conférence du Commonwealth. Semblablement, M. Nixon sut oublier, lui aussi, la majeure partie des problèmes sociaux du peuple américain tout en établissant des ponts entre l'Amérique et le monde "rouge".

Avec l'arrivée en scène du président Gerald Ford, l'Amérique pouvait redouter un rapide renversement des priorités. Le nouveau président est riche de contacts intimes avec les divers groupes de la Chambre des représentants et il ne lui est donc pas facile de négliger les urgences qui affluent dans l'actualité intérieure. En revanche, on savait le nouveau président mal acclimaté aux pressions étrangères et peu sensibilisé aux réalités dont elles résultent. On craignait donc de voir M. Ford se préoccuper uniquement des malaises internes et s'en remettre, pour les problèmes internationaux, aux vues quelque peu simplistes de son entourage conservateur. On tablait, il est vrai, sur la largeur des vues de M. Kissinger, mais on ne savait pas pendant combien de temps le secrétaire d'Etat pourrait, à lui seul, contrer le "retour à l'obscurantisme".

C'est ce contexte que vient modifier radicalement la nomination de M. Nelson Rockefeller au poste de vice-président.

Le "libéralisme" qu'affiche volontiers le riche homme politique jouera sans doute contre lui en certains milieux. Cependant, la politique américaine est ainsi faite qu'elle oblige tous les stratèges à tenir compte des atouts que possède M. Rockefeller. On ne trouve pas à tous les coins de rues l'homme politique issu des milieux d'affaires huppés de l'est du pays et capable, par-delà ses millions, de parler aussi bien aux groupes qui incarnent tumultueusement le progressisme qu'aux spécialistes des entreprises bancaires. De la même manière, on ne trouve pas fréquemment l'homme politique républicain qui ait été suffisamment proche de la Maison Blanche pour la représenter en Amérique du Sud et qui soit demeuré suffisamment loin du pouvoir exécutif pour n'en recevoir aucune éblouissance.

Etant donné l'âge de M. Rockefeller, il est douteux qu'il accède jamais à l'honneur suprême de la présidence. Mais nul ne sait quelle ambition entretient encore celui qui a maintes fois tenté de devenir président des Etats-Unis. De toute manière, l'avantage que constitue M. Rockefeller pour le parti républicain est d'un autre ordre. Du seul fait que le gouverneur de l'Etat de New York vienne prêter main-forte au président Ford, les élections législatives de l'automne cessent d'être pour les républicains un parfait guet-apens. C'est, de la part de M. Rockefeller, une première contribution à la cause républicaine. D'autre part, MM. Ford et Rockefeller ne sont peut-être pas les candidats présidentiels dont aurait rêvé le parti républicain, mais tous deux permettent au parti gouvernemental de voir venir les coups.

Déjà, l'on sait, par les sondages, que le président Ford est devenu, du seul fait de sa désignation à la présidence, un homme susceptible de tenir tête efficacement au sénateur Kennedy lors des élections présidentielles de 1976. On peut s'attendre, évidemment, à ce que la popularité, encore toute neuve, du président Ford s'émousse. Cependant, le parti républicain peut désormais jouer sur deux tableaux: selon que M. Ford ou M. Rockefeller est perçu par l'opinion américaine comme une riposte républicaine valable, le parti penchera en faveur de l'un ou de l'autre.

Il incombe maintenant à M. Rockefeller de réaliser une mission périlleuse. Il doit, sans contredire ouvertement M. Ford, "libéraliser" l'administration intérieure des Etats-Unis autant que l'équipe Kissinger-Nixon a assoupli la politique étrangère américaine. Il doit, en outre, se tenir prêt à seconder M. Kissinger au cas où le

nouveau président percevrait de façon trop simpliste les problèmes internationaux. A lui d'incarner un double libéralisme.

Il est usuel que le tandem formé par le président et son colistier se crée en fonction d'une rentable complémentarité. Un homme du "nord", modérément libéral, parfois catholique, toujours blanc, s'adjoint un homme issu des milieux plus conservateurs, plus protectionnistes du sud. Ou encore l'inverse se produit. Cependant, ces alliances ont presque toutes pour résultat de concentrer au niveau du président l'ensemble des pouvoirs. L'autre moitié du tandem n'a donc de signification que le temps d'une campagne. Ici, le contexte est différent: un parti présente, deux ans d'avance, une alternative. Pour choisir le libéralisme, le citoyen américain n'aura peut-être pas à quitter le parti républicain.

Laurent LAPLANTE

Une grande menace creuse

Les vacances statutaires de juillet dans la construction auraient du normalement donner aux entrepreneurs l'occasion de réviser dans le calme et le réalisme l'attitude intransigente qu'affichaient en juin dernier leurs associations — sauf une. De fait, même au sein de l'Association de la construction de Montréal, qui vient de menacer de fermer les chantiers, plus de voix qu'il semble se sont opposées au maintien de la ligne dure contre toute indexation des salaires au coût de la vie. Toutefois les associations patronales, du reste, ne sont pas également touchées par les ralentissements de travail, et la grande menace brandie par l'ACM vise peut-être autant le ministre du Travail — que plusieurs voudraient voir démissionner — que la toute-puissante FTQ "construction".

Tous les chantiers ne sont donc pas menacés de fermeture et, là où ils le sont, la menace aurait déjà été mise à exécution si les entrepreneurs avaient réellement perdu toutes ces centaines

de millions de dollars dont on parle. Certains entrepreneurs ont été contraints de céder à la pression syndicale en faisant "quelques exemples" ont dû, par ordre du tribunal, réengager les ouvriers qu'ils avaient congédiés. La FTQ-construction, ainsi que l'a déclaré son président, M. André Desjardins, est bien résolue à obtenir par injonction la levée des lock-out qui pourraient survenir ici ou là. En l'absence d'une très improbable fermeté généralisée des chantiers, on ne voit pas quelle pression patronale pourrait réussir, et encore...

Bref, les parties sont mûres pour négocier". Et elles ne devraient pas tarder à le faire. Car les mesures, voire contradictoires, réclamées ou promises à la suite de la réunion de l'ACM lundi indiquent de grands tirailllements au sein de cette partie patronale et sans doute beaucoup de confusion dans les esprits. On ne saurait par exemple réclamer la convocation d'une réunion des parties pour ne rien négocier, ou bien la convocation de la commission parlementaire du travail en vue de proclamer le maintien du statu quo.

Les entrepreneurs et les syndicats ont peut-être bien des raisons de se haïr l'accession d'un nouveau titulaire au ministère du Travail, mais, le moins qu'on puisse dire, c'est que l'ACM a sérieusement besoin de réorganiser la direction qui lui tient lieu, actuellement, de conseil en relation de travail.

Certains entrepreneurs ont conclu des ententes particulières avec la partie syndicale. Ils ont ainsi, en acceptant d'aller au-delà du décret, montré qu'ils pouvaient tenir compte de la situation, s'y ajuster, protéger la continuité de leurs travaux, et retrouver le calme sur leurs chantiers. Ils ne sont pas morts pour autant. C'est cette voie que devraient emprunter tous les autres, en reconnaissant d'abord la réalité du problème, puis en acceptant d'y apporter une solution négociée.

L'ACM a demandé à Québec d'intervenir. M. Jean Cournoyer devrait battre le fer pendant qu'il s'échauffe, et inviter les associations patronales à venir dans la Vieille capitale trouver un règlement global de la question en compagnie des représentants syndicaux.

Jean-Claude LECLERC

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

Le Watergate va-t-il changer les Etats-Unis?

Comme tout le monde, Richard M. Nixon fut et demeure un homme plein de contradictions. Il a été à la fin des années '40 et dans les années '50 le plus ardent partisan de la guerre froide et de la campagne contre le communisme, mais il fut aussi celui qui ouvrit la porte aux négociations avec la Chine et la Russie. Il faut dire aux admirateurs du Dr Kissinger que cette ouverture est plus l'oeuvre du président Nixon que celle du Dr Kissinger. Après avoir connu la défaite aux mains de J. F. Kennedy par quelque 100.000 voix en 1960, et la défaite au poste de gouverneur de la Californie en 1962, Nixon est celui qui démissionna avec tambours et trompettes, en accusant la presse d'avoir causé sa défaite. Il fit son discours d'adieu et promit de ne plus revenir. Il revint en 1968. Nixon est aussi celui qui pendant les derniers mois de l'affaire Watergate, proclamait qu'il suivrait la procédure constitutionnelle et qu'il ne démissionnerait pas. Il démissionna, ce que la procédure constitutionnelle ne prévoyait pas directement comme dans le cas de Spiro Agnew: est-il permis à un homme public de démissionner sans rendre compte de son mandat?

Une victime de la guerre

Nixon comme tous les membres de son cabinet qu'il a choisis à son image est une victime de la guerre au Vietnam, qui aura plus changé les États-Unis sur la scène domestique, que sur la scène internationale, où ils continuent toujours d'être le gendarme du monde même s'ils le nient. La lutte pour le pouvoir politique est normale. Le fait d'avoir des adversaires politiques n'est aussi, même si les divergences politiques sont parfois accentuées pour gagner le pouvoir. Mais Nixon, à cause de sa personnalité et à cause de la guerre au Vietnam a transformé ses adversaires politiques en ennemis personnels.

"Ceci est une guerre", rappelait-il à ses proches collaborateurs et ceux-ci l'ont cru un peu trop même. Nixon ne peut pas souffrir la contradiction, ni les débats idéologiques; il a donc choisi de fidèles serviteurs faisant preuve de loyalisme aveugle et non pas des conseillers avec une forte personnalité. Haldeman était le "ves man" de Nixon. Les conseillers qui se permettaient d'insister, il les renvoyait parce qu'ils n'étaient pas loyaux au président. C'est la

guerre au Vietnam qui a divisé les Américains entre Bons et Méchants, entre loyaux sujets et communistes. Et c'est ce contexte qui a influencé toute la Maison Blanche en plus de la personnalité paranoïaque du président. Sans guerre au Vietnam, il n'y aurait pas eu les Papiers du Pentagone, ni le cambriolage chez le psychiatre du Dr Ellsberg, ni cette fameuse fumisterie de la sécurité nationale. Dans ce contexte tout devenait une question de sécurité nationale, une question de vie ou de mort. L'ennemi était dans les murs de la nation.

Puis vint la fameuse enquête sénatoriale du comité Ervin sur l'affaire Watergate. La partie était égale et même à l'avantage du président: l'Autorité à tous jours raison car l'Autorité est l'Autorité. John Dean, ancien conseiller présidentiel n'était pas cru parce qu'il était le seul à attaquer le président, et aux États-Unis c'est un crime de le faire même pour des bonnes raisons. Le public croyait plus les Mitchell, Haldeman et Ehrlichman, peut-être parce qu'ils n'avaient pas démissionné comme Dean, peut-être parce qu'ils étaient plusieurs à dire que le président était innocent. En démocratie, la vérité est souvent assimilée au nombre. Au procès de John N. Mitchell et de Maurice Stans, membres du comité de réélection du président, un membre du jury affirmait, après le procès qui fut gagné par Mitchell et Stans, que le témoignage de ces deux personnes était plus plausible que celui de John Dean parce que ce dernier s'était déjà déclaré coupable d'obstruction à la justice, ce que les autres n'avaient pas fait. Aux séances télévisées du comité Ervin, le truc était donc pour les défenseurs du président de ne rien avouer sans quoi la crédibilité du témoignage tombait à l'eau. C'est pourquoi le président sortit gagnant quoiqu'il affaiblisse l'enquête sénatoriale du comité Ervin.

De toutes façons, la Majorité Silencieuse, qui était l'enjeu de l'affaire Watergate, suivait comme toujours le courant, et celui-ci était en faveur du président. Pourquoi? parce que le président était le martyr de la presse libérale; parce que de toutes façons tous les partis politiques sont corrompus. Démocrates comme Républicains; parce que les "radiclib" (les radicaux libéraux) voulaient la tête du président. Tels étaient les arguments de la Majorité Silencieuse à l'été 1973.

Mais devant les preuves de culpabilité du président, l'Autorité

rité qui jusque là avait le bénéfice du doute, commença à chanceler. Le premier coup fut le "Saturday Night Massacre", alors que Nixon renvoya coup sur coup le ministre de la justice (Attorney general) Elliott Richardson et le procureur spécial Archibald Cox. Mais cet incident fut vite oublié parce que Cox était évidemment un libéral du clan Kennedy qui voulait la tête du président. Le deuxième coup, et celui-ci fut plus dur, fut les séances télévisées de la commission Rodino. Avec grande surprise, quelques Républicains proclamèrent dès le début des séances, la sagesse, la justice et surtout l'objectivité du président Rodino. Coup de théâtre parce que les journaux avaient prévu que la commission se diviserait en deux clans bien définis: les Démocrates et les Républicains, ce qui diminuait les possibilités de destitution du président Nixon. Même avant le vote, il n'était plus possible de contester les résultats parce qu'il n'admettait l'objectivité de la commission, qui d'ailleurs n'a pas fait de travail original mais seulement amassé les résultats des autres enquêtes. On sait évidemment le résultat de la commission Rodino: trois articles demandant la destitution du président américain. Mais le plus paradoxal de tout, c'est que la fraude évidente commise par le président au sujet de ses impôts ne fut pas invoquée par le comité, ni les contributions électorales illégales.

Le troisième coup de grâce est la décision unanime de la Cour Suprême qui obligeait le président à remettre les bandes magnétiques qu'il refusait de rendre au juge de la cour fédérale du district de Columbia, le juge Sirica, prétextant la sécurité nationale et les privilèges de l'exécutif. Cette décision fut d'autant plus grave qu'une des bandes allait révéler que le président Nixon, ayant jusqu'à la participation dans le "cover-up", avait établi avec Haldeman un plan pour empêcher la poursuite de l'enquête sur le cambriolage, et ce, six jours après l'incident. Le président avait toujours dit qu'il n'en savait rien.

Il faut ajouter qu'un autre coup de grâce fut porté par le président lui-même. Voulant faire preuve de bonne volonté, le président, tout en refusant de remettre les bandes magnétiques, avait permis la publication de certains extraits de ses conversations avec ses assistants. Ce fut un choc pour le peuple américain que de voir dans ces fameux extraits un président totalement à l'opposé de l'image que le peuple s'en faisait. Le peuple américain n'en croyait pas ses yeux: le président des États-Unis d'Amérique était arrogant, injurieux, ne parlait jamais de l'intérêt national, ni de l'unité nationale. Tout était réglé en termes d'image électorale, en termes de relations publiques. Le président ne parlait d'aucun principe ni de morale. Cette publication allait ronger progressivement la présidence.

Nixon fut finalement obligé de démissionner. Selon son discours, il quitta son poste parce qu'il ne possédait plus d'appuis politiques au Congrès. Il a simplement mentionné que c'est à cause de l'affaire Watergate qu'il perdait ses partisans. Selon lui, il ne démissionne pas à cause de l'affaire Watergate, mais parce qu'il ne peut plus remplir les fonctions présidentielles, parce que le processus constitutionnel est bloqué. Il n'avoue rien sur Watergate, sauf ceci: s'il a fait certains faux jugements, et certains le furent, ce fut uniquement dans l'intérêt national. Certains commentateurs américains ont dit que c'était son meilleur discours. Le style oui, le fond non. Le président n'a fait que répéter ce qu'il dit depuis longtemps: la paix existe dans le monde grâce aux États-Unis. Ce discours ressemblait énormément aux discours qu'il faisait alors qu'il était assailli par des preuves accablantes au cours des derniers mois. Nixon se révèle incapable dans un discours public de discuter de principes fondamentaux ou d'options idéologiques. Tout ce qu'il répète est ceci: croyez moi, je suis votre président; soyez loyal à la nation américaine; faites moi confiance et tout ira bien.

lettres au DEVOIR

J'ai prêté l'oreille et répondu

Cher M. Beaudoin, merci pour votre position négative face au nouveau charismatique dans votre article du 7 août dernier. Votre attitude n'encourage à témoigner d'une nouvelle joie dans ma vie. Comme plusieurs jeunes, j'ai délaissé la pratique religieuse pour quelques années n'y trouvant aucune satisfaction ou paix intérieure. Il y a environ un an, le Christ-Vivant se présentait à moi: "Voici que je me tiens à la porte et Je frappe; si quelqu'un écoute Ma voix et ouvre la porte, J'entrerai chez lui..." (Apoc. 3:20). Je prêtai l'oreille et répondis.

la parole du jour

"Que de fois n'ai-je pas entendu vos propos et quels pénibles consolations vous faites! Y aura-t-il une fin à ces paroles en l'air? Et quelle maladie que ce besoin de répondre! Moi aussi, je pourrais parler comme vous, si c'étaient vous qui étiez là où j'en suis. Je saurais vous accabler de discours... et vous reconforter en paroles!" — Job 16:25 (cinquième siècle avant JC).

"Mieux vaut vivre à deux que seul, puisqu'il y a alors meilleur salaire dans le travail. En cas de chute, l'un relève l'autre; mais je plains l'isole qui tombe et n'a personne pour le relever" — Qohélet 4:9-10.

"Si quelqu'un ne commet pas d'écart de langage, c'est un homme parfait; il est capable de refrener son corps. Quand nous mettons aux chevaux un mors dans la bouche pour nous en faire obéir, nous dirigeons tout leur corps... Bêtes sauvages et oiseaux, reptiles et animaux marins de tout genre sont domptés et ont été domptés par l'homme. La langue, au contraire, personne ne peut la dompter: c'est un fleau sans repos..." — Éphésiens 3:2-8 (entre 50 et 60 après JC).

"De mort, il n'y en aura plus; de pleur, de cri et de peine, il n'y en aura plus, car l'ancien monde s'en est allé" — Apocalypse 21,4.

"Les gens disent: 'Voyant, ne vois pas! Prophète, ne prophétise pas! Ne nous annonce pas la vérité. Dis-nous plutôt des choses agréables et tâche d'avoir des songes d'illusion'" — Isaïe 30,10.

"Au vainqueur, je donnerai un caillou blanc, un caillou portant gravé un nom nouveau que nul ne connaît, hormis qui le reçoit" — Apocalypse 2,17.

"Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison et joignent champ à champ, au point de prendre toute la place et de rester les seuls habitants du pays" — Isaïe 5,8.

Le Seigneur m'a fait connaître le groupe de prières Emmanuel d'Orlando, Floride. Un groupe de gens éthiques et charismatiques qui expérimentent une vie chrétienne passionnée dans sa plénitude. Nous aussi prions et chantons en langues, mais je n'ai pas encore entendu "des cris d'animaux"... Tout y est trop bien harmonisé.

J'ai même assisté à des réunions, où sans "hystérie collective", quelques gens recevaient des guérisons miraculeuses qui étaient par la suite attestées par des médecins. Ces derniers étant parfois même des sceptiques. Qu'est-ce à dire? Y aurait-il un revers à la médaille? Je crois que le nouveau charismatique est véritable. Je crois aussi que Satan ("Le prince de ce monde") veut y créer la discorde. C'est pourquoi vous et moi, en tant que chrétiens, nous devons prier pour l'esprit de discernement afin de rejeter ce qui pourrait s'y infiltrer qui n'est pas scripturaire.

Frères et sœurs dans le Christ, prions Dieu Notre Père de nous donner la passion que possédaient les chrétiens du Nouveau Testament et le combustible nécessaire à raviver la flamme chrétienne en chacun de nous, afin d'avoir le pouvoir de vivre en chrétiens et d'être des chrétiens avec pouvoir au nom de Notre Sauveur et Seigneur: Jésus-Christ. Amen!

Jacinthe PROULX CALFEE

Floride, le 14 août 1974.

C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (HO-DO) Galvanisées, cuivre aluminium Estimation gratuite

Montréal 332-4160 Québec 872-9244 PRIMEAU MÉTAL INC.

Faites comme tout le monde...

PRENEZ DES "LAUZON" DE CONDUITE

Tél.: 849-4731

par LUC LAURIN professeur

On lui aurait pardonné

Dans son discours de démission, il n'a pas parlé de Watergate directement. Le mot fatidique n'apparaît que deux fois. Il refuse d'avouer qu'il a mal agi, qu'il a eu tort moralement. Il refuse de voir le problème en termes de bien ou de mal, de vrai ou de faux. Pour le président le problème était insoluble: il a menti à la population et toutes solutions inimaginables ne peuvent plus le cacher. Si à l'été 1972, Nixon avait avoué qu'il avait commis une faute dont il était entièrement responsable, on lui aurait pardonné. Cette affirmation est une possibilité réelle puisque le public américain a suivi le président dans des conditions pires (pensons au silence de 18 minutes sur une bande magnétique, à la perte de d'autres bandes, aux voyages à l'étranger afin de refaire sa popularité, à l'alerte générale lors de la crise du Moyen Orient: tout cela était très clair mais le public suivait toujours). Si Nixon avait avoué, on lui aurait pardonné, car ce n'est pas le cambriolage qu'on lui reproche (tous les partis politiques utilisent de telles tactiques), mais l'immoral "cover-up".

Dans la manipulation de tout ce scandale, Nixon s'est révélé comme jamais. Il n'est pas un homme d'idées, mais un praticien de la politique, un technicien. Il n'a pas abordé le problème en termes de bien ou de mal, mais en termes de relations publiques. Nixon s'est révélé comme un manipulateur de fonds, un manipulateur d'images publiques. Si la fin justifie les moyens, la fin n'existe pas avec Nixon. Un de ses collaborateurs a déjà démissionné parce qu'il n'y avait aucun contenu idéologique au programme du président. Il était un "apolitique" comme la Majorité Silencieuse qui ne s'intéresse pas à la politique.

Le Roi est mort. Vive le Roi. Telle est l'impression que nous avons eue en suivant le transfert du pouvoir de Nixon à Ford. Le départ de Nixon était bien triste: "C'est une triste affaire"

répétait-on sur la rue et dans les journaux. Mais dès que Ford est apparu à l'écran, respirant de confiance, tout était oublié. Et c'est ce qu'il y a de plus étonnant dans la jeune période du post-Watergate. Tout va tellement bien depuis que Ford est là. Il est le président du peuple, il l'a d'ailleurs déclaré dans son discours du 13 août au Congrès. Tout se passe comme si le président par un décret avait aboli les problèmes. Mais l'inflation se charge de nous ramener sur terre. George Meany, président de la AFL-CIO, a dit que, pendant ses 25 ans au Congrès, Ford n'a pas approuvé son nom au bas d'une seule loi. La chaîne de télévision ABC nous a rappelé que Ford pendant ces années a été contre un système de bien-être social payé par le gouvernement fédéral, contre un plan d'assurance-santé, contre certaines compensations aux chômeurs, contre les syndicats, pour la réduction du budget fédéral (il l'a confirmé dans son discours) et enfin pour la dette.

Lorsque les Américains disent qu'ils veulent aller au-delà de Watergate, ce n'est pas parce que toute l'affaire a changé l'Amérique mais parce qu'ils veulent l'oublier. Et afin de savoir s'il y a un quelconque changement dans les mœurs politiques, il faudra surveiller pendant les mois qui viennent le sort que le Congrès fera au bill limitant les dépenses électorales et au bill limitant les pouvoirs de la présidence.

La Chambre des Représentants vient tout juste d'approuver (7 août) une loi limitant les dépenses électorales, mais elle ne peut pas s'entendre avec le Sénat au sujet du financement public des élections autres que présidentielles. De plus le comité chargé de surveiller l'application de la loi sera à la merci du Congrès, ce qui n'est pas de bon augure. Mais l'affaire n'est pas encore réglée. Quant au bill limitant les pouvoirs de la présidence, il limite ces pouvoirs en cas de crise d'urgence. Pour éviter un autre Watergate, il faudrait une loi limitant le pouvoir de dépenser du président. Jusqu'ici



le président n'avait aucune limite: il pouvait engager tout le personnel dont il avait besoin. La Chambre des Représentants propose que le salaire du personnel gagnant entre \$36.000 et \$42.000 provienne d'un budget séparé pour mieux surveiller le président. Le Sénat propose une limite de 75 personnes employées par la Maison Blanche.

Les bandes magnétiques

L'avenir n'est pas rose. Les journaux ont déjà fait paraître des lettres de lecteurs accusant la presse d'avoir guillotiné le président. Les journalistes ne se lassent pas de constater que le système a bien fonctionné; mais l'un d'entre eux, plus perspicace, a écrit que le système a bien fonctionné grâce à la chance: les bandes magnétiques.

Sans ces bandes, le président s'en serait probablement sorti. D'ailleurs Ford a déclaré qu'il n'y aurait pas de telle expérience à la Maison Blanche. Qu'arrivera-t-il au président Nixon, devenu citoyen ordinaire? Les Démocrates de peur de paraître sadiques et de peur de perdre des voix, ne veulent pas aller plus loin avec l'affaire Watergate. Rodino l'a dit le jour même où le président Ford s'adressait au Congrès. Par contre, la conscience de certains sénateurs leur interdit de traiter le citoyen Nixon d'une manière spéciale. Les citoyens sont tous égaux devant la loi, Nixon comme Agnew. On parle de réconciliation nationale afin de pardonner à Nixon qui n'a jamais avoué. Déjà des lecteurs ont envoyé des lettres aux journaux disant qu'il ne faudrait pas oublier les exilés politiques du Vietnam dans cette période de réconciliation nationale!

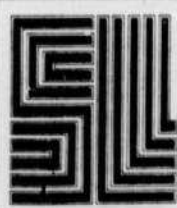
Cours fondamental de fine cuisine

L'enseignement par Henri Bernard des bases indispensables pour finement cuisiner selon l'hygiène alimentaire avec méthode et assurance vos repas familiaux.

Renseignements et prospectus, séries de cours d'automne: 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 rue de la montagne, suite 610, Montréal 107 permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé



C.E.G.E.P. de saint-laurent

SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE COURS DU SOIR — SESSION AUTOMNE 1974

SCIENCES PURES

Biologie 921.931
Chimie 101.111.201.202.302
Mathématiques 003.101.102.105.203.307

PHYSIQUE

Physique 101.111.201.301

GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE

Géographie 221.904.022.948
Histoire 951.961.962.972.983

ARTS

Arts plastiques 101.102.104.106
Histoire de l'Art 103.203.303.403
Cinéma 901.930.940

ÉDUCATION PHYSIQUE

Badminton I et II
Conditionnement physique I et II
Golf I et II
Natation I et II

LETTRES

Français 102.202.231.302
Espagnol 331.902.938.940

PHILOSOPHIE

Philosophie 101.201.301.401

PSYCHOLOGIE

Psychologie 101.201.215.900.901

SCIENCES SOCIALES

Anthropologie 901.902
Économie 920.921.933
Sociologie 962.964

INFORMATIQUE

Informatique 101.102.912.913

DATE LIMITE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION: le 6 septembre 1974

RENSEIGNEMENTS: Secrétariat de l'Éducation Permanente C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT 625 Boul. Ste-Croix, St-Laurent, Mtl. H4L 3X7

BILINGUISME FONCTIONNEL

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais

Méthode audio-visuelle

Session d'Automne commençant le 7 et le 9 sept. 74

7 semaines - 42h - \$72.00

Programmes le samedi, l'après-midi et le soir

Niveaux: Débutants Intermédiaires et Avancés

Tests de classement jeudi 22 août de 17.00 à 19.00 heures



CENTRE VILLE

Heures 1441, rue Drummond d'affaires 849-5331, poste 723
Lundi au Vendredi de 9h à 9h
Samedi de 9h à 5h

A La Popina les croûtons couronnent la Bouillabaisse.

De France: Bouillabaisse Côte D'Azur.

De succulents morceaux de fruits de mer dans un riche bouillon au safran. Service fumant accompagné de sauce rouille et bien entendu, couronné de croûtons.

Une spécialité, ce soir, à La Popina. Le restaurant méditerranéen situé sur la plaza de la Place Ville Marie. Musique et danse dès 19 heures. Réservations: 861-3511 Ferme le dimanche.

Administré par Le Reine Elizabeth Stationnement: \$1.00 seulement, au Canadawide Parking de la Place Ville Marie, à compter de 18 heures 30. Faites valider votre billet à La Popina.

suites
de la première
page

ROCKEFELLER

Etats-Unis avec l'Amérique latine et le Canada, secteurs dont il s'est déjà occupé sous de précédentes administrations républicaines.

M. Rockefeller doit encore recevoir l'approbation des deux chambres du Congrès. Il sera le second vice-président à être investi de la sorte, le premier ayant été M. Gerald Ford lui-même, en octobre dernier, après la démission de M. Spiro Agnew.

La commission judiciaire de la Chambre des représentants et la commission des règlements du Sénat procéderont d'abord à une enquête préliminaire au cours de laquelle le passé et la fortune personnelle du numéro deux de la Maison Blanche seront passés au crible. Des auditions publiques auront ensuite lieu. On ne pense pas qu'elles démarrent avant la reprise des travaux du Congrès. Le Sénat doit se mettre en vacances à la fin de cette semaine pour ne reprendre ses travaux que le 4 septembre. La Chambre des représentants fera de même et ne se réunira à nouveau que le 11 septembre.

Il avait fallu deux mois à M. Gerald Ford pour obtenir l'approbation des deux chambres du Congrès quand il succéda à M. Agnew.

Le choix de Nelson Rockefeller comme vice-président désigné des Etats-Unis est habile, estime-t-on généralement. Il rassurera les éléments libéraux de l'administration et du Congrès qui s'inquiétaient de l'esprit un peu trop conservateur du président Gerald Ford. Il apportera au président et à ses conseillers une expérience exceptionnelle des affaires publiques, puisqu'il a servi sous Franklin Roosevelt au département d'Etat, sous Harry Truman puis sous Eisenhower pour être ensuite pendant quinze ans — un record — gouverneur de l'Etat de New York.

Il compte plusieurs amis dans l'administration actuelle et en premier lieu M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat, qui fit campagne pour lui à la convention républicaine de Miami contre Richard Nixon il y a six ans, et l'une de ses fidèles collaboratrices, Nancy McGinnis, est aujourd'hui l'épouse de M. Kissinger. L'aile droite du parti républicain n'a pas oublié qu'il se présentait contre Barry Goldwater, candidat malheureux à la présidence et qu'il n'a jamais entretenu de bonnes relations avec Richard Nixon. L'Amérique puritaine ne manquera pas de relever que s'il est confirmé dans ses fonctions "Rocky" sera le premier vice-président divorcé des Etats-Unis.

A 66 ans, Nelson Rockefeller se moque des critiques. Au cours de sa conférence de presse à la Maison Blanche, il a imposé sa loi à la meute des journalistes qui déjà commençaient à l'interroger sur sa fortune personnelle et ses déclarations d'impôts. Il a rappelé en passant que Henry Wallace avait été un grand ami à lui: Wallace, secrétaire au Commerce sous Roosevelt avait quitté le parti démocrate pour fonder un parti situé nettement à gauche. Peu d'hommes politiques encore maintenant osent se prévaloir de l'amitié de Henry Wallace.

Les démocrates n'auront guère de reproches à adresser à Nelson Rockefeller — surtout pas sa fortune après l'exemple des Kennedy. Reste à savoir ce que sera le rôle de Nelson Rockefeller. Sera-t-il un conseiller écouté du président ou remplira-t-il un rôle purement représentatif? Eisenhower, Truman, Kennedy, Johnson avaient tenu le vice-président pour une quantité négligeable. Nixon se servit d'Agnew lors de son premier mandat sans jamais le mettre dans la confidence. De l'avis général, Nelson Rockefeller ne vient pas à Washington simplement pour faire de la figuration et il a dû recevoir à ce sujet des assurances formelles du président Ford.

le travail

Christie

Le syndicat des 450 employés de la biscuiterie Christie, mis à pied le 25 juillet dernier, tient à préciser que la série d'appels téléphoniques faits par l'employeur auprès de ses employés n'est qu'une manœuvre destinée à briser leur solidarité. Le syndicat affirme en effet qu'il n'est pas question que le travail reprenne ce matin puisqu'aucun accord n'a été conclu entre les deux parties, contrairement à ce qu'affirme l'employeur aux employés. Vendredi dernier, la compagnie a obtenu une injonction qui interdit tout piquetage aux abords de son usine.

Continental Can

La compagnie Continental Can of Canada a obtenu hier une injonction en cour supérieure obligeant ses employés en grève depuis le 12 août à réduire à quatre le nombre des piqueteurs à l'entrée des portes de son usine. Les négociations en cours pour le renouvellement de la convention collective échouent surtout sur les salaires et le régime de vacances, l'employeur refusant par ailleurs toute formule d'indexation.

Matelas Suprême

La compagnie Zodiac, division Matelas Suprême, a réussi grâce à l'appui de divers corps policiers à faire sortir dans la nuit de lundi à mardi huit de ses dix camions emprisonnés dans la cour de son usine à Saint-Narcisse. Le syndicat des employés en grève depuis huit mois a dénoncé ce geste de "provocation" qui va de pair, dit-il, avec la mauvaise foi de l'employeur en vue d'en arriver à un règlement négocié. L'employeur a notamment demandé une série de délais qui ont présentement pour effet de retarder les rencontres prévues avec le conciliateur.



Nelson Rockefeller, nouveau vice-président des Etats-Unis, est félicité par le président Ford et sa femme Betty. Etaient aussi présent, un vieil ami et conseiller: le secrétaire d'Etat Henry Kissinger. (Téléphoto AP)

Rockefeller

Un libéral qui voulait devenir président

WASHINGTON (Reuter) — Le président Gerald Ford vient de choisir comme vice-président un homme qui, depuis de longues années, caresse le rêve d'être un jour président des Etats-Unis.

Agé maintenant de 66 ans, le milliardaire gouverneur a déjà tenté à trois reprises depuis 1960 d'être choisi candidat du Parti républicain à la présidence. D'aucuns affirment que s'il a abandonné son poste de gouverneur de l'Etat de New York en décembre dernier, après 15 ans à cette fonction, c'est dans l'intention de concentrer toute son attention sur les prochaines présidentielles de 1976.

Il a expliqué sa démission par le désir de consacrer son énergie à une commission qu'il a créée à ses propres frais — \$2 millions — pour étudier "les choix critiques de l'Amérique".

Cette commission, a donné à M. Rockefeller une stature nationale bien qu'il ait démenti vouloir l'utiliser pour se maintenir sous les projecteurs de l'actualité jusqu'à la veille des présidentielles.

L'insuccès de l'ancien gouverneur de l'Etat de New York provient de l'image qu'il avait projetée pendant ses trois premiers mandats: celle d'un républicain libéral. Cette aile du "Grand Old Party" a toujours eu le dessous dans la rivalité qui l'opposait à l'aile conservatrice d'où sont surgies les vedettes du parti, de Richard Nixon à Gerald Ford sans oublier le sénateur Barry Goldwater, dans lequel certains avaient vu un possible candidat à la vice-présidence après la démission du président Nixon.

Au cours de son quatrième et dernier mandat toutefois, M. Rockefeller avait glissé vers la droite et, tout en se montrant prudent sur tout ce qui touchait à l'affaire du Watergate pour ne

pas s'aliéner une partie des républicains, avait introduit dans son Etat une série de mesures draconiennes.

Ainsi l'Etat de New York est-il à présent le plus sévère envers les trafiquants de drogue. Les vendeurs d'héroïne encouront automatiquement la prison à perpétuité.

Cette campagne a porté ses fruits, et le Rockefeller "new look" est considéré par de nombreux républicains comme un homme d'Etat dont l'expérience en politique étrangère et intérieure est incontestée.

Une tache noire cependant dans sa carrière de gouverneur: la façon dont il a réglé, en 1971, la mutinerie de la prison d'Attica — et que certains lui reprochent. Alors que les mutins demandaient à le voir, il a ordonné l'assaut; à l'issue de la fusillade, on relevait 40 tués parmi lesquels se trouvaient plusieurs des otages détenus par les mutins.

Petit-fils du légendaire milliardaire du pétrole John D. Rockefeller, fils du mécène John D. Rockefeller Junior, Nelson Rockefeller est né le 8 juillet 1908. Après des études à Dartmouth College, il commence à gérer les intérêts de sa famille au Rockefeller Center, après un passage dans une banque de New York.

Après un voyage en Amérique latine en 1937, il s'intéresse aux affaires du sous-continent et rédige un mémorandum qui remonte jusqu'au président Frank Roosevelt. Vivement impressionné, celui-ci lui ouvre la barrière publique. Il le nomme chef du bureau de coordination des affaires inter-américaines.

D'autres postes suivront: secrétaire d'Etat adjoint chargé des questions latino-américaines, sous-secrétaire au ministère de la Santé, de l'Education et des Affaires sociales, il sera ensuite

assistant spécial du président Dwight Eisenhower chargé de la politique étrangère.

En 1946, il est à l'origine de la construction à New York du siège des Nations unies, et persuade son père de faire don de \$8.5 millions pour l'érection du gratte-ciel de verre.

En 1958, il se lance dans la politique et bat Averell Harriman pour le poste de gouverneur de l'Etat de New York, qu'il conservera jusqu'en décembre dernier. Parallèlement, il recherchera l'investiture présidentielle républicaine et sera battu en 1960 par Richard Nixon, en 1964 par Barry Goldwater et, en 1968, par Richard Nixon de nouveau.

M. Rockefeller a divorcé en 1952 de son épouse Mary après 30 ans de mariage pour se remarier avec Margaret Murphy, divorcée elle aussi et beaucoup plus jeune que lui. Il a reconnu plus tard que ce mariage, mal accueilli par le pays, lui avait nu dans sa campagne de 1964.

Quelques jours avant sa nomination à la vice-présidence, M. Rockefeller a été accusé dans une communication téléphonique anonyme à la Maison Blanche d'être impliqué dans une affaire de conspiration politique de même nature que celle du Watergate. On lui reprochait d'avoir engagé des hommes de main pour perturber la convention nationale démocrate de 1973 afin de favoriser la candidature du sénateur George McGovern, considéré comme moins dangereux pour les républicains que les autres candidats démocrates.

Une enquête éclair menée par le procureur Leon Jaworski, chargé de l'affaire du Watergate, a établi que ces accusations étaient sans fondement et que l'affaire était close. Elle semble n'avoir eu aucune influence sur le choix du président Ford.

JEAN COURNOYER

Du côté syndical, c'était hier le mutisme. La FTQ-Construction rendra publique sa position cet après-midi au cours d'une conférence de presse. L'Association des sous-entrepreneurs en électricité et en plomberie en fera autant alors qu'elle dévoilera ce matin la teneur de son mémoire adressé à la Commission d'enquête sur la violence dans l'industrie de la construction (CEVIC).

CONSEIL DE SÉCURITÉ

leurs revenus.

M. Hanigan précise que ce déficit était prévisible pour les municipalités car il fut indiqué, l'automne dernier, lors de la présentation du budget de la CUM, que le Conseil de sécurité n'avait fait aucune provision budgétaire en ce qui concerne le traitement des policiers dont la convention collective venait à échéance à la fin de 1973.

Actuellement les besoins exacts du Conseil de sécurité ne sont pas connus. Et M. Hanigan précise qu'aucun chiffre précis ne pourra être fourni aux maires des

municipalités de banlieue et conseillers municipaux de Montréal lors de la réunion du Conseil de la CUM qui a lieu ce soir, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Montréal. Le calcul du coût des augmentations à accorder aux policiers est assez long à faire, et le comité exécutif de la CUM a demandé en même temps au Conseil de sécurité de vérifier si d'autres besoins financiers n'existent pas à d'autres niveaux, tels le carburant, l'équipement.

L'an dernier, le Conseil de sécurité avait réclamé un budget supplémentaire de près de \$2 millions, mais cela n'avait pas nécessité la présentation d'un budget supplémentaire car la CUM avait certaines réserves et avait pu procéder à certaines coupures. Cette année, ce ne sera pas le cas, et selon M. Hanigan, même si certaines prévisions ont été faites à la CUM en vue de la hausse des traitements de ses employés autres que policiers, les argent disponibles seront nécessaires car des négociations sont en cours avec plusieurs groupes d'employés.

Pour réduire le plus possible ce déficit de \$10 millions pour le traitement des policiers, et qui sera augmenté par un déficit général possible mais dont on ne connaît pas encore l'importance, M. Hanigan a l'intention de rencontrer le premier ministre afin de tenter d'obtenir une aide financière du Québec.

Le président du comité exécutif de la CUM précise qu'aucun rendez-vous n'a encore été fixé, et il ne veut pas présumer du résultat des discussions qu'il pourra avoir avec le gouvernement provincial. M. Hanigan dit par ailleurs que la CUM n'est pas directement responsable de ce déficit puisque la partie du budget de cet organisme concernant le Conseil de sécurité est préparée par celui-ci et tout simplement incorporée au budget général de la CUM. Notons que pour 1974, le budget de la CUM était de \$170.384.608, dont plus de \$104 millions représentaient la part du conseil de sécurité.

Chez les maires de banlieue, ce déficit de plus de \$10 millions a suscité de vives réactions. Ainsi, le maire d'Outremont, M. Pierre Desmarais II, membre du comité exécutif de la CUM et aussi du Conseil de sécurité, a déclaré qu'il faudra songer à effectuer des coupures dans les dépenses de la police. Pour le maire de Ville Mont-Royal, M. Réginald Dawson, ce déficit prouve que l'intégration des divers corps policiers municipaux a accru les coûts sans augmenter les services.

Le seul point important à l'ordre du jour de la réunion de la CUM, ce soir, est la ratification de la convention collective des policiers. Il faut s'attendre à ce que plusieurs maires de banlieue expriment leur mécontentement.

la météo

Les régions du sud de la province demeureront sous une circulation anticyclonique maintenant du temps généralement ensoleillé chaud et humide. Par contre les régions du nord et nord-ouest resteront généralement nuageuses avec quelques averses et risques d'orages dus à la présence d'un creux de pression qui s'étend des terres de Baffin jusqu'au Dakota-nord en passant par le sud de la baie James.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: nuageux, risques d'averses ou orages. Maximum 75. Aperçu pour jeudi: nuageux averses et orages.

Régions de la Haute-Mauricie, de Pontiac-Témiscamingue: généralement ensoleillé. Maximum 75. Aperçu pour jeudi: passages nuageux et quelques averses.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Québec-Trois-Rivières: ensoleillé et humide. 80 à 85. Aperçu pour jeudi: chaud et humide.

Régions du lac St-Jean, de la Gaspésie, de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Îles: généralement ensoleillé et humide. Maximum 75. Aperçu pour jeudi: beau.

Vers une nouvelle hausse du prix de la pinte de lait

Une décision récente du gouvernement fédéral ainsi que les demandes que viennent de formuler les producteurs et les industriels laitiers vont se traduire par une hausse du prix de la pinte de lait, et cette hausse portera le prix de la pinte de lait à 47 cents en octobre et à 50 cents la pinte à la fin de décembre.

La première hausse est attribuable à la décision du ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, qui a décidé de supprimer la subvention de 5 cents la pinte que le gouvernement avait accordée en septembre dernier, pour empêcher que les consommateurs n'absorbent à eux seuls les hausses accordées aux producteurs.

Mais, d'après M. Whelan, cette subvention de cinq cents la pinte n'a plus sa raison d'être puisque les pensions de vieillesse et les allocations familiales se trouvent maintenant indexées au coût de la vie. Les personnes qui ont le plus besoin de lait sont justement celles qui profitent de l'indexation de leurs revenus à l'indice du coût de la vie, raisonne le ministre de l'Agriculture.

Donc la subvention sera graduellement retirée au rythme d'un cent par mois.

De son côté, la Fédération des producteurs de lait vient de demander à la Régie des marchés agricoles une augmentation de \$2.05 les 100 livres de lait nature, ce qui porterait le prix à \$12.50 à compter du 15 septembre.

Enfin, les industriels laitiers, c'est-à-dire les embouteilleurs, les pasteurisateurs et les livreurs de lait aux détaillants ou à domicile réclament à leur tour une hausse de un cent la pinte.

Chez les industriels, on indique les prix plus élevés qu'ils doivent payer aux producteurs de lait et chez ces derniers, on dit que c'est la faute aux industries qui leur vendent les moules, les engrais, les machines agricoles. Et producteurs laitiers et industriels laitiers se plaignent tous deux des hausses du prix de la main-d'œuvre.

Ce qui fait que si les industriels laitiers et si les producteurs laitiers obtiennent gain de cause, la pinte de lait coûtera six

cents de plus à compter du 15 septembre.

En ajoutant un cent de plus par mois pour la récupération effectuée par Ottawa, cela fera une hausse totale de sept cents la pinte en septembre et 10 cents la pinte à la fin de décembre, de sorte que la pinte de lait se vendra 47 cents à la fin de septembre et 50 cents à la fin de décembre.

Les pompiers défilent devant l'hôtel de ville

Les pompiers de Montréal manifestent à 10 heures ce matin devant l'hôtel de ville.

Par cette manifestation, les pompiers veulent démontrer leur détermination à l'administration municipale qui sera saisie, à 10 heures, de l'ultimatum adopté lundi soir. La résolution disait que les pompiers veulent un "oui" ou un "non" clair à leur demande de renégocier les échelles de salaires de 1973 et de 1974, qui prévoyait 4.3 pour cent d'augmentation.

Montréal a offert de son côté de négocier le rattrapage salarial de ces années au cours d'une négociation qui porterait uniquement sur le prochain contrat de travail, dont les négociations devraient débuter dans quatre mois.

Alors que différents comités s'occupaient hier à rappeler les vacanciers pour la manifestation de ce matin et à préparer les pancartes, la direction du syndicat se réunissait pour analyser les moyens de pression légaux disponibles en cas de refus de Montréal. Une autre équipe préparait la réunion qui aura lieu au Plateau après la marche sur l'Hôtel de ville.

La direction de l'Association s'est surtout penchée hier sur les objectifs réels que poursuit la ville dans ce conflit. La plupart de ses membres ont été d'avis que les autorités municipales avaient tout avantage à accueillir les pompiers à un certain extrémisme.

En décrétant une hausse de taxe pour payer les nouvelles augmentations consenties aux policiers, elle s'assurait d'avoir l'opinion publique de son côté devant les exigences formulées par les pompiers, demandes qui n'ont justement pas été rendues publiques pour cette raison.

Par ailleurs, se dit-on, la moindre paralysie des services permettrait au gouvernement québécois d'intervenir et le dossier sur l'intégration des services d'incendies serait aussitôt remis sur le tapis. L'intégration des services d'incendie de l'île aurait l'avantage d'obliger les autres municipalités à partager le coût des services actuels. La mesure semblerait d'autant plus justifiée que plusieurs municipalités de l'île comptent encore sur les services de pompiers volontaires.

Vieilles voitures

Le Centre provincial de récupération de véhicules-moteurs offre gratuitement à tous les citoyens qui veulent se débarrasser de leur vieille voiture le service d'un camion-remorque qui se rendra sur les lieux et qui disposera de l'objet encombrant, tout en apportant une solution au problème de l'environnement.

Le but de cette initiative, c'est de rendre service aux 15.000 personnes qui abandonnent leur auto devenue inutilisable dans les rues désertes, les ruelles et les lots vacants et d'empêcher que ces vieilles carcasses d'autos deviennent des endroits où les jeunes se blessent souvent gravement en jouant à l'intérieur de ces véhicules abandonnés.

Si vous voulez vous débarrasser d'une vieille voiture inutilisable, vous n'avez qu'à composer le numéro de téléphone 672-8341 et un camion-remorque se rendra sur les lieux et vous débarrassera de votre "ennui".

CTCUM

Suite de la page 3

ment majeur n'est survenu au cours des derniers jours, si ce n'est l'appui que reçoivent les grévistes. Entre autres, le Front commun des syndicats regroupant les employés travaillant à la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal, près d'une dizaine de syndicats, a annoncé qu'il appuyait publiquement les objectifs poursuivis par les grévistes, soit l'indexation des salaires au coût de la vie, et la levée de suspensions contre 73 syndicats.

Le Syndicat du transport de Montréal, qui regroupe les employés d'entretien et de garage, prévoit par ailleurs tenir une conférence de presse aujourd'hui pour faire le point sur l'action entreprise depuis maintenant deux semaines.

Quant au gouvernement du Québec, le chef de cabinet du ministre du Travail, M. Jacques Lorrain, a fait savoir qu'il n'y aurait pas d'intervention gouvernementale à moins que les deux parties en cause en fassent toutes deux la demande. Jusqu'à maintenant, les deux parties ne semblent pas considérer la médiation comme une solution valable de règlement.

DÉCÈS

LAVERGNE Mlle Thérèse. Dans un hôpital local d'Ottawa le 19 août 1974, est décédée, Mlle Thérèse Laverne, du 82 avenue Marlborough, Ottawa. Elle était la fille de M. et Mme C. E. Laverne et sœur de Jean et Françoise Laverne, tous d'Ottawa. Elle fut traductrice au Ministère Fédéral des Transports durant une trentaine d'années. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 août. Le convoi funéraire partira du Salon Racine, Robert & Gauthier, No 260 rue Bessier pour se rendre à l'église St-Pie X où le service sera célébré à 10:00 heures à min. Et de là au cimetière de Notre-Dame d'Ottawa lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Extra-terrestres et vaisseaux "bibliques"

Ezéchiel décrit, Blumrich construit

Le quidam qui parcourt avec un oeil intéressé le pavillon "Un Monde Insolite" de Terre des Hommes ne peut s'empêcher d'y voir toute une gamme de faits bizarres, de phénomènes inexplicables ainsi que plusieurs objets insolites qui semblent défier la science et la raison.

Le vaisseau spatial miniature qui s'y trouve en montre et qui représente l'un des vaisseaux spatiaux qu'aurait vus le prophète Ezéchiel, il y a 2,600 ans, est l'oeuvre d'un ingénieur de la NASA, directeur du service des plans de cet organisme et qui a participé à la conception de la célèbre fusée Saturn-5, Josef F. Blumrich.

Son travail lui a d'ailleurs valu l'"Exceptional Service Medal" de la NASA en 1972. Il est l'auteur de plusieurs articles techniques et du "best-seller": "The Spaceships of Ezéchiel".

Le monde insolite de Josef Blumrich nous porte à nous poser sérieusement la question: "Sommes-nous seuls dans l'univers?" — "Existe-t-il d'autres intelligences?"

Blumrich lui n'en doute pas. Après avoir lu Ezéchiel dans l'Ancien Testament, il s'est intéressé à ces théories et il a finalement découvert des relations avec cette croyance de voyages

extra-terrestres réussis, des milliers d'années avant nos savants.

Dans Ezéchiel, Blumrich a trouvé de telles descriptions techniques qu'elles n'auraient pu être faites sans de profondes

connaissances reposant sur des choses réelles, visibles et vives.

Dès lors, si Ezéchiel a décrit des objets réels, que nous pouvons identifier à des réalités actuelles, c'est que ces objets existaient réellement du temps d'Ezéchiel et qu'il les a réellement

vus.

Après des études approfondies des textes bibliques, Blumrich a construit un vaisseau spatial miniature qui aurait été utilisé par les astronautes de l'époque, soit vers l'an 600 avant J.C.

Toujours selon Blumrich, les appareils en question mesuraient 55 pieds de diamètre et se déplaçaient à l'aide d'hélices de 35 pieds de longueur. "Les ingénieurs de ces vaisseaux étaient déjà 25 ans en avance sur nos savants d'aujourd'hui", dit-il.

Que signifient, pour le Canadien moyen, surpopulation et crise de l'alimentation?

Les thèmes population, alimentation et promotion de la femme sont si étroitement reliés qu'il est normal que l'année mondiale de la population soit suivie, en 1975, par l'année internationale de la femme, a déclaré Mme Doreen Alexander, fonctionnaire de l'information au Centre de l'information économique et sociale des Nations Unies à New York.

Mme Alexander était l'invitée ces jours derniers à une rencontre organisée à Montréal par la Fédération des femmes du Québec et le Conseil canadien pour la coopération internationale à laquelle ont assisté une trentaine de représentantes des principaux organismes et groupements féminins du Québec.

Cette rencontre en a été une, avant tout, d'information et de sensibilisation à

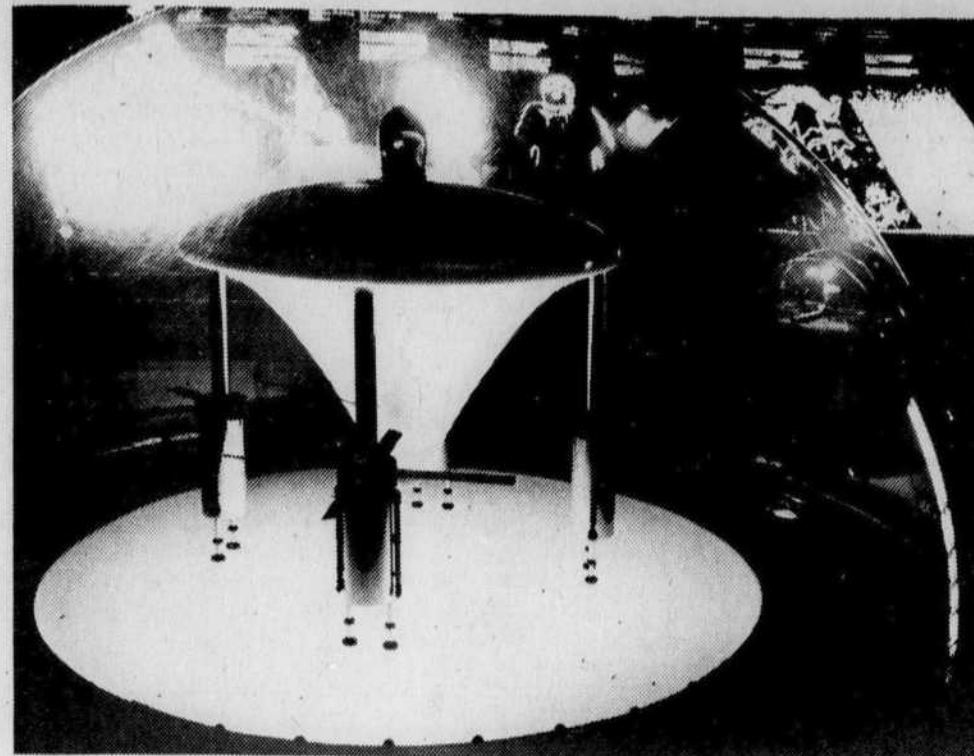
l'année mondiale de la population dont la conférence a débuté lundi à Bucarest. Il y a été aussi question de la Conférence de l'alimentation qui aura lieu en novembre prochain et de projets d'action à l'occasion de l'année internationale de la femme.

Si la conférence de Bucarest ne semble pas avoir suscité au Canada des échos comparables à ceux éveillés dans beaucoup d'autres pays, c'est qu'effectivement, pour le peuple canadien en général, parler de la population ne semble pas avoir un sens ni très concret, ni très dramatique, note Mme Alexander.

Le Canada est un des quatre pays au monde, avec les États-Unis, l'Australie et l'Argentine, où l'on trouve encore des excédents agricoles pour subvenir aux besoins des pays en voie de développement. On commence à peine, ici, à ressentir les effets de la rareté de certains produits.

Il n'est donc pas étonnant, poursuit Mme Alexander, que les mots croissance démographique et crise de l'alimentation ne peuvent pas susciter chez le Canadien moyen, pas plus que chez l'Américain moyen, la même réaction que dans les pays en voie de développement.

Tout comme celle qui vient d'avoir lieu à Montréal, des rencontres d'information pour mieux faire connaître les problèmes posés par la population et le développement économique du monde, ont, au cours de l'année, été organisées un peu partout à travers les États-Unis et le Canada auprès de divers groupes parmi les plus actifs au sein de la communauté.



Cette reproduction du vaisseau spatial construit par l'ingénieur de la NASA Josef F. Blumrich, d'après les descriptions du prophète Ezéchiel dans la Bible, est exposée au pavillon "Un Monde Insolite" de Terre des Hommes.

Question de taille ou discrimination? Une femme pilote n'est pas convaincue

OTTAWA (PC) — Une femme pilote possédant 28 années d'expérience dit qu'on a fait preuve de discrimination à son endroit quand elle a voulu obtenir un emploi à Airtransit, une filiale d'Air Canada qui effectue les envoies ADAC vers Montréal.

Lorna de Bligny écrit dans la publication Canadian Flight qu'elle connaît au moins deux pilotes qui ont des qualifications inférieures aux siennes et qui ont été embauchés pour piloter les avions Twin-Otter de la compagnie.

Elle n'accepte pas la raison fournie par le directeur d'Airtransit, A.J. Tonkin, qui lui a dit qu'elle était refusée à cause de

sa taille: elle ne mesure pas cinq pieds sept pouces tel que l'exigent les règlements.

A ce compte-là, dit-elle, aucune femme ne pourra jamais piloter un avion commercial. Elle s'est adressée en vain auprès de diverses agences fédérales, y compris la Commission de la Fonction publique du Canada.

Elle dit avoir piloté des monomoteurs pendant plus de 5,000 heures, des bimoteurs légers pendant 290 heures, en plus de 750 heures de vol sur d'autres avions, notamment des avions sur skis.

La plupart des candidats sont d'anciens pilotes des Forces ar-

mées, qui sont préférés pour cette raison aux pilotes possédant une expérience sur des avions commerciaux légers.

La loi 22 n'interdit pas la campagne unilingue des obligations du Canada

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral pourra aller de l'avant avec sa campagne publicitaire unilingue pour promouvoir la vente d'obligations d'épargne du Canada, malgré les restrictions imposées par la loi 22.

La loi qui vient d'être adoptée à Québec fait du français la langue officielle de travail et de l'anglais, entre autres, l'utilisation de la publicité unilingue en anglais.

Bien que les détails du programme publicitaire n'aient pas encore été annoncés, on croit qu'il sera conforme aux normes antérieures et que des panneaux-reclame uniquement en anglais seront exposés dans les régions à prédominance anglophone.

Il y aura également des panneaux-reclame exclusivement en français et d'autres qui seront bilingues. La campagne publicitaire doit débiter en

octobre. Les aviseurs du ministère de la Justice qui ont étudié les implications de la loi 22 vont publier bientôt une déclaration expliquant l'avis qu'ils viennent de fournir verbalement au gouvernement.

IDÉES ET INVENTIONS

Recherche, Développement et Mise en Marché
Évaluation du marché gratuite

Discretion absolue.
Personnel expérimenté dans la mise en marché.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer
(514) 866-9445
ou écrivez à:

Len Shugar et Associés Ltée.
Dépt. 5
1221, rue Crescent,
Montréal, Québec, H3G 2B1

LES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE

SOUS LA JURIDICTION
DES COMMISSIONS SCOLAIRES
PROTESTANTES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Offrent à vos enfants, en français,
un enseignement officiel de qualité

ÉCOLE
SECONDAIRE

de Roberval

Niveaux 2 à 5 (8-11)
1370 est, rue de Castelnau
Montréal H2E 1R9
Téléphone: 273-4451

ÉCOLES
PRIMAIRES

Maisonnette

1680, boul. Morgan
Montréal H1V 2P9
Téléphone: 254-6054

Peace Centennial
(y compris classe
maternelle)

931, rue Jean-Talon Est
Montréal H2R 1V5
Téléphone: 277-4187

Victoria

1822, rue de Maisonneuve O.
Montréal H3H 1J8
Téléphone: 935-5444

Gordon

3000, boul. de la Concorde
Duvernay (Laval), P.Q.
Tél.: 663-1311 (Journées)
669-7573 (Bureau)

St-Hubert

3480, rue Mackay
Lafèche, P.Q.
Téléphone: 676-4272

INSCRIPTIONS:

Les inscriptions pour l'année scolaire 1974-75 peuvent se faire à partir du 26 août, auprès des écoles susmentionnées. Pour les écoles de la Rive-Sud, communiquer avec le Bureau Régional, téléphone 672-4010.

RENTREZ DES CLASSES:

Mercredi, le 4 septembre, 1974.

SERVICE D'AUTOBUS ASSURÉ

Annonce publiée par la Fédération des associations de parents d'élèves des Écoles Protestantes de Langue Française du Québec conjointement avec le P.S.B.G.M.

MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

DISQUES
12" MICROSILLON
STÉREO

TELEFUNKEN

PRIX SUGG.
MANUFACT.
\$7.98 Sp.

6 59
LE DISQUE

SAW 9409 - Historic Cabinet And Portable Organs.
SAW 9411 - BACH - Harpsichord CTOs. Leonhardt.
SAW 9413 - TELEMAN - CTOs for recorder. Bruggen.
SAW 9414 - SCHUETZ - Motets, Cantate, etc.
SAW 9420 - C.F. BACH, MOZART etc. - Orchestral Works.
SAW 9421 - HANDEL - 6 Sonatas for recorder. Bruggen.
SAW 9422 - RAMEAU - Pièces de clavecin. Scarlatti, Leonhardt.
SAW 9424 - BACH - CTOs for 28.4 harpsichord. Leonhardt.
SAW 9425 - BACH - Cantata No 206 - Schleier, Spelende Welten.
SAW 9426 - VIVALDI - Misc. concertos - Bruggen/Rieu.
SAW 9427 - BACH - Cantata No 208 "Hunting Cantata".
SAW 9431 - Bonaventura Chapel Royal in the 16th Century.
SAW 9432 - Early Music England. Flanders, Germany/Spain.
SAW 9433 - BACH - 6 Sonatas violin & harpsichord. Vol. 1.
SAW 9434 - BACH - 6 Sonatas violin & harpsichord. Vol. 2.
SAW 9435 - TELEMAN - 6 sonatas for recorder. Bruggen.
SAW 9436 - Baroque Organs in North Germany.
SAW 9438 - MONTEVERDI - Madrigals & Concerti.
SAW 9439 - DUFAY - Mass Sections, Motets and Hymns.
SAW 9443 - BACH - Cantatas No. 106 Actus Tragicus & No. 182.
SAW 9444 - BACH - 8 Short Preludes and Fugues, a Chorale.
SAW 9445 - Music of The Court Of Mannheim.
SAW 9448 - TELEMAN - Parisian Quartets 1, 4, 6.
SAW 9449 - 50 - TELEMAN - Tafelmusik I.
SAW 9451 - 52 - TELEMAN - Tafelmusik II.
SAW 9453 - 54 - TELEMAN - Tafelmusik III.
SAW 9455 - CARMINA BURANA - Original 20 Songs-Medieval.
SAW 9456 - Venerian Polyphonic Choral Works.
SAW 9457 - Quodlibets, Rounds, Songs, Chorales, Pieces.

SAW 9526 - Historic Organs At Muenster & Recklingen etc.
SAW 9527 - Chamber Music Of The Young Beethoven.
SAW 9528 - VIVALDI - CTA A Cinque, etc. Harmoncourt, Bruggen.
SAW 9529 - Hummel, Trumpet CTO/Haydn: Violin CTO, etc.
SAW 9530/31 - Ars Antiqua Early Polyphonic Music.
SAW 9532 - Sacred Song And Instrumental Music.
SAW 9533 - VIVALDI/TELEMAN/etc. - Recorder CTA, Bruggen.
SAW 9534 - Historic Organ Of The Convent Church, St. Urban.
SAW 9536 - BACH - Concerto For Viola Da Gamba & Trio Son.
SAW 9537 - BIBER - Sonata St. Polycaip For 8 Trumpets.
SAW 9538 - BACH - 3 Harpsichord CTOs. Leonhardt.
SAW 9539 - BACH - Cantatas Nos. 50, 83, 197.
SAW 9540 - BACH - Cantatas Nos. 89, 90, 161.
SAW 9541 - TELEMAN - Violin Suite, Concerto For Viola.
SAW 9542 - Italian Violin Music Of The 17th Century.
SAW 9544 - ISAC - Missa Super O Proclama La Mi Lo Sol.
SAW 9545 - Recorder Music Vol. 2 Bruggen.
SAW 9547 - Chamber Music Of The Young Beethoven.
SAW 9548 - Italian Cello Music Played On Original Instrum.
SAW 9549 - Comedian's Music Of The Baroque.
SAW 9550 - BACH - Pieces For Violin Set For Key Instr.
SAW 9551 - Chopin Works By Ben Family, Krumbach.
SAW 9552 - BACH - CTO For 2 Harpsichords & Triple CTO.
SAW 9553/54 - KUHNAU - 6 biblical Sonatas.
SAW 9555 - MOZART - Organ Works (Complete), Tachet.
SAW 9556 - Concert Music - bibler, etc. Leonhardt Consort.
SAW 9557 - BACH - CTO For Violin & OBCE, etc. Harmoncourt.
SAW 9558 - PURCELL - Sacred Music At The English Court.
SAW 9559 - HANDEL - Trio Sonatas.
SAW 9560 - From Bruggen Plays Baroque.

DISQUES
12" MICROSILLON

SERAPHIM

LE DISQUE
3 39

PRIX SUGGÉRÉ DU
MANUFACTURIER

3.98

5 60019 - BEETHOVEN - Concerto no 3/Solomon au piano.
5 60023 - TCHAIKOVSKY - Overture 1812 St. Sergent.
5 60031 - TCHAIKOVSKY - Symph. no. 6 à la Pathétique. Gulimand.
5 60032 - GREIG - Concerto en a mineur, Dances Norvégiennes.
5 60037 - MOZART - Overtures. Don Giovanni. La fute magique.
5 60060 - BEETHOVEN - Concerto no 5/Gieseking au piano.
5 60072 - MOZART - Concertos pour piano (T. et J. Menhuin).
5 60073 - DENNIS BRAIN - Avec Brian. Wolfer. James Harley.
5 60081 - CHOPIN - Études op. 10 et 25/Annie au piano.
5 60094 - FAURE - Requiem/Pavane. New Phil. Willocks.
5 60100 - MOZART - Requiem en ré mineur/Danigues. Cross.
5 60101 - BRAHMS - Symph. no 3/Overture tragique. Phil. arch.
5 60103 - FRANCE - Prélude chorale et fugue. DEBUSSY - Six
5 60105 - MAHLER - Symph. no 4/Phil. arch. - Loeu et Kietzki.
5 60107 - LISZT - Concertos nos 1 et 3/5. François piano Phil.
5 60109 - CHOPIN - Saisons Françaises au piano Concerto no 2 et
5 60119 - BIZET - Extraits de Carmen. C. Ludwig. R. Schack.
5 60123 - MOZART - Concertos pour deux flûtes - Andante.
5 60124 - ALEXANDER KIPNIS - Faust. Don Carlo. Parsifal et
5 60127 - CHOPIN - Les valses/Corral au piano.
5 60128 - VIVALDI - Concertos pour flûte nos 1, 6. Toulouze.
5 60139 - BACH - Cello et Pécorant carottes. D. Fisher Diskow.
5 60140 - BACH - Cello et Pécorant carottes. D. Fisher Diskow.
5 60141 - BACH - Cello et Pécorant carottes. D. Fisher Diskow.

5 60169 - DENNIS BRAIN - Mozart: Divertimento no. 14. Bert.
5 60170 - LISZT - The mephisto waltz - Rumerillets. Cordas
5 60177 - DUKAS - L'apprenti sorcier etc. (Pierre Dervaux)
5 60183 - STRAVINSKY - Capriccio. Rag Music Duo concertant
5 60190 - WAGNER - Die Walkure (1er acte) Melchior, Lehmann.
5 60211 - CHALAPIN - Chanté 4 scènes de Boris Godounov.
5 60214 - SAINT-SAËNS - Carnaval des animaux - Concerto pour
5 60215 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60216 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60217 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60218 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60219 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60220 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60221 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60222 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60223 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60224 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60225 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60226 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60227 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60228 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60229 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60230 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60231 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60232 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60233 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60234 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60235 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60236 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60237 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60238 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60239 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60240 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60241 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60242 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60243 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60244 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60245 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60246 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60247 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60248 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60249 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60250 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60251 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60252 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60253 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60254 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60255 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60256 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60257 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60258 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60259 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.
5 60260 - PUCCHINI/LA BOHÈME - Pol. Gigi Scattola Albense.

DISQUES
12" MICROSILLON

ALBUMS DE 2 DISQUES
12" MICROSILLON STÉREO
EN GRAND SPECIAL

LE DISQUE
6 44

Prix sugg.
du manufacturier

7 98

L'ALBUM

75012 - JACQUES BREL - Amsterdam.
75013 - JACQUES BREL - Les bigues.
75014 - JACQUES BREL - Les bigues.
75015 - JACQUES BREL - Les bigues.
75016 - JACQUES BREL - Les bigues.
75017 - JACQUES BREL - Les bigues.
75018 - JACQUES BREL - Les bigues.
75019 - JACQUES BREL - Les bigues.
75020 - JACQUES BREL - Les bigues.
75021 - JACQUES BREL - Les bigues.
75022 - JACQUES BREL - Les bigues.
75023 - JACQUES BREL - Les bigues.
75024 - JACQUES BREL - Les bigues.
75025 - JACQUES BREL - Les bigues.
75026 - JACQUES BREL - Les bigues.
75027 - JACQUES BREL - Les bigues.
75028 - JACQUES BREL - Les bigues.
75029 - JACQUES BREL - Les bigues.
75030 - JACQUES BREL - Les bigues.
75031 - JACQUES BREL - Les bigues.
75032 - JACQUES BREL - Les bigues.
75033 - JACQUES BREL - Les bigues.
75034 - JACQUES BREL - Les bigues.
75035 - JACQUES BREL - Les bigues.
75036 - JACQUES BREL - Les bigues.
75037 - JACQUES BREL - Les bigues.
75038 - JACQUES BREL - Les bigues.
75039 - JACQUES BREL - Les bigues.
75040 - JACQUES BREL - Les bigues.
75041 - JACQUES BREL - Les bigues.
75042 - JACQUES BREL - Les bigues.
75043 - JACQUES BREL - Les bigues.
75044 - JACQUES BREL - Les bigues.
75045 - JACQUES BREL - Les bigues.
75046 - JACQUES BREL - Les bigues.
75047 - JACQUES BREL - Les bigues.
75048 - JACQUES BREL - Les bigues.
75049 - JACQUES BREL - Les bigues.
75050 - JACQUES BREL - Les bigues.
75051 - JACQUES BREL - Les bigues.
75052 - JACQUES BREL - Les bigues.
75053 - JACQUES BREL - Les bigues.
75054 - JACQUES BREL - Les bigues.
75055 - JACQUES BREL - Les bigues.
75056 - JACQUES BREL - Les bigues.
75057 - JACQUES BREL - Les bigues.
75058 - JACQUES BREL - Les bigues.
75059 - JACQUES BREL - Les bigues.
75060 - JACQUES BREL - Les bigues.

75003 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75004 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75005 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75006 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75007 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75008 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75009 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75010 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75011 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75012 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75013 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75014 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75015 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75016 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75017 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75018 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75019 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75020 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75021 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75022 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75023 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75024 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75025 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75026 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75027 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75028 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75029 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75030 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75031 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75032 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75033 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75034 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75035 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75036 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75037 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75038 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75039 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75040 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75041 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75042 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75043 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75044 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75045 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75046 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75047 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75048 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75049 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75050 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75051 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75052 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75053 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75054 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75055 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75056 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75057 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75058 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75059 - JEAN-PIERRE FERLAND -
75060 - JEAN-PIERRE FERLAND -

75003 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75004 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75005 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75006 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75007 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75008 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75009 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75010 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75011 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75012 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75013 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75014 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75015 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75016 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75017 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75018 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75019 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75020 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75021 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75022 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75023 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75024 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75025 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75026 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75027 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75028 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75029 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75030 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75031 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75032 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75033 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75034 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75035 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75036 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75037 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75038 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75039 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75040 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75041 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75042 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75043 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75044 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75045 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75046 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75047 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75048 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75049 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75050 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75051 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75052 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75053 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75054 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75055 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75056 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75057 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75058 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
75059 - LEO FERRÉ - Panama. Comme à
750

INGÉNIEUR EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

Entreprise d'expression française, ayant son siège social à Montréal, recherche des ingénieurs d'expérience pour participer à la planification de son réseau de télécommunications comprenant plus de 150 000 circuits-milles dont 100 000 par faisceaux hertziens et 40 centres de commutation automatique, réseau qui est appelé à doubler dans les cinq (5) prochaines années, face à un accroissement important des besoins de communications.

N.B. Les candidats sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 4 septembre 1974, à l'adresse suivante :

Dossier 2374
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

PROFESSEURS D'ÉLECTRONIQUE

demandés

TRAVAIL À TEMPS PLEIN
PROGRAMME: 243.03
NIVEAU COLLÉGIAL

TRAITEMENT SELON LES NORMES DU MINISTÈRE
PRIÈRE DE COMMUNIQUER VOTRE
CURRICULUM VITAE À
YVON MEUNIER, D.S.P.



INSTITUT TECCART INC.
3155, Hochelaga, Montréal
526-0493

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER
RECHERCHE**A. Programme de récupération pour retardés pédagogiques et débilés légers**

Fin du premier cycle (élémentaire)
Fin du deuxième cycle (élémentaire)
Secondaire 1 et 2
6 professeurs
Baccalauréat spécialisé en enfance inadaptée
Expérience à l'élémentaire

B. Programme d'adaptation sociale pour perburbs affectifs graves

Niveaux élémentaire et secondaire
3 professeurs
Baccalauréat spécialisé en enfance inadaptée
Baccalauréat spécialisé en psycho-éducation
plus autorisation d'enseigner

C. Dénombrement flottant

2 rééducateurs
Baccalauréat spécialisé en enfance inadaptée ou orthopédagogie
Les personnes intéressées à l'un de ces postes sont priées d'entrer en communication avec :

M. Yves Gravel
Directeur des services aux étudiants
697-6320, Poste 79

**ÉCOLE**
POLYTECHNIQUE**SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF****Fonctions principales:**

Sous l'autorité du Directeur de l'École:
— Agit comme secrétaire des principaux conseils et comités de l'École (préparation des réunions, convocations, ordres du jour, procès-verbaux, rapports, etc.).
— Assure la rédaction de communiqués, avis ou mémoires en provenance de la Direction de l'École pour diffusion interne ou externe.
— Accomplit toute autre tâche de même nature qui lui est confiée par le Directeur.

Qualités requises:

Diplôme universitaire; formation se situant de préférence dans les domaines juridiques ou administratifs; esprit de synthèse et souci du détail; grande capacité à rédiger en langue française; bonne connaissance de la langue anglaise.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 9 septembre 1974 au :

Directeur de l'École Polytechnique
Campus de l'Université de Montréal
Case postale 6079
Succursale "A"
Montréal H3C 3A7

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
DIRECTEUR DES
BIBLIOTHÈQUES**FONCTIONS:**

Sous l'autorité du vice-recteur aux affaires académiques, le directeur des Bibliothèques administre le Service des Bibliothèques de l'Université de Montréal. Ce service compte plus de trois cents employés répartis dans une vingtaine de bibliothèques.

Le directeur des Bibliothèques:

- dirige le personnel du service et en administre le budget;
- planifie le développement des bibliothèques;
- élabore des programmes et des projets pour satisfaire aux besoins des usagers;
- participe aux différents comités et commissions intra et extra muros;
- avise le vice-recteur aux affaires académiques et prépare des rapports, analyses comparatives et autres travaux connexes.

QUALIFICATIONS:

Grade universitaire en bibliothéconomie et plusieurs années d'expérience pertinente dans l'administration d'une bibliothèque ou toute combinaison de scolarité ou d'expérience jugée pertinente au poste.
Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.
Programme complet d'avantages sociaux.

Faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 1er octobre 1974 au :

Vice-recteur aux affaires académiques
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal 101

AVOCAT

- Criminaliste
- Expérience requise.

Envoyer curriculum vitae au :

Directeur général,
Centre Communautaire Juridique
de la Rive Sud,
1336, rue Ste-Hélène,
Longueuil J4K 3S6

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
POSTE OUVERT**POSTE:****DIRECTEUR DE SUCCURSALE****ENDROIT:**

Zone de Hull

RESPONSABILITÉS:

Planifie, organise, coordonne et contrôle la distribution des programmes décentralisés dans la zone de Hull.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en service social;
- Quelques années d'expérience en service social.

SALAIRE:

Selon les normes du M.A.S.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 7 septembre 1974 au :

Directeur du Service des Ressources Humaines
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
Case Postale 577, Hull, (P.Q.) J8X 3Y5

BIBLIOTHÉCAIRE**Poste:**

Directeur et administrateur de la bibliothèque centrale de prêt du Bas St-Laurent.

Lieu de l'emploi: Matane

Fonctions:

Créer, administrer et diriger une bibliothèque régionale publique destinée à desservir les 132 municipalités rurales de la région, et animer le milieu.

Exigences:

Posséder un diplôme universitaire en bibliothéconomie, être membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, avoir au moins 5 ans d'expérience pertinente, être doué de qualités d'administrateur et d'animateur, avoir de l'initiative, du dynamisme et de l'entregent.

Traitement:

De \$14.450, à \$19.000, selon expérience.

Envoyer curriculum vitae complet, avec détail de l'expérience à :

Olivier Philibert,
Secrétaire-trésorier,
Hôtel de Ville
Matane

Date limite: 1er octobre 1974.



COMMUNICATION-QUÉBEC
Région de l'Est

ODEQ - 25% - MEER - 75%



la banque provinciale du Canada

FORMATION PROFESSIONNELLE**LES FONCTIONS:**

Sous la responsabilité du Directeur du Service du Personnel.

- Administre la section Formation Professionnelle.
- Identifie les besoins de formation des employés.
- Conçoit, élabore et/ou coordonne les programmes de Formation et de Perfectionnement.
- Évalue l'efficacité des programmes de formation.
- Conseille les moniteurs sur les techniques et les méthodes de formation.

LE CANDIDAT:

- Possède une formation universitaire en administration ou en éducation ou en d'autres domaines connexes
- A acquis une expérience pertinente dans le domaine de la formation.
- Est bilingue.

LE TRAITEMENT:

— Selon les qualifications et l'expérience.

Veuillez adresser votre curriculum vitae en indiquant votre formation et votre expérience à :

Service du Personnel
Banque Provinciale du Canada
215 ouest St-Jacques
Montréal

LA COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX
REQUIERT LES SERVICES**DIRECTEUR-ADJOINT**

pour une école secondaire pour l'année 1974-75

Attributions:

Le directeur-adjoint demandé assume la responsabilité d'un ou de plusieurs secteurs d'activités de l'école et plus particulièrement voit à l'organisation des activités étudiantes de l'école.

Sous la responsabilité du directeur de l'école et à la demande de ce dernier, il peut remplacer le directeur de l'école et remplir une partie ou l'ensemble des fonctions de celui-ci. Il fait partie de l'équipe de gestion de l'école.

Critères d'éligibilité:

L'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.

Une formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité.

Une expérience dans un domaine particulier pour résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif complexes, de préférence dans un poste de chef d'équipe ou de chef de département, de section ou de groupe.

Une expérience de cinq (5) ans, de type professionnel (enseignant ou non enseignant, selon les responsabilités du poste).

Traitement:

Selon la Politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Toute personne intéressée est priée d'envoyer sa demande écrite et accompagnée du curriculum vitae avant le 3 septembre 1974 à :

François Lefebvre
Directeur des services du personnel
Commission scolaire Sainte-Croix
1100, Côte Vertu
Saint-Laurent, H4L 4V1

L'HÔTEL-DIEU DE RIVIÈRE-DU-LOUP
RECHERCHE**DIRECTEUR DU PERSONNEL****FONCTIONS:**

Sous l'autorité du directeur général, il doit: planifier, organiser, coordonner et évaluer les activités relatives au recrutement du personnel, à son perfectionnement et à son rendement; appliquer les conventions de travail; aviser et assister les divers autres directeurs de services dans toute question pertinente au personnel.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en relations industrielles.

Posséder quelques années d'expérience jugées pertinentes dans le secteur de la gestion du personnel, de préférence en milieu hospitalier.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Avantages sociaux usuels et salaire établi suivant les qualifications et l'expérience du candidat choisi, en conformité avec les échelles de salaires en vigueur en milieu hospitalier.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 septembre 1974 au :

DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔTEL-DIEU DE RIVIÈRE-DU-LOUP
75, ST-HENRI
RIVIÈRE-DU-LOUP G5R 2A4

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX VILLE MARIE**DIRECTEUR DES FINANCES**
ET DE L'ADMINISTRATION

Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des finances et de l'administration sera responsable du fonctionnement du Service des finances et de l'administration.

RESPONSABILITÉS:

- Service de la comptabilité;
- Fonds gouvernementaux;
- Administration;
- Achats et gestion des biens.

Le candidat travaillera en collaboration avec l'équipe de gestion du Centre de Services Sociaux Ville Marie et avec les représentants du Ministère des Affaires Sociales.

QUALIFICATIONS:

- Bilingue;
- C.A. ou l'équivalent, plus de l'expérience dans les domaines de la finance et de l'administration. De préférence, de l'expérience antérieure dans les domaines des services sociaux et de l'administration publique.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 28 août 1974 au :

Directeur général
Centre de Services Sociaux Ville Marie
800 est, de Maisonneuve
Montréal H2L 1Y6

Un organisme, à but non lucratif, relié au domaine de l'éducation est à la recherche d'un:

DIRECTEUR DE SOLlicitation**Fonction:**

Relevant du directeur général:

1. Il planifie, organise, dirige, coordonne et contrôle les activités de sollicitation. Sa principale fonction est de recueillir des fonds destinés au financement des projets de l'organisme.
2. Il conçoit une politique cohérente, dynamique et agressive de sollicitation.
3. Il élabore des programmes afin de recueillir des fonds.
4. Il coordonne les activités sectorielles et régionales de sollicitation tant au Québec qu'à l'étranger.
5. Il effectue lui-même des sollicitations.

Qualifications:

Le candidat recherché jouit d'une forte personnalité, est sociable et possède une autonomie d'organisation remarquable. Son dynamisme et son leadership sont des conditions essentielles. Il possède une expérience de plusieurs années dans le domaine de la sollicitation ou dans un domaine connexe. La personne choisie aura complété des études universitaires ou bénéficiera d'une expérience jugée équivalente.

Salaire:

Le salaire sera en relation avec les qualifications et l'expérience.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Dossier 2378
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Maison Notre-Dame de Laval Inc.**Centre d'accueil pour adolescentes****CHEF PAVILLONNAIRE**
(SECTEUR ANGLAIS)**Poste:**

Sous l'autorité du Responsable des unités, voit à la formulation et à l'application des politiques régissant le secteur anglais du Centre d'accueil.

Responsabilités:

- Diriger et superviser le travail des éducateurs et surveillants de la section anglaise en ce qui a trait aux méthodes de rééducation autorisées par le responsable des unités.
- Participer à l'élaboration et à l'application du programme des activités et du code de sa section.
- Préparer et administrer le budget de sa section.
- Rencontrer les cas problèmes des unités de sa section et suggérer aux éducateurs(trices) des méthodes appropriées.
- Choisir son personnel conjointement avec le service du personnel et faire l'évaluation de celui-ci.
- Préparer les horaires de son personnel et contrôler l'organisation matérielle des unités de son secteur.

Qualifications:

- Diplôme collégial en sciences humaines, de préférence en éducation spécialisée.
- Un minimum de 5 ans d'expérience en rééducation ou autres expérience jugée équivalente.
- Qualités de leadership pour motiver une équipe de travail.
- Bilingue.

Traitement:

Selon les normes salariales du ministère des Affaires sociales.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet en spécifiant le numéro du concours C.A. 67-74, au plus tard le 30 août 1974 au :

Directeur du personnel
Maison Notre-Dame de Laval Inc.
310, boul. Cartier
Laval, Qué.

JOURNALISTE BILINGUE**Demandé par société commerciale nationale**

Notre société recherche un journaliste français-anglais expérimenté pour ses services de relations publiques - son département de publicité.

L'heureux candidat aura au moins 2 ans d'expérience pratique en journalisme ainsi qu'une éducation de base en la matière.

Notre organisation comprenant plus de 16,000 membres, ce poste offre à la personne qualifiée un avenir prometteur et une carrière intéressante.

Prière de répondre confidentiellement, donnant un sommaire de vos études, expérience et salaire requis.

Directeur des relations publiques,
Association canadienne des trotteurs,
233, avenue Evans,
Toronto, Ont.
M8Z 1J6

VILLE DE LONGUEUIL**DIRECTEUR ADJOINT ET**
ÉVALUATEUR SUPPLÉANT**FONCTIONS:**

Assister le Directeur du Service de l'Évaluation en exécutant les responsabilités prévues dans la Loi sur l'Évaluation Foncière.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Être détenteur d'un permis provincial d'évaluateur émis en vertu de l'article 97 de la Loi sur l'Évaluation Foncière.

TRAITEMENT:

Salaire à discuter et avantages sociaux intéressants.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae, d'ici le 10 septembre 1974 p.m., au :

Service du Personnel,
100 ouest, rue St-Charles,
Longueuil, Québec

CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY-MONTRÉAL**CENTRE DE RÉADAPTATION POUR ALCOOLIQUES**
ET AUTRES TOXICOMANES**RECHERCHE****TRAVAILLEUR SOCIAL****QUALIFICATIONS:**

- Détenir un baccalauréat ou une maîtrise en service social.
- Intérêt et capacité d'intervention auprès des individus, des couples et des familles à l'intérieur de la problématique de l'alcoolisme et de la toxicomanie.
- Habileté à utiliser diverses techniques et approches telles que l'approche individuelle, l'approche familiale, les diverses techniques de traitement par le groupe.
- Aptitudes à travailler en équipe.
- Capacité d'identification professionnelle.
- Engagement dans processus d'apprentissage impliquant l'utilisation de soi et esprit créatif.

FONCTIONS:

1. Évaluation et traitement
 - a) des individus aux prises avec le problème de l'alcoolisme ou des autres toxicomanes;
 - b) des familles où il y a des incidences alcooliques ou de toxicomanie.
2. Adaptation de techniques diverses à la réhabilitation des alcooliques, des toxicomanes et de leurs familles.
3. Supervision des travailleurs sociaux et des conseillers sociaux utilisant les diverses approches et surtout les techniques de traitement par le groupe.

SALAIRE:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Envoyer le curriculum vitae avec la demande à :

Centre d'accueil Domrémy-Montréal
Direction Générale
15693 ouest, boul. Gouin,
Ste-Geneviève H9H 1C3, Qué.

**CONSEILLER**
EN HYGIÈNE DU MILIEU**Fonctions:**

- Participer, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, à l'élaboration, la mise en vigueur et la coordination des politiques concernant l'hygiène industrielle et sanitaire en particulier et l'hygiène du milieu en général.
 - Analyser les sources de contamination ou de pollution du milieu, participer au choix des produits chimiques utilisés.
 - Recommander les méthodes appropriées et efficaces, en vue d'améliorer l'hygiène du milieu et analyser l'efficacité des mesures de contrôle.
 - Participer aux études épidémiologiques chez les travailleurs et à l'interprétation des résultats d'études se rapportant aux dangers possibles pour la santé.
- N.B.** N'implique pas de responsabilité dans le domaine de la radioprotection.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur avec une spécialisation ou une expérience en hygiène sanitaire ou en génie de l'environnement.
- Connaître les procédés fondamentaux de la construction impliqués dans les industries de la production électrique.
- Comprendre et pouvoir utiliser les aspects fondamentaux chimiques et techniques des réactions, mouvements et dispersion des liquides, des solides et des gaz.
- Connaître les espèces biologiques les plus importantes de l'environnement spécifique.
- Être familier avec les exigences légales dans le domaine de la toxicologie humaine et de la protection de l'environnement.

Lieu de travail: Montréal

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 4 septembre 1974, en mentionnant le numéro C/P-4-092-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante :

Hydro-Québec
Direction Embauchage
C.P. 6106, Montréal, Qué. H3C 3H6

Washington

Son premier examen, Ford l'a passé avec la mention très bien

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier du Devoir

Il se réveille à cinq heures du matin et il ne faisait pas encore jour. A six heures, il avait préparé son petit déjeuner, toasts, café, jus d'orange, mais à vrai dire il manquait d'appétit. Ce soir, il ne couchera plus dans le même lit, il n'aura plus ce petit rituel matinal qui lui permettait de planifier sa journée. Demain matin, il se réveillera à la Maison-Blanche, dans cet édifice qui a choisi ses locataires et, de temps en temps, les a détruits.

La Cadillac noire est rangée devant chez lui. Les deux "Secret Service-men" l'attendent à la porte et lorsqu'il apparaît, cinq caméras de télévision et quinze photographes se déchainent. Il reste souriant lorsqu'un de ses voisins crie: "Hey, Jerry, so long! Ça va te plaire d'être président?"

Et Jerry répond: "Oui, je crois que ça ne va pas être mal."

Gerald Ford, trente-huitième président des Etats-Unis d'Amérique, républicain du Michigan... Un homme qui n'a vraiment pas l'air d'être un président, un homme qui semblerait plus confortable chez lui, devant la télé, que partout ailleurs.

Pourtant, lorsqu'il entra dans la grande salle du Capitole à peine une semaine plus tôt il fut applaudi pendant cinq bonnes minutes. Oui, c'est vrai, l'on dit qu'on n'applaudissait pas tellement Gerald Ford que la fin d'un règne insensé qui plongea le pays entier dans une dépression que quelques-uns jugeaient fatale. On applaudissait le fait que l'Amérique avait réussi à survivre à sa plus grande tragédie, avait réussi à maintenir les forces qui doivent la gouverner malgré une hémorragie interne qui l'avait foudroyée. Mais quand même...

Ce sont sans doute les premières paroles du président Ford qui surent rassurer un peuple entier: "Mes amis, nous avons un travail énorme à faire. Allons-y."

Le premier discours de Gerald Ford eut un succès éclatant. Il sut s'adresser à tous les troubles des Etats-Unis: "Nous devons réaffirmer notre puissance mondiale. Nous devons être les premiers." Les conservateurs qui, depuis un an ou deux, déployaient l'abandon d'un patriotisme national sont satisfaits. "Mon administration n'aura pas de tables d'écoute, de cambriolages, d'espionnage." Les libéraux sont heureux. "Il nous faut savoir maintenant une presse libre." La presse est soulagée. Les cauchemars engendrés par Spiro Agnew, qui aurait voulu une presse censurée ou rédigée par le gouvernement, sont terminés.

Bref, son premier examen, Gerald Ford le passe avec la "mention très bien."

Maintenant, il s'agit de gouverner un peuple. On dit que Gerald Ford est un des rares politiciens honnêtes. Même Jack Anderson ne trouve rien à dire et écrit: "Les multiples investigations menées par ce bureau ne démonstrent rien d'autre que l'honnêteté et la simplicité de notre nouveau président."

Mais il est républicain, il est plutôt conservateur, peut-être même naïf. Va-t-il lui-même survivre aux exigences de la présidence?

Quelques prédictions: M. Ford réussira certainement à faciliter un rapprochement entre le Congrès et la Maison-Blanche. Il connaît tous les sénateurs, tous les représentants, et ceux-ci ne veulent qu'une unité d'action entre le législatif et l'exécutif. Mais la politique économique que le président annonça lors de son premier discours va certainement se heurter aux demandes du Congrès. Ford a promis la fin de cette inflation qui dévore le pays, mais pour juguler le monstre, il faudra qu'il impose de nouveaux impôts, ou interdire d'importer quelle hausse des prix. Il est douteux que le Congrès soit entièrement d'accord avec de telles actions, puisque les parlementaires sont élus, après tout, par des électeurs qui eux-mêmes paient les impôts, et qu'ils sont eux-mêmes soumis à des salaires fixes.

M. Ford et M. Kissinger ne sont pas faits pour s'entendre, et l'on peut s'attendre d'ici six à neuf mois à l'avènement d'un autre secrétaire d'Etat. Pourquoi? Simplement parce que le président va poursuivre une politique de puissance qui nuira aux efforts d'un secrétaire qui se dit "homme de paix." Il sera en effet bien difficile pour M. Kissinger de bûcher la fin des conflits armés si son propre pays réaffirme sa puissance militaire.

M. Ford sera souvent critiqué par les puissances étrangères, car il refusera d'assouplir sa politique "d'Amérique, numéro un." Le monde entier parle de détente, mais la détente elle-même dépend largement d'une confiance entre les différents pays.

En dépit de tout ceci, Gerald Ford sera certainement le président "réunificateur." Les Etats-Unis cherchent à cicatriser les blessures du Watergate, à oublier la honte connue sous Nixon. Le pays est soulagé et en fait, a suivi l'une des plus vieilles traditions européennes celle du: "le roi est mort, vive le roi."

Athènes trouve "inadmissibles" certaines remarques de Kissinger

La subversion interne menace Nicosie

NICOSIE (par Reuter et AFP) — Des mandats d'arrêt ont été lancés hier à Nicosie contre trois personnes recherchées à la suite du meurtre, lundi, de M. Rodger Davies, ambassadeur des Etats-Unis à Chypre.

Le président chypriote Clafcos Clerides, qui a dénoncé "les personnes irresponsables" qui ont commis cet acte, prend part personnellement à l'enquête menée par le gouvernement et la police, ajoute-t-on.

La police n'a pas voulu en dire plus sur ces trois personnes qui sont, apprend-on de source bien informée, des Chypriotes-Grecs. Elle n'a pas voulu révéler leur identité ni indiquer si elles sont soupçonnées d'avoir pris une part directe dans les graves incidents qui se sont déroulés devant l'ambassade.

La facilité avec laquelle des éléments armés ont pu arriver devant l'ambassade, — après s'être mêlés à la manifestation, puis ouvrir le feu contre le bâtiment consulaire, met en évidence les difficultés rencontrées par le gouvernement pour assurer le maintien de l'ordre dans un pays où, en raison de l'état de guerre, de très nombreuses personnes sont armées. Le chef de l'Etat n'avait pas manqué de remarquer lundi que "la police n'a pas cherché à disperser la foule des manifestants."

La manifestation de lundi à Nicosie avait été organisée par les organisations syndicales de l'île, indiquait hier le journal chypriote grec Apogewatini. Le quoti-

dien rejette la responsabilité des événements sanglants de l'ambassade américaine sur les marines qui se trouvaient devant les bâtiments. Ces militaires américains, selon le journal, auraient commencé à tirer les premiers avec des armes automatiques et à lancer des grenades lacrymogènes sur les manifestants.

Les rivalités politiques apparues au grand jour lors du renversement de Mgr Makarios, le 15 juillet dernier, risquent de refaire surface alors que la situation militaire se stabilise. Les épreuves subies depuis un mois par la communauté chypriote-grecque pourraient aggraver les dissensions politiques en cas de crise.

Face à ce risque de "subversion" interne, le chef de l'Etat ne paraît pas disposer actuellement d'une importante marge de manœuvre. Sur le plan diplomatique, il a refusé lundi de se rendre à Genève pour de nouvelles négociations tant que la partie turque est décidée, a-t-il dit à imposer un ultimatum plutôt qu'à entrer discuter pour trouver un compromis négocié.

Sur le plan intérieur, les forces chypriotes grecques confrontées à une force militaire considérable, ont été obligées d'abandonner les unes après les autres les villages et les villes attaqués par les chars turcs. La progression de l'armée turque a eu pour conséquence de faire fuir plus de cinquante mille personnes.

Selon le gouvernement, quarante pour cent de la population grecque-chypriote et économique de l'île sont entre les mains

de l'armée turque. Cette situation paraît, à court terme, sans issue, ce qui risque d'accroître les pressions intérieures.

Au cas où il y aura de longs délais dans la reprise des pourparlers sur Chypre, un Etat fédéré turc-chypriote sera établi sur l'île, a déclaré hier M. Necmettin Erbakan, vice-premier ministre turc.

M. Erbakan a ajouté que certains services administratifs devraient commencer à fonctionner immédiatement à Chypre. Il a cité notamment les PTT, les affaires d'importation et d'exportation et la distribution de passeports, la situation ne permettant pas jusqu'à présent aux Turcs de Chypre d'avoir des passeports délivrés par les autorités grecques.

"Aucune entrevue n'est prévue et possible dans l'Etat actuel des choses entre M. Constantin Caramanlis et le premier ministre turc, M. Bulent Ecevit", a déclaré hier soir une source autorisée à Athènes. La même source a précisé: "Aucune négociation que ce soit, bi-latérale ou sur un plan plus large n'est acceptable par la Grèce tant que les forces turques ne se seront pas retirées sur les positions qu'elles occupaient le 9 août dernier."

En outre, une source autorisée grecque a qualifié d'"inadmissibles" les termes employés par M. Henri Kissinger, lors de sa conférence de presse de lundi soir, à propos du retrait de la Grèce de l'Organisation militaire atlantique.

"La Grèce ne pratique aucun chantage. Elle s'est retirée de l'OTAN car elle a constaté que cet organisme était incap-

ble d'empêcher deux de ses membres d'entrer en conflit", a ajouté cette même source.

Enfin, une centaine de journalistes ainsi que plusieurs officiers suédois de l'ONU ont assisté hier à l'exhumation des corps du charnier découvert lundi par l'armée turque dans le village d'Atillar, au nord-est de l'île.

Le charnier, d'une cinquantaine de mètres carrés, avait été pratiquement laissé dans l'état où les turcs l'avaient trouvé la veille au soir. Sous une chaleur accablante, des soldats turcs ont commencé à dégrader un à un les cadavres des victimes honorées comme des martyrs. Les témoins de cette fouille macabre avaient été munis de bandes de gaz distribuées par les soldats, tant l'atmosphère était irrespirable.

Selon un officier turc, toute la population du village, exclusivement turque, a été massacrée à l'exception de deux aveugles et d'un homme qui ne se trouvait pas sur les lieux à ce moment-là. Après avoir assisté de loin au massacre, le villageois s'est enfui et a erré pendant deux jours avant de revenir dans sa maison qui avait été détruite.

Le rescapé aurait rencontré les deux aveugles ainsi que deux hommes venus d'un autre village. Ils auraient alors remarqué, près du village, un tertre qui n'existait pas auparavant. Ils l'auraient sondé et ont averti les forces turques.

La force de dissuasion américaine est indispensable à la paix mondiale

MIAMI (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a réaffirmé hier les objectifs en matière de politique étrangère qu'il a présentés comme une croisade pour aider à instaurer "un nouvel ordre international pacifique".

Le secrétaire d'Etat a choisi la convention nationale de l'American Legion qui regroupe les anciens combattants des Etats-Unis, pour rappeler dix jours après l'arrivée au pouvoir du président Ford les grandes orientations de la politique étrangère américaine.

M. Kissinger a d'abord souligné que la recherche de la paix passe par une "solide défense" destinée à "décourager les agressions", inciter à la négociation "et cimenter les alliances des Etats-Unis".

Le secrétaire d'Etat a assuré que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention "de jouer un rôle de policier" dans le monde mais qu'ils seraient toujours prêts "à user de leur influence pour la paix et la conciliation" sans cependant céder aux groupes de pression.

Puis il a énuméré sept secteurs dans lesquels les Etats-Unis souhaitent développer leurs efforts diplomatiques:

— s'assurer que les alliances des Etats-Unis avec les pays de l'OTAN et le Japon "peuvent faire face aux défis de la prochaine génération". Ce sera, a dit M. Kissinger, un des principaux objectifs du président Ford.

— amener les relations américano-soviétiques à "un engagement irréversible pour le maintien de la paix". A propos des armements stratégiques, M. Kissinger a assuré que les Etats-Unis maintiendraient un équilibre nucléaire "par des actions unilatérales s'il le faut et par des négociations si cela est possible".

— renforcer "avec soin et attention" les relations avec la république populaire de Chine, malgré les différences d'idéologie et de politique qui demeurent.

— parvenir à une paix durable au Proche-Orient. "Pour les Arabes il n'y aura pas de paix sans retour de territoires et sans qu'il soit fait justice aux griefs d'un peuple déplacé. Pour Israël, la paix requiert à la fois la sécurité et la reconnaissance par ses voisins de la légitimité en tant que nation", a dit M. Kissinger.

— oeuvrer avec nos amis d'Afrique et des pays non alignés pour le maintien de leur indépendance, de leur croissance économique et de leur progrès social.

— édifier dans le continent américain de nouvelles relations fondées sur l'égalité et l'association.

— renforcer les capacités du peuple d'Indochine à "déterminer leur propre destin". M. Kissinger a insisté de nouveau pour que le Congrès fournisse au

Sud-Vietnam "les moyens de survivre".

— coopérer avec tous les autres pays dans le domaine économique pour: assurer des fournitures suffisantes en énergie et autres matières premières "à un prix équitable". Surmonter l'inflation "galo-pante" en coopérant à l'édification d'un système international dans les secteurs commercial, monétaire et des investissements et mettre au point une politique à long terme pour faire face à la pénurie alimentaire qui menace un tiers de l'humanité.

En conclusion, le secrétaire d'Etat a demandé que les Etats-Unis "ne s'endorment pas sur leurs lauriers" mais s'engagent pour une longue période dans cette recherche de la paix qui ne peut être "un travail à mi-temps".

La Chambre entérine le rapport Rodino

WASHINGTON (AFP) — La Chambre des représentants a entériné hier par 413 à 3 sans débat la version définitive du rapport de sa commission judiciaire sur ses délibérations qui se sont conclues le 30 juillet par le vote de trois chefs d'accusation contre Richard Nixon.

"C'est le chapitre final d'une importante procédure dans l'histoire de la Chambre", a déclaré le chef de la majorité démocrate, M. Thomas O'Neill en présentant le document.

Par ailleurs, le procureur spécial Leon Jaworski, a informé lundi un tribunal fédéral que le grand jury enquête sur la possibilité que des contributions financières à la campagne présidentielle aient pu être utilisées à des fins personnelles par Richard Nixon et son ami Charles Rebozo, dit "Bebe".

La commission sénatoriale d'enquête sur l'affaire du Watergate, dont le grand jury ne fait que poursuivre les investigations, avait établi, dans un rapport publié le mois dernier, que près de \$5.000, reliquat de la campagne présidentielle de 1968, avaient été transférés au compte de M. Rebozo à Key Biscayne, et qu'ils ont servi à acheter une paire de boucles d'oreilles en diamants que Nixon a donnée à sa femme pour ses 60 ans.

La commission avait également établi que plus de \$45.000 provenant du compte personnel de M. Rebozo, ont servi à payer une piscine et d'autres aménagements dans la résidence des Nixon à Key Biscayne.

Ces fonds avaient été versés aux comptes des avocats de M. Rebozo, selon le procureur Jaworski, "afin de cacher leur origine". Les trois avocats de M. Rebozo auraient ainsi disposé de sept comptes bancaires différents au moins, pour le règlement des "biens et services fournis pour l'usage personnel de M. Rebozo et d'autres".

M. Rebozo, selon un adjoint du procureur, aurait remis \$36.000 en billets de \$100 à l'un de ses avocats, pour qu'il les dépose dans l'un de ses comptes et une somme équivalente aurait été dépensée "essentiellement pour l'amélioration des résidences de M. Rebozo et de l'ancien président Nixon".

Or, toujours selon la même source, M. Rebozo ne disposait pas d'argent liquide en quantité suffisante pour faire ce dépôt, en dehors des quelque \$150.000 en contributions pour la campagne, qu'il avait reçus de 1970 à avril 1972 du milliardaire Howard Hughes et de M. A. D. Davis.

L'Inde a un nouveau président

NEW DELHI (par l'AFP) — M. Fakhruddin Ali Ahmed, 69 ans, a été élu hier à une large majorité président de l'Inde. Il est le cinquième président indien depuis l'indépendance et le second de religion musulmane.

M. Ahmed, qui a été élu par un collège électoral formé des membres du parlement central et des diverses assemblées législatives des Etats de l'Inde, a obtenu 765.587, alors que son seul adversaire, M. Tridib Kumar Chaudhry, de l'opposition a vu 189.196 voix se porter sur son nom. Le vote avait eu lieu samedi.

L'élection de M. Fakhruddin Ali Ahmed, qui succède à M. Varadaja Venkata Giri, 80 ans, était généralement prévue. Le parti du Congrès auquel il appartient, détient en effet la majorité au parlement central et dans la plupart des assemblées des Etats. Sa victoire par 82,2 pour cent des voix prononcées dépasse cependant les pronostics faits à New Delhi.

Ford ne veut pas d'un contrôle obligatoire des prix et salaires

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat et la Chambre ont voté lundi une loi autorisant le président Ford à créer une agence de surveillance des prix et salaires. Le vote est intervenu à la chambre par 379 voix contre 23 et au Sénat par 88 voix contre 3.

Cette loi toutefois n'autorisera pas le gouvernement à contrôler les prix et les salaires et, un certain pessimisme régnait dans les milieux parlementaires démocrates sur l'efficacité de l'agence pour juguler l'inflation qui sevit actuellement aux Etats-Unis.

D'ailleurs, le président Ford a déclaré hier aux leaders du Congrès qu'il était catégoriquement opposé à la reimposition de contrôles des prix ou des salaires sous quelque forme que ce soit.

En recevant les leaders parlementaires, avant d'annoncer qu'il avait choisi M. Nelson Rockefeller comme vice-président, le président Ford a examiné la situation économique et il a souligné que "l'expérience récente" montre clairement que "dans les conditions actuelles, un contrôle obligatoire des prix et des salaires serait absolument indésirable".

La Maison-Blanche a publié hier une déclaration de M. Ford dans laquelle il indique que "l'opinion unanime des leaders du Congrès présents à cette réunion était que le Congrès n'approuverait pas une loi rétablissant le contrôle des prix."

Puisque l'industrie et les syndicats ont

déjà indiqué qu'ils y étaient également opposés, "il est clair qu'il n'y aura pas de contrôle obligatoire des salaires et des prix", souligne le président Ford.

M. Ford demande donc aux syndicats et au monde des affaires d'agir sur cette base, c'est-à-dire de ne pas procéder à des hausses anticipées, par précaution contre un rétablissement du contrôle des prix.

"Ils peuvent agir ainsi avec l'assurance que je ferai de mon mieux pour que la nouvelle agence de surveillance des prix et des salaires travaille effectivement à combattre l'inflation", a conclu le président Ford.

La Maison-Blanche a également an-

noncé que la réunion du sommet économique américain, annoncé par le président Ford dans son discours devant le Congrès, aurait lieu à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre.

M. Ford a désigné M. William Seidman comme directeur exécutif chargé de préparer le programme de ce sommet.

Il sera assisté d'un comité directeur composé de 4 membres désignés par le président et 4 membres désignés par le Congrès qui discuteront des problèmes qui devront être examinés au sommet et de la création d'une sous-commission chargée de préparer le travail.

LOUEZ un PIANO pour une chanson chez

Profitez de notre plan familial de location pré-achat, pendant 6 mois.

Venez ou téléphonez **849-6201**

Ed Archambault INC
500-est, Ste-Catherine, angle Berri

ANGLAIS-ESPAGNOL ALLEMAND
COURS DE CONVERSATION
PROGRAMMES POUR TOUS NIVEAUX
ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL OU EN GROUPE DE 4 À 8 ÉLÈVES

DÉBUT DES COURS: AUTOMNE '74

LPS Étage F, Place Bonaventure 878-2821

Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

UNIVERSITE DE MONTREAL
TRIMESTRE D'AUTOMNE
FORMATION PERSONNELLE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
(cours de 3 crédits chacun)

- Sciences sociales (5 cours)
- Psychologie générale (1 cours)
- Communication (3 cours)
- Univers du travail (7 cours)
- Univers du loisir (3 cours)
- Connaissance du Québec (2 cours)
- Animation pédagogique des bibliothèques (3 cours)
- Langue française (1 cours)

On peut s'inscrire dès maintenant et jusqu'à la date du premier cours.

Brochure sur demande

service d'éducation permanente
3333, chemin de la Reine-Marie, Tél. 343-6090 (jour)
343-6992 (soir)

UNIVERSITE DE MONTREAL
TRIMESTRE D'AUTOMNE
COURS CULTURELS

- Méthode de travail intellectuel
- Éléments pour une histoire politique du 20e siècle
- L'art grec
- La lecture du cinéma
- L'histoire et ses méthodes
- Anatomie fonctionnelle du mouvement
- Technique et méthodologie de la danse contemporaine
- Civilisation chinoise
- Initiation au développement personnel et communautaire

COURS DE LANGUE

- Langue anglaise (6 niveaux)
(75 heures, 3 formules: 3, 6 et 9 heures par semaine)
- Langue allemande (4 niveaux)
(75 heures, 6 heures par semaine)
- Langue espagnole (3 niveaux)
(75 heures, 6 heures par semaine)
- Langue française (6 niveaux)
(75 heures, 3 formules: 3, 6 et 9 heures par semaine)

On peut s'inscrire dès maintenant et jusqu'à la date d'ouverture du premier cours.

Brochure sur demande

service d'éducation permanente
3333, chemin de la Reine-Marie, Tél. 343-6090 (jour)
343-6992 (soir)



L'Algérie érigera une "muraille verte" pour stopper l'avance du désert

ALGER (AFP) — Pour stopper l'avance de plus en plus menaçante du désert vers le nord et de prémunir contre les effets catastrophiques de la sécheresse qui n'a pas épargné ses populations sahariennes, l'Algérie vient de mettre au point une gigantesque opération de reboisement. Il s'agit de mettre en place dans une région aride et désertique, au sud des hautes plaines sahariennes, une "grande muraille verte" d'une longueur de 1.000 milles et d'une superficie de trois millions d'hectares de forêts, soit l'équivalent des surfaces forestières actuelles de l'ensemble du territoire algérien.

La réalisation de ce "barrage vert", qui doit s'étendre, sur une profondeur moyenne de 14 milles de la frontière marocaine à la frontière tunisienne, vient d'être confiée aux jeunes appelés de l'armée nationale populaire qui, il y a un an à peine, se sont distingués par la construction du premier tronçon de la route transsaharienne.

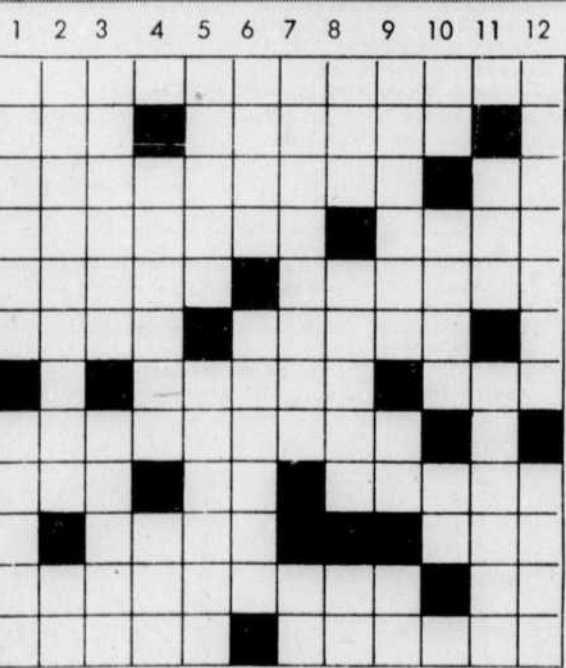
La mise en place de cette "grande muraille verte", qui suivrait le tracé des massifs de l'Atlas saharien, constituerait une entreprise de longue haleine, s'échelonnant sur plusieurs dizaines d'années. En outre l'originalité du projet et son ampleur, les conditions climatologiques extrêmement difficiles dans lesquelles il est appelé à se réaliser, l'absence d'indications scientifiques sur la nature des sols de cette région, la rareté des spécialistes et des cadres forestiers algériens et l'importance des moyens matériels et financiers qu'il réclame seront autant d'embûches à sa mise en oeuvre.

Selon les spécialistes, la désertification des plaines steppiques et de l'Atlas saharien s'est opérée progressivement démantelant le sol et anéantissant la faune des anciennes savanes humides de ces régions devenues totalement improductives et arides.

A long terme il faut agir sur le climat, en étendant l'influence humidificatrice du "barrage vert" vers le sud. Mais l'objet principal de l'opération sera d'étendre au maximum vers le nord, à partir de la végétation ainsi créée, la culture à grand rendement, en particulier, la céréalière pour assurer aux futures générations une production alimentaire suffisante, d'autre part, en plus de l'apport considérable en bois, dont l'Algérie est fortement importatrice, le "barrage vert" contribuera à résoudre des problèmes sociaux propres à la région, notamment la résorption du chômage, et l'arrêt de l'exode des populations sahariennes vers le nord.

Toutefois une nouvelle infrastructure coûteuse, notamment un réseau de voies de communications dense et des ouvrages destinés à stabiliser le cours des oueds en général secs, mais dont les crues sont parfois dévastatrices, devra être mise en place. Un travail de pionniers a déjà été réalisé en plusieurs points du tracé du futur "barrage vert" où plusieurs dizaines de milliers d'hectares ont été reboisés à titre expérimental. Mais bien que l'expérience semble concluante, il faudra attendre une dizaine d'années pour tirer des conclusions valables.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Pièce de lingerie que l'on porte sous les vêtements.
- 2—Adresse. — Difficulté logique sans issue.
- 3—Douce au toucher et comme élastique. — Radon.
- 4—Poir par frottement une pierre précieuse. — Réel.
- 5—Divinité mythologique. — Plante à graines toxiques, commune dans les prés et les cultures.
- 6—Que l'on apporte en naissant. — Espèce de saule.
- 7—Artère principale. — Saison.
- 8—Habile.
- 9—Pic des Pyrénées. — Cérum.
- 10—Sulfate double d'aluminium et de potassium. — Transpira.
- 11—Consentons à. — Lettre grecque.
- 12—Cessation temporaire de tout acte d'hostilité. — Assemblage de noues, formant un canal pour l'écoulement des eaux.

Verticalement

- 1—Jour de la semaine. — Celui qui est uni à d'autres par les liens de la parenté légitime.
- 2—Édification des chaînes de montagnes. — Chrome.
- 3—Se dit des frères nés de la même mère mais non du

- 4—Lieu où se repose le loup pendant le jour. — Unité monétaire bulgare.
- 5—Danse. — Qui a de l'occupation.
- 6—Arme ancienne. — Est.
- 7—Personne qui voyage pour son agrément. — Pronom indéfini.
- 8—Genre de légumineuses. — Agé. — Drame lyrique japonais.
- 9—D'une grâce un peu puérile, affectée et fade. — Xénon. — Connu.
- 10—Voyelles jumelles. — Clair-semé. — Notre-Seigneur.
- 11—Rayon. — Société de comédiens.
- 12—Cavité souterraine servant de repaire aux bêtes sauvages. — Vient au monde.

Solution d'hier

1. PHANERIE ACTIS
2. AUCUNEMENT O
3. MULTI-GENE LI
4. PLE ELABORER
5. HEVEA VANITE
6. LUI NOISETTE
7. ESTOCADUR
8. TEE ETE REER
9. A LA EMAILLO
10. LE ROSE GLAS
11. RURAL NOUERA
12. ETA TITRE ST

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE FAMILIALE pour travaux ménagers et repassage, chaque jeudi. Doit parler un peu l'anglais. Côte St-Luc. Tél: 482-8164. 22-8-74

DAME DEMANDEE pour s'occuper bébé de 10 mois, légers travaux ménagers, doit loger à la maison. Tél: 738-1575 24-8-74

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaie. 207 Beaubien est. Tél: 276-9067. J.N.O.

DIVAN-LIT, secrétaire, bibliothèque en teck, stéréo, peintures, carpettes, etc. S'adresser à: 931-6882. 22-8-74

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETERAIS anciens mobiliers: salle manger, salon, chambre, porcelaine, chandeliers, bijoux, petit piano. Tél: 374-1224. 10-9-74

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morry, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

6 CHAISES rustiques avec accoudoir, fonds pailé en frêne verni, un bahut, une armoire antique. Le tout en parfait état. 257, Marie-Victorin, Verchères. 22-8-74

APPARTEMENTS A LOUER

CENTREVILLE, 1^{er}, atterr. métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél: 842-5818. J.N.O.

N.D.G. bas-duplex, 6^{1/2} pièces, meubles, 3 mois. Tél: 484-7474. 22-8-74

VILLERAY, 3^{1/2} 3^{1/2} pièces, chauffées, cuisinière réfrigérateur inclus, balcon, très propre. Libre immédiatement. Tél: 274-3980. 4-9-74

AUTOS A VENDRE

SCOUT INTERNATIONAL, 1962, à vendre. Tél: 354-8446. 23-8-74

DATSUN 1600, TL510, 1972, jaune or, 49,000 milles. Prix: \$1,600. Tél: 381-0745. 24-8-74

DATSUN 260Z, 1974, 4,000 milles, équipement complet. Départ. Tél: 866-9795, après 6 p.m. 679-6306. 23-8-74

CITROEN SM, 1973, à vendre, condition mécanique et carrosserie parfaites, 23,000 milles. Prix à discuter. Tél: Québec (418) 628-7350. 28-8-74

BUREAUX A LOUER

RUE NOTRE-DAME EST près Desormeaux CHOIX de locaux spacieux. Idéal pour exercice médicale professionnelle ou commerciale. Tél: 353-0830, jour 341-6729, soir et jour 24-8-74

CHAMBRES A LOUER

OUTREMONT: Rue Ducharme, chambre pour étudiant (jeune homme seulement) accès cuisine, septembre. Tél: 277-9511 après 6 p.m. 24-8-74

CHAMBRES A LOUER

OUTREMONT: chambre attrayante, appartement tranquille, pour demoiselle travaillant. Commodités. Privilège déjeuner. Tél: 273-9267 après 6 p.m. 22-8-74

CHALET A LOUER

ST-SAUVEUR, Mont Suisse, 500 pieds passé Mont Habitant, 6 pièces, entièrement meublé, foyer, vue panoramique. Saison-hiver. Tél: 1-227-3438. 22-8-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavaiois, 5^{1/2} foyer-pierre, meubles Thibault, piscine chauffée. Terrain-jeux. Semaines. Libre du 7 août. Tél: 727-9841 ou 1-819-326-5836. 26-8-74

CHALET A VENDRE

ST-COME: Très joli chalet de 5 pièces sur terrain 100' x 100', à 1/2 minute du lac, dans le décor merveilleux des montagnes. Été-hiver. Appelez Michelle Nagy, 334-5330 ou 331-1577, Immeubles Westgate, courtiers. 22-8-74

COURS PRIVÉS

Si vous êtes intéressés à apprendre l'espagnol appelez 931-5631. 1-1-9-74

LECONS DE PIANO et formation musicale complète données par un professeur compétent et expérimenté. Tél: avant 11 a.m. et après 8 p.m. 721-4670. 27-8-74

DEMÉNAGEMENTS

Hydro-Québec 22-8-74

DEMANDES D'EMPLOI

MÉDECIN ÉTRANGER Diplômé, non officiellement reconnu, demande travail dans clinique, dispensaire, pharmacie ou laboratoire. Appelez entre 5-10 p.m. 769-7746. 23-8-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparations, fondations, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

JEUNE FILLE DEMANDÉE pour travail général dans le département de promotion chez un important distributeur de livres de Montréal. Tél: 389-3561. 22-8-74

HOMMES DEMANDÉS

SURINTENDANT D'IMMEUBLES Une compagnie nationale de gestion immobilière recherche une personne pour prendre charge des opérations d'un bureau et d'un immeuble commercial situé dans les environs de Montréal. Le poste comprend: • La liste des horaires et la surveillance des employés de l'immeuble. • L'efficacité des opérations des programmes d'entretien de l'immeuble. • La mise en oeuvre des programmes d'entretien préventif. • La répartition, le contrôle des coûts et la surveillance des travaux exécutés chez les locataires. Le candidat choisi devra posséder au moins 5 années d'expérience dans des opérations d'un bureau d'immeuble commercial, être bilingue et être disponible pour travailler immédiatement. Nous offrons: un salaire attrayant et d'excellentes chances d'avancement au sein de notre entreprise. Répondez en toute confiance, en mentionnant détails de scolarité, âge, expérience et salaire, à: **CASE 217, LE DEVOIR, Montréal H2Y 1X1** 23-8-74

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS langue seconde Pour l'enseignement du français à des cadres de compagnie. Qualifications: • Certificat L.F.I. • Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes • Toutes les qualifications de base d'enseignement • Français comme langue maternelle • Personnalité très dynamique • Âge: de 25 à 40 ans Veuillez téléphoner à: **849-6236** 22-8-74

FERMES A VENDRE

LAVALTRIE: Attention investisseur, voici une occasion unique de devenir propriétaire d'une magnifique terre à tabac de 350 arpents, sont inclus: bâtiments, instruments; revenus très intéressants. Appelez: Danièle Sylvestre 655-7611 ou 655-2355. Immeubles Westgate, courtiers. 22-8-74

ST-SEBASTIEN: Comté d'Iberville, ferme de 75 arpents avec maison centenaire, en excellente condition, située loin du chemin, grange avec plancher béton 20' x 80', autres bons bâtiments. \$45,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 22-8-74

HOMMES DEMANDÉS

ESTIMATEUR De préférence bilingue, avec expérience dans la construction lourde. Les demandes doivent être adressées au: **Estimateur en Chef, Atlas Construction Ltd., 255 rue Norman, Ville St-Pierre, H8R 1A3** Tél: 487-5350. 22-8-74

PROFESSEUR de mime et d'expression corporelle disponible pour atelier. Tél: 481-2821. 23-8-74

BREVET A, secondaire, 3 ans d'expérience à l'élémentaire, 1 an français langue seconde aux adultes, cherche poste Montréal, traitement selon normes ministérielles. Ecrire à Case 215, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1. 23-8-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE Personne spécialisée dans les Arts graphiques recherche secrétaire méticuleuse et dynamique pour prendre charge d'un bureau polyvalent. — parfaite dactylo — Steno et auto souhaitables. Soumettre candidature à: **CASE 214, LE DEVOIR, Montréal H2Y 1X1** 26-8-74

RÉCEPTIONNISTE

bilingue Avec pratique de bureau, pour clinique médicale. Appelez: Dr. A. Scarlat 878-1911 (entre 1-5 p.m.) 24-8-74

RÉCEPTIONNISTE

bilingue Pour vente de billets, compagnie théâtrale. Expérience et références. Ecrire à: **CASE 216, LE DEVOIR, Montréal H2Y 1X1** 24-8-74

FERMES A VENDRE

FERME 18 milles de Montréal 45 arpents, maison canadienne, 8 pièces comté Rouville. Seulement \$38,500. Jean Pierre Monette 353-8770 - 588-3037

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 St-Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.p.i. les lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION

bien établie recherche **ADMINISTRATEUR COMPÉTENT** pour expansion Investissement initial: \$9,000. Tél: 674-3615 ou 674-1858. 26-8-74

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Québec. Informations: 729-0680. 22-8-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

LA MISSION DE DUNGU, RÉPUBLIQUE DU ZAIRE AFRIQUE Recherche les services de deux coopérants, hommes ou femmes, laïcs ou religieux (ses), pour enseigner au 2ème cycle d'un collège secondaire. **1 PROFESSEUR DE FRANÇAIS (Sec. V & VI terminal) licencié ou l'équivalent** **1 PROFESSEUR DE FRANÇAIS & MATH. MODERNES (Sec. IV) Brevet ou aptitude réelle** Personnalité: Être catholique pratiquant. Laïcs: Être célibataire âgé ou marié (Un couple de professeurs serait l'idéal). Religieux (ses): Vie communautaire assurée par nous, sur place. Traitement: Engagement pour deux ans. Voyage aller-retour payé. Subvention modique et suffisante versée au Zaïre. Indemnité d'aide au retour versée au Canada. S'adresser le plus tôt possible à: **Frère Lionel Trudel, Maison Saint-Jean, Dolbeur (Roberval), Tél: (418) 276-3261** ou **Frère André Godin, 1207 rue Commerciale, Saint-Romuald (Lévis), Tél: (418) 839-9983** 22-8-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

AHUNTSIC DUPLEX DÉTACHÉ, 1 x 6^{1/2} x 1 x 7, garage double, coin de rue tranquille, secteur résidentiel, près de toutes commodités. Prix: \$130,000. (Pas d'agent) **Tél: 387-1618 jour - 381-7755 soir** 22-8-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

BOUCHERVILLE Grand bungalow, secteur résidentiel, près des écoles, 3 chambres, salle à diner, salon avec foyer, très bien paysagé, abri d'auto. Intérêt 6^{1/2} %. M.L.S. Raymond Bourgetel 655-7611 ou 655-2605. Immeubles Westgate, courtiers. 22-8-74

TERRAINS A VENDRE

CANTONS DE L'EST: près Bromont, grands lots boisés, 50 milles de Montréal. Tél: 845-3339. 24-8-74

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

BOUCHERVILLE Bungalow de prestige dans la Seigneurie, brique-aluminium, 7 pièces, 4 chambres, foyer dans salle de jeux. Occupation immédiate. M.L.S. Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037. Immeubles Westgate, courtiers. 24-8-74

LONGUEUIL: Bungalow brique, 38' x 32', 9,700 p.c. 3 chambres, toit cathédrale, planchers-chêne, sous-sol semi fini, salle familiale, foyer en pierre. Hypothèque 6^{1/2} %. Tél: 679-5968. 26-8-74

JOLI LAC NOTRE-DAME, développement de récréation exclusif, année longue, terrain boisé, bord de lac non pollué ou routes. Investissement assuré. Tél: 845-3151. 22-8-74

REPENTIGNY, bord du fleuve, bungalow 5^{1/2} pièces, grand vivre avec foyer, sous-sol fini, grand terrain paysagé, gros arbres, piscine, \$50,000. Comptant: \$8,000. Tél: 581-3607. 3-9-74

LONGUEUIL: Joli triplex brique, 5 pièces, près commodités, financement facile. A. Barabé, 678-8060 ou 678-6051. Immeubles Carbonneau, courtiers. 22-8-74

BOUCHERVILLE: "Montagnard" 1971, 8 pièces, grand terrain, situé dans la Seigneurie, près golf. Occasion. Faites vite. M.L.S. Serge Chevalier, 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate, courtiers. 22-8-74

NOUVEAU-BORDEAUX: Bungalow, très belle construction de 7 pièces, sous-sol entièrement fini, intérieur finition de bois, planchers de chêne, très confortable, impeccable. Jacqueline Pineau, 334-5330 ou 332-3091. Immeubles Westgate, courtiers. 22-8-74

ST-JACQUES-LE-MINEUR: Belle maison typiquement Canadienne, 11 pièces spacieuses, pignons, balcons, chauffage central, 4 arpent, bonne grange, 15 minutes du pont Champlain. Prix: \$30,000. Photo M.L.S. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 22-8-74

Stabilisation en hausse des prix du pétrole brut?

PARIS (AFP) — La réunion tenue à la fin de la semaine dernière à Londres par les représentants des compagnies pétrolières nationales de certains pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) aura satisfait partiellement les tenants d'une hausse des prix du pétrole brut, et ceux qui militent pour une baisse. Le prix du brut semble en effet devoir ne pas bouger jusqu'à la fin de l'année, sauf aménagements mineurs en hausse.

Contrairement à la réunion que les ministres des pays de l'OPEP doivent tenir le 12 septembre au siège de l'Organisation à Vienne, la réunion de Londres n'avait pas à connaître directement du problème des prix. Son objet a cependant une influence sur les prix, puisqu'il s'agit, officiellement pour les compagnies de l'OPEP, de coordonner leurs politiques de vente.

En l'absence de l'Arabie saoudite, favorable à une baisse des prix du brut, et compte tenu des tendances similaires du marché international, les participants ont atteint facilement, semble-t-il, un consensus: puisque le prix du brut ne peut pas monter actuellement, il ne doit pas baisser. Et pour que cet objet soit plus facilement atteint, il a été décidé de promouvoir — sous une forme qui reste à déterminer — une politique de coordination des politiques commerciales des compagnies vendeuses.

Si le pétrole était un produit "normal" son prix devrait baisser. Le marché est en effet actuellement fortement excédentaire, tant en raison du ralentissement de la croissance des pays consommateurs, que des économies d'énergie que font ces mêmes pays pour tenter de soulager leurs balances de paiements. Mais le marché pétrolier n'est pas, et n'a jamais été, un marché normal puisqu'après avoir été dominé pendant de longues années par un "cartel des consommateurs", il est en passe de l'être par un "cartel des producteurs".

Le pétrole devrait donc, de l'avis général, continuer à être vendu aux niveaux élevés qui ont été décidés par l'OPEP en décembre dernier. Mais la stabilisation des prix pourrait n'être qu'apparente, puisque l'augmentation des redevances versées aux pays producteurs, décidée en juin à Quito, tend à se généraliser. Cela a pour effet d'accroître les prix de revient des compagnies pétrolières internationales.

Des augmentations des termes de participation qui lient les compagnies pétrolières aux pays producteurs auraient le même effet. Le prix du pétrole est en effet différent selon qu'il provient d'une concession accordée à une compagnie — il vaut alors environ 7,10 dollars, — ou d'un accord de participation, et son prix est de 10,8 dollars. Or, la tendance actuelle des pays producteurs est d'augmenter la part du "pétrole-participation" aux dépens du "pétrole-concession", ce qui a pour conséquence d'augmenter sensiblement le prix de revient global du brut, parvenant aux pays consommateurs.

Le "front" pétrolier étant désormais moins chaud, les regards vont désormais se tourner vers le gaz naturel. Après l'accord signé samedi à Téhéran, par lequel l'URSS accepte de payer le gaz iranien près de 90% plus cher, la tendance générale est en effet à la hausse. Il faut dire que les prix du gaz qui n'ont suivi que partiellement les hausses du pétrole brut, accusent un certain retard en ce domaine sur l'énergie concurrente.

aux Quatre coins du monde

Vive l'eau vive

PARIS (AFP) — Une conférence internationale regroupant des experts d'une centaine de pays se tiendra du 2 au 14 septembre au siège de l'UNESCO à Paris pour faire le point sur les ressources en eau dans le monde et envisager les modalités d'une coopération.

Réunie à l'initiative de l'UNESCO et de l'Organisation météorologique internationale, la conférence passera en revue les résultats de la "décennie hydrologique internationale", entreprise lancée en janvier 1965, qui a stimulé les recherches et la coopération concernant le bilan hydrique mondial, les études sur les crues et les basses eaux, les bassins expérimentaux, l'hydrologie souterraine et l'influence de l'homme sur le cycle de l'eau.

Les objectifs essentiels de la décennie ont été de mieux comprendre les phénomènes périodiques tels que la sécheresse et de rechercher les solutions pour y remédier ainsi que l'évaluation des effets de la pollution en liaison avec l'accroissement de la consommation d'eau. Ce problème est d'autant plus grave que les réserves d'eau douce, lacs et cours d'eau, ne représentent que 0,01 pour cent de la quantité totale d'eau de la planète, les océans en représentant 97 pour cent.

Le cœur et la raison

STOCKHOLM (AFP) — Un médecin-anesthésiste suédois reconnu, dans une interview accordée à l'hebdomadaire "Vecko Journalen", qu'il a, une dizaine de fois en trois ans, provoqué l'arrêt du cœur de malades, dont les fonctions cérébrales étaient définitivement annihilées.

Le médecin, qui souhaite garder l'anonymat, admet qu'il s'est rendu coupable de meurtre au regard de la loi suédoise, qui ne reconnaît pas le concept de "mort-cérébrale".

"Mais, affirme-t-il, un malade est irrémédiablement mort, lorsque son cerveau a cessé de fonctionner". Il a précisé qu'il n'a provoqué ces arrêts du cœur, par des injections intraveineuses de dérivés du potassium, que dans le but de prélever des organes sains destinés à des transplantations sur d'autres malades, dont il s'agissait de sauver la vie.

Trudeau à Paris

PARIS (AFP) — La visite à Paris du premier ministre canadien, M.P.E. Trudeau, aura lieu la deuxième semaine d'octobre, selon les milieux informés canadiens de Paris.

Cette visite se situera dans le cadre d'une tournée des pays de la Communauté économique européenne.

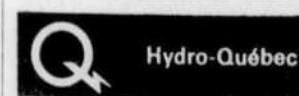
Déclarez vos serpents

SYDNEY (AP) — Un étudiant suédois en biologie de 24 ans, Henrik Magnus Lumsdrom, a été arrêté à Sydney alors qu'il tentait de prendre l'avion en compagnie de deux pythons cachés dans ses bagages à main.

Plaidant coupable de tentative d'exportation de deux serpents australiens et d'exportation interdite, il a expliqué que les malheureuses bestioles "auraient finalement été tuées si je ne les avais pas attrapées, alors j'ai pensé que j'avais raison de les emporter". Il a été condamné à \$40 de frais de justice.

A maturité?

SPOKANE, Washington (AP) — Un nouveau et stupide record du monde est revendiqué par une Américaine de 26 ans, Jinnie Cox, qui est restée perchée pendant 61 jours au sommet d'un mât dans le quartier des affaires de Spokane.



APPEL D'OFFRES
DLR-74-1915
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 10 septembre 1974

FOURNITURE DE TROIS (3) AUTOTRANSFORMATEURS DE PUISSANCE TRIPHASES 6/10 kV MVA, 26,4-12,47 kv
(POSTE RENAUD A LAVAL)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 14 août 1974

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 juin 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à IRVING SAMUEL INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14ème jour d'août 1974, sous le numéro 2542730.
Ce 15ème jour d'août 1974
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 juin 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Canadian Spangle Mfg. Co. Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14ème jour d'août 1974, sous le numéro 2543507.
Ce 15ème jour d'août 1974
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CALVIN EXPLORATION & DEVELOPMENT CORPORATION
AVIS est donné en vertu des dispositions de la Loi des compagnies, CALVIN EXPLORATION & DEVELOPMENT CORPORATION (QUEBEC) s'adressera au ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dringée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
MONTREAL, P.Q.,
ce 12ème jour d'août, 1974.
Marie L. Savary, le secrétaire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU
Procureur de (du) requérant(e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que SANIVAN INC., 126, rue Champlain, Montréal, permis no. 22003-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'obtenir les services aditionnels suivants:
LES FRONTIERS, Ontario-Québec, États-Unis-Québec, Nouveau-Brunswick-Québec aux incinérateurs de la Province de Québec et à tous points où les déchets ci-après mentionnés peuvent être envoyés dans le sol pour le transport de déchets industriels, chimiques, organiques et inorganiques, dérivés de ces derniers par camion-citerne spécialement munis d'une pompe servant à l'écoulement ou à vider les contenants de ceux-ci.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à l'adresse ci-dessus, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.
S'adresser: FRANÇOIS PERREAU

Soirée extraordinaire devant un Vélodrome comble

Par François Lemenu

Les épreuves sur piste des championnats du monde de cyclisme qui ont tenu l'affiche du vélodrome de l'Université de Montréal au cours des sept derniers jours, ont connu hier soir un dénouement extraordinaire, tant par la qualité du spectacle offert que par l'enthousiasme débordant des spectateurs. Pour la première de ces championnats, le vélodrome fut rempli à capacité, si bien que des centaines d'amateurs n'ont pu assister à la dernière soirée faute de places.

Rarement les championnats du monde de cyclisme auront-ils été aussi suivis. Boudes par les européens qui depuis plusieurs années déjà délaissent la piste au profit des épreuves rou-

tières, les championnats du monde ont reçu de la part du public un appui quasi inespéré. La présentation de ces championnats à Montréal n'aura pas été une erreur, et l'Union cycliste internationale ne peut que se féliciter de son choix. Si l'UCI n'a qu'un reproche à se faire, c'est celui d'avoir attendu si longtemps pour sortir ces championnats de leurs fiefs européens.

La piste, s'il en faut pour prouver les présents championnats, peut devenir en Amérique du Nord une attraction dont les effets pourraient même être presque en Europe. Ce cas n'est pas encore franchi, certes, mais l'amateur de cyclisme ne peut que se réjouir de l'intérêt qu'a

suscité la discipline parmi la population locale.

Comme le mentionnait l'entraîneur de l'équipe de France, Louis Gerardin, l'Amérique du Nord est peut-être le dernier et l'unique espoir d'une régénérescence de la piste. Les championnats et notamment la soirée d'hier ont prouvé que Gerardin a raison.

Les épreuves d'hier soir se sont terminées sur une note charmante et un peu nostalgique. Des chandeliers ont été remis en effet à tous les spectateurs qui, dans la seule lumière de ces feux, ont salué une dernière fois les pistards.

La soirée d'hier a été marquée également par la présentation de trois titres mondiaux: le demi-fond professionnel, la vitesse professionnelle, et la poursuite par équipes chez les amateurs.

L'épreuve du demi-fond a été remportée par le Hollandais Cees Stam qui n'a devancé que par 35 mètres au fil d'arrivée le Belge Theo Verschueren après 60 minutes d'une lutte acharnée. Ce dernier a d'ailleurs tenté de rejoindre son rival dans la dernière minute, mais Stam a su repousser cette offensive tardive. Le Hollandais a ainsi inscrit un second titre dans cette épreuve d'élite, mais Stam a su repousser cette offensive tardive. Le Hollandais a ainsi inscrit un second titre dans cette épreuve d'élite, mais Stam a su repousser cette offensive tardive.

L'Italien Attilio Benfatto s'est classé troisième à sept tours du vainqueur, ce qui a provoqué une vive protestation de la part de l'entraîneur du Hollandais Harrie van Leuween. Celui-ci a prétendu après la course qu'un officiel lui avait ajouté deux tours alors qu'il changeait de moto. L'entraîneur a demandé qu'on modifie le classement.

afin qu'il puisse hériter de la médaille de bronze à laquelle il croyait avoir droit. L'appel fut toutefois rapidement rejeté et Van Leuween fut quitte pour une quatrième place.

Les épreuves sur piste des championnats du monde de cyclisme sont donc maintenant chose du passé et des aujourd'hui les routiers seront à l'oeuvre.

L'épreuve du 100 km contre la montre par équipes sera en effet disputée ce matin sur la Transcanadienne. Vingt-trois équipes sont engagées dont la Pologne, qui tentera de conserver son titre remporté l'an dernier à Saint-Sébastien.

Les Alouettes perdent

HAMILTON (Le Devoir) — Les Tiger-Cats de Hamilton ont introduit une nouvelle formation offensive, pour le moins inusitée au football canadien, pour mystifier la défensive des Alouettes et ainsi remporter une victoire de 11-7 sur les porte-couleurs Montréalais, hier soir, au stade Ivor Wynne d'Hamilton.

La nouvelle formation, qui est celle de base dans les collèges américains, consiste à placer 4 joueurs au champ arrière, ce qui a eu pour effet de totalement débalancer l'unité défensive Montréalaise. Celle-ci, toutefois, s'est très bien adaptée à cette situation mais le mal était fait.

Une solide performance des joueurs de lignes de l'unité défensive de Hamilton a été le facteur décisif dans la balance des efforts déployés par les deux clubs.

Jimmy Jones, constamment pressé dans ses mouvements, n'a pu effectuer la longue passe, ce qui explique le bas pointage. Il a été placé à 5 reprises en arrière de la ligne de mêlée pour des pertes totales de 37 verges. La formation en "T" utilisée

hui les routiers seront à l'oeuvre.

L'épreuve du 100 km contre la montre par équipes sera en effet disputée ce matin sur la Transcanadienne. Vingt-trois équipes sont engagées dont la Pologne, qui tentera de conserver son titre remporté l'an dernier à Saint-Sébastien.

L'épreuve du 100 km contre la montre par équipes sera en effet disputée ce matin sur la Transcanadienne. Vingt-trois équipes sont engagées dont la Pologne, qui tentera de conserver son titre remporté l'an dernier à Saint-Sébastien.

tout au long de la partie par les Tiger-Cats leur a sans doute permis de remporter la victoire. Leur arme offensive par excellence a été la passe alors que Chuck Ealey inondait complètement une zone: il était alors facile de trouver des récepteurs dégagés vu que la défensive de zone des Alouettes était impuissante à se défendre à cause du désavantage numérique que cette tactique entraîne.

Le seul touché des Alouettes fut le résultat d'une belle course de 7 verges de Johnny Rodgers. Il s'agissait de son 6^e touché et de son deuxième par des courses au sol.

Cette rencontre, qui marquait le retour d'Ed George, a cependant présenté du jeu excitant malgré la pénurie de points.

1^{er} quart
Hamilton: Touché de Rodgers, course de 7 verges, converti par Sweet, 6:29.
Hamilton: Placement de Sutter, 18 verges, 10:30.

2^e quart
Montréal: Touché de Rodgers, course de 7 verges, converti par Sweet, 4:44.
Hamilton: Simple de Sutter concédé par Larry Smith, 32 verges, 9:30.

3^e quart
Aucun point.

4^e quart
Aucun point.

Montréal 7
Hamilton 11
A — 28,732

LES EXPOS NE FRAPPENT QUE 3 COUPS SÛRS ET PERDENT 3-0

Les Expos ont encore fait preuve de faiblesse lamentable à l'offensive, hier soir au parc Jarry devant 12 713 partisans portant l'assistance totale pour la saison à 756 206, et ont été battus 3-0 par les Padres de San Diego dans la seule supériorité devant l'équipe montréalaise.

Celui-ci a fait toute la différence lorsqu'après un simple de Dave Hilton et un but sur balles à Johnnie Grubb à la 4^e manche il frappa son 19^e coup de quatre-butts de la saison par-dessus la clôture du champ centre-droit, ce qui lui donnait 6 points contre les Expos (il avait aussi eu un circuit de 3 points avant-hier soir). Après ce coup décisif, le receveur Barry Foote et le lanceur Steve Rogers virent enguirlander l'arbitre Art Williams qui, juste avant et d'après les deux joueurs, avait manqué une 3^e prise à McCovey. Le gérant Gene Mauch vint à la rescousse de ses deux jeunes protégés et fut aussitôt chassé du jeu.

Les Padres ne furent guère meilleurs que les Expos puisqu'ils ne frappèrent que 4 coups sûrs, tous contre Rogers, contre trois pour le Montréal. Mais le coup de distance de McCovey fut final. C'était d'autant plus

regrettable que, par la suite, Rogers retira 12 frappeurs d'affilée avant de céder la place à John Montague qui ne donna qu'un "bb" en deux manches tout en retirant 3 frappeurs sur 3 prises.

Mais la faiblesse, qui devient chronique, des Expos au bâton gâcha ces efforts. Willie Davis eut deux des trois "cs" du club contre le droitier Dave Freisleben (dont c'était la 3^e victoire consécutive, 5-1, 5-1 et 3-0, contre les Expos cet été), des simples évidemment. Le frappeur d'occasion Larry Bittner eut l'autre, un double après 2 retraits à la 9^e reprise qui, même s'il fut suivi d'un "bb" à Lintz, ne servit à rien.

Pendant que les Padres ne laissaient que deux coureurs en panne sur les buts, les Expos en laissaient pas moins de 11. Ainsi, ils ne surent profiter des 7 buts sur balles que Freisleben leur accorda en cours de route et, aussi, d'une erreur. Succèsivement, Montréal laissa 2-2-1

0-3-1-0-2 coureurs sur les buts. Singleton fut le plus grand coupable puisqu'il laissa deux coéquipiers en panne à la 1^{ère} manche, un autre à la 4^e et trois derniers à la 9^e reprise. A la 9^e manche, avec deux coureurs sur les sentiers, Davis s'élança sur un tout premier lancer de Freisleben (il en exécuta un total assés impressionnant et fatiguant de 144), le résultat étant qu'il fut retiré sur une chandelle au champ droit qui mettait fin au match. Comme il avait été le seul frappeur des Expos à "comprendre" Freisleben jusque-là, il aurait peut-être dû être plus patient.

Ce soir, Dan Spillner, 5-8, lancera contre Steve Renko, 9-11. Ce sera la dernière partie de l'année entre les deux clubs.

SAN DIEGO (3) **MONTREAL (0)**
Hernandez, cf 4 0 0 Lintz, 2b 4 0 0
Hilton, 2b 4 1 2 Davis, cf 5 0 0
Grubb, cf 3 1 0 Jorgensen, 1b 3 0 0
McCovey, 1b 3 1 1 Fairly, cf 2 0 0
Winfield, cf 3 0 0 Singleton, cf 2 0 0
Thomas, cf 3 0 0 Bailey, 3b 3 0 0
Roberts, 3b 3 0 0 Foote, r 4 0 0
Cannizzaro, r 3 0 1 Foli, cf 3 0 0
Freisleben, l 3 0 0 Northrup, lf 1 0 0
Rogers, l 0 0 0
Hunt, cf 1 0 0
Montague, l 0 0 0
Bittner, lf 1 0 0
Totaux 29 3 4 3 Totaux 31 0 0 0

SAN FRANCISCO (8) **PITTSBURGH (7)**
Maddox, cf 6 1 2 Stennett, 2b 6 1 3
Fuentes, 2b 5 3 0 Heber, 3b 6 2 2
Bonds, cf 4 1 2 O'Leary, cf 5 2 4
Mathews, cf 1 2 2 Stargell, cf 4 2 1
Goodson, 1b 4 0 0 Clines, cf 0 0 0
Arnold, lf 1 0 0 Zisk, cf 0 1 1
Sosa, l 0 0 0 Sangallin, r 5 1 1
Caldwell, l 0 0 0 Knapik, 3b 4 0 0
Speier, cf 3 1 1 Taveras, cf 3 1 0
BMiller, 3b 5 1 2 BRoberts, lf 1 0 0
Rudolph, r 2 0 0 Kison, l 3 0 0
DeRader, r 3 0 1 Guisti, l 0 0 0
D'Aquisto, l 2 0 0 Rhoads, lf 0 0 0
Thomas, lf 1 0 0 Morian, l 0 0 0
Morris, l 0 0 0 Pizarro, l 0 0 0
Oliverson, lf 0 0 0 Howe, lf 1 0 0
Molitor, l 0 0 0
Kingman, 1b 1 0 0
Totaux 44 8 16 8 Totaux 43 7 13 6

Ligue Américaine
Chicago 001 000 011-3 8 1
Boston 000 012 01x-8 13 0
Baltimore (12-13), Kucak 5e et Hermann, Assistance: 7483.
Texas 000 000 100-1 5 2
Baltimore 020 000 000-2 7 0
J. Brown (9-10), Merritt 6e, Foucault 7e et Sutherland (15-9) et Hendricks.
Assistance: 7483.
Minnesota 010 000 000-1 7 2
New York 011 000 00x-2 8 0
Blyleven (11-15) et Bergman, Dobson (11-14) et Munson, CC-Minn. Kustick 5e Assistance: 12,264.
Kansas City 000 020 000-2 8 0
Cleveland 000 000 000-0 5 0
Frischione (9-3), Kucak 5e et Healy, 6.
Perry (1-8) et Ellis, CC-KC Solata 5e Healy 8e.

baseball

Ligue Nationale

Lundi
Montréal 7, San Diego 4
Los Angeles 8, Chicago 7
Atlanta 11, St-Louis 6
San Francisco 5, Pittsburgh 3
Cincinnati 15, Philadelphie 2
Houston 2, New York 1

Hier
Los Angeles 18, Chicago 8
San Diego 3, Montréal 0
Houston 6, New York 2
St-Louis 6, Atlanta 8
Philadelphie 1, Cincinnati 7
San Francisco 8, Pittsburgh 7

Aujourd'hui
Los Angeles, Messersmith (13-5) à Chicago, Bonham (10-15), 14h30
St-Louis, Gibson (7-10) à Atlanta, Capra (10-6), 19h35
San Francisco, D'Acquisto (9-11) à Pittsburgh, Ellis (9-8), 19h35
New York, Loosman (11-8) à Houston, Griffin (12-5), 19h35
Philadelphie, Lonborg (13-11) à Cincinnati, T. Carroll (4-0), 20h05
San Diego, Spillner (5-8) à Montréal, Renko (9-11), 20h05

Les meneurs
(matchs d'hier non compris)
ab cs moy.
Garr, Atl. 510 183 359
Zisk, Phil. 403 132 328
Gross, Hou. 431 139 323
R. Smith, St-L. 370 119 322
Garvey, L.A. 485 155 320
Brook, St-L. 474 149 314
Montanez, Phil. 378 118 312
Cardenal, Chi. 412 128 311
Buckner, L.A. 417 129 309
Oliver, Pitt. 443 137 309

Circuits
Schmidt, Philadelphie, 30; Wynn, Los Angeles, 27; Bench, Cincinnati, 24; Cedeno, Houston, 22; T. Perez, Cincinnati, 21.
Points produits
Schmidt, Philadelphie, 95; Bench, Cincinnati, 91; Wynn, Los Angeles, 86; Cedeno, Houston, 84; Garvey, Los Angeles, 83.
Lanceurs (12 décisions)
John, Los Angeles, 13-3, 813; Caldwell, San Francisco, 11-3, 786; C. Carroll, Cincinnati, 9-3, 750; Messersmith, Los Angeles, 13-5, 722; Griffin, Houston, 12-5, 706.

Ligue Américaine
Section Est
ST-LOUIS 65 59 524
PHILADELPHIE 62 61 504
PITTSBURGH 62 61 504
MONTREAL 62 63 475
NEW YORK 62 67 437
CHICAGO 60 70 417

Section Ouest
LOS ANGELES 77 46 626
CINCINNATI 75 49 605
ATLANTA 66 56 541
HOUSTON 63 59 516
SAN FRANCISCO 56 68 452
SAN DIEGO 49 75 395

Ligue Américaine
Section Est
BOSTON 68 54 557
BALTIMORE 62 59 512
CLEVELAND 60 58 508
NEW YORK 61 61 500
MILWAUKEE 59 63 484
DETROIT 57 65 467

Section Ouest
OAKLAND 70 53 569
KANSAS CITY 64 56 533
TEXAS 62 62 500
CHICAGO 60 63 488
MINNESOTA 60 64 484
CALIFORNIA 49 74 398

Ligue Américaine

Lundi
Boston 6, Chicago 1
Minnesota 6, New York 2
Californie 1, Detroit 0
Milwaukee 1, Oakland 0

Hier
Baltimore 2, Texas 1
Kansas City 2, Cleveland 0
Boston 8, Chicago 2
Minnesota 1, New York 2
Milwaukee à Oakland
Oakland à Californie

Aujourd'hui
Minnesota, Butler (4-5) à New York, Medich (14-11), 14h
Chicago, Johnson (4-2) à Boston, Moret (6-5), 15h30
Kansas City, Dal Canton (7-6) à Cleveland, Bosman (5-2), 19h30
Texas, Bibby (17-14) à Baltimore, Grimsley (14-10), 19h30
Milwaukee, Colborn (8-10) à Oakland, Odum (1-3), 23h
Detroit, LaGros (7-13) à Californie, Hassler (2-8), 23h

Les meneurs
(matchs d'hier non compris)
ab cs moy.
Carew, Min. 465 168 361
Hargrove, Texas 316 108 342
McRae, K.C. 382 121 317
Ystrzinski, Bos. 400 126 315
R. Jackson, Oak. 388 121 312
Randle, Texas 391 121 309
D. Allen, Chi. 417 129 309
Maddox, N.Y. 314 97 309
Orta, Chi. 382 118 309
Piniella, N.Y. 390 119 305

Circuits
D. Allen, Chicago, 32; Burroughs, Texas, 24; R. Jackson, Oakland, 21; Melton, Chicago, et Darwin, Minnesota, 20 chacun.
Points produits
Burroughs, Texas, 100; D. Allen, Chicago, 84; Bando, Oakland, 81; K. Henderson, Chicago, et Darwin, Minnesota, 77 chacun.
Lanceurs (12 décisions)
Tiant, Boston, 19-8, 704; G. Perry, Cleveland, 16-7, 696; Busby, Kansas City, 18-10, 634; Hiller, Detroit, 14-8, 636; Hunter, Oakland, 17-10, 630; J. Perry, Cleveland, 13-8, 619; Cuellar, Baltimore, 14-9, 609; Jenkins, Texas, 17-11, 607.

Ligue Nationale
Section Est
ST-LOUIS 65 59 524
PHILADELPHIE 62 61 504
PITTSBURGH 62 61 504
MONTREAL 62 63 475
NEW YORK 62 67 437
CHICAGO 60 70 417

Section Ouest
LOS ANGELES 77 46 626
CINCINNATI 75 49 605
ATLANTA 66 56 541
HOUSTON 63 59 516
SAN FRANCISCO 56 68 452
SAN DIEGO 49 75 395

Ligue Américaine
Section Est
BOSTON 68 54 557
BALTIMORE 62 59 512
CLEVELAND 60 58 508
NEW YORK 61 61 500
MILWAUKEE 59 63 484
DETROIT 57 65 467

Section Ouest
OAKLAND 70 53 569
KANSAS CITY 64 56 533
TEXAS 62 62 500
CHICAGO 60 63 488
MINNESOTA 60 64 484
CALIFORNIA 49 74 398

Henri Richard, capitaine du Canadien de Montréal, a révélé hier qu'il avait accepté de jouer durant au moins une autre saison dans la ligue Nationale de hockey. Agé de 38 ans, le "rocket" Richard entreprendra ainsi, en octobre prochain, sa 20^e saison dans l'uniforme du Tricolore, avec lequel il a participé à 11 conquêtes de la coupe Stanley, un chiffre record.

En 1 240 minutes régulières, Richard a amassé 355 buts et 678 passes pour un total de 1 033 points. De plus, il partage avec Bobby Orr, des Bruins, Toe Blake et Jean Béliveau, deux autres "grands" du Canadien, l'honneur d'avoir enregistré deux buts vainqueurs en finale de la coupe Stanley, soit en 1966 contre les Red Wings de Detroit, et en 1971 contre les Black Hawks de Chicago.

LE HONGROIS Andras Hargitay a réédité le record mondial des 400 mètres 4-nages, hier à Vienne où se déroulent les championnats d'Europe de natation et de plongeon. Il a couvert la distance en 4:28.89 minutes, soit deux secondes de mieux que l'ancien record établi par l'Américain Gary Hall il y a deux ans.

ED GARVEY, le directeur général de l'Association des joueurs de la ligue Nationale de football, a accusé, hier à Minneapolis, les propriétaires d'équipes de vouloir anéantir son association. Il a pris comme exemple le congédiement, la veille par les Eagles de Philadelphie, du vétéran Kermit Alexander, qui était le représentant de l'AJLNF au sein de l'équipe. Il a de plus déclaré que si les propriétaires ne répendaient pas à sa dernière offre d'ici

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

lundi prochain, la trêve de 14 jours prendrait fin et la grève reprendrait de plus belle.

ANGELA KONDRAK, l'écolière de 14 ans qui est venue à un mille près de réussir la traversée du lac Ontario à la nage avant-hier, repose toujours dans un hôpital torontois pour enfants, pendant que la controverse rage autour de la décision de l'avoir laissée nager jusqu'à épuisement presque total. Angela a été retirée des eaux à 21h lundi, plus de 24 heures après être entrée du côté américain. Son entraîneur Art Dufresne porte surtout l'odieuse de la mésaventure.

RAYMOND POULIDOR est en tête de liste des cyclistes professionnels qui représenteront la France, dimanche, lors de la course individuelle de 265,5 kilomètres sur le mont Royal, dernière épreuve des championnats du monde de cyclisme de Montréal. On relève aussi les noms de Bernard Thevenet et Jean-Pierre Danguillaume.

ORLANDO PENA, vétéran lanceur de relève des Cardinals de St-Louis, a été vendu sans réserve à l'équipe affiliée de Tulsa, de l'Association Américaine. Mais un porte-parole des Cards a précisé que Pena demeurerait avec l'équipe jusqu'à la fin de la saison à titre de lanceur d'exercice. Pena cède sa place à Claude Osteen, obtenu récemment des Astros de Houston.

LES BLAZERS d'Orlando Floride, de la ligue Mondiale de football, ont encaissé un autre revers hier lorsque la direction de l'université Georgia Tech leur a refusé la permission d'utiliser le stade de l'institution à Atlanta. On sait que face à des

ED GARVEY, le directeur général de l'Association des joueurs de la ligue Nationale de football, a accusé, hier à Minneapolis, les propriétaires d'équipes de vouloir anéantir son association. Il a pris comme exemple le congédiement, la veille par les Eagles de Philadelphie, du vétéran Kermit Alexander, qui était le représentant de l'AJLNF au sein de l'équipe. Il a de plus déclaré que si les propriétaires ne répendaient pas à sa dernière offre d'ici

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

Scandale au football?
NEW YORK (d'après AP) — Deux preneurs aux livres notoirement ont été accusés formellement, hier à New York, d'avoir

succès mitigés aux guichets à Orlando, les Blazers tentent de démenager leurs pénates dans la capitale de la Georgie.

16 CHEVAUX participent, dimanche à la piste Bleue Bonnets, au Grand Prix d'été, la course attelee la plus riche au monde avec ses \$150,000 en prix. A cause du grand nombre d'inscrits, il a d'abord fallu en éliminer par un tirage au sort, puis les départager en deux courses préliminaires de \$45,000 chacune. La finale sera dotée de bourses de \$60,000.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points respectivement.

JACK BISSEGER, du club Vallée-du-Richelieu, a repris les devants sur Raymond Huot, de Sorel, dans le système de points pour la coupe Labatt et le titre de l'Association canadienne des golfeurs professionnels, section du Québec. Avec 90 points, Bissegger est suivi de Huot et d'Andrien Bigras, de Rosemere, avec 85 et 80 points

Le gaz naturel

Les utilisateurs industriels craignent un état de pénurie

Une organisation réunissant onze compagnies qui utilisent le gaz naturel a fait savoir, hier qu'une demande sera faite au gouvernement fédéral pour restreindre l'exportation de ce gaz dont le manque durant la prochaine année pourrait affecter l'industrie canadienne.

M. B.T. Johnson, qui a été élu président de l'Association des utilisateurs industriels de gaz, a déclaré que le groupe qu'il représente songe à demander à la Commission nationale de l'énergie une révision des permis d'exportation à cause de prévision d'un manque "alarmant" de gaz pour les Canadiens.

La déclaration précise que le Canada exporte 50 pour cent de sa production de gaz naturel aux États-Unis sous des permis approuvés à une époque où ses réserves le permettaient.

"Maintenant, toutefois, il y a un manque croissant de gaz dans l'est du Canada, et des exportations supplémentaires ne seraient pas dans l'intérêt du public puisque l'actuel manque continue", poursuit le président.

Selon lui, le rythme actuel d'exportation mènerait à un manque au cours de l'année prochaine.

Ce manque durerait jusqu'à ce que les nouvelles réserves découvertes dans le Grand Nord canadien deviennent

disponibles dans une dizaine d'années.

"La situation de l'approvisionnement en gaz aurait comme conséquences une baisse de la production d'ammoniaque et de fertilisants dans l'est du Canada et constituerait ainsi une menace pour la production alimentaire", ajoute la déclaration qui continue: "Cela entraînerait la remise à plus tard de projets industriels essentiels et la viabilité des grandes entreprises productrices de pulpe et de papier, de textiles, d'explosifs, de plastiques, de caoutchouc synthétique, de produits chimiques et de métaux."

L'Association exprime aussi la crainte que les règlements américains empêchent la montée du prix du gaz dans ce pays sans efficacement qu'au Canada et qu'ainsi les utilisateurs canadiens soient défavorisés.

Selon la déclaration, la Commission nationale de l'énergie prévoit une enquête dans ce domaine pour le mois d'octobre prochain et c'est d'après les résultats de cette enquête qu'il sera décidé ou non de demander une révision des permis d'exportation.

Parmi les membres de l'Association des utilisateurs industriels on compte l'Abitibi Paper Co. Ltd., Domtar Ltd., Canadian Industries Ltd., DuPont of Canada Ltd., Polysar Ltd. et la Great Lakes Paper Co. Ltd.

Northern Electric s'étend vers l'Est

La plus récente et la plus vaste des usines de la compagnie Northern Electric, limitée à l'est de Montréal, a été inaugurée à Amherst par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Gerald A. Regan.

Cette usine de 40.000 pieds carrés, vouée à la production de matériel téléphonique, représente un investissement initial de 1.6 million et plus de 300 employés y travailleront quand elle fonctionnera à pleine capacité. On y fabriquera quelques-uns des produits de pointe de Northern Electric notamment les postes téléphoniques "Logic" destinés aux entreprises et divers éléments servant à l'interconnexion des postes à boutons-poussoirs.

La direction et l'usine principale de la division appareillage téléphonique de Northern Electric à laquelle est rattachée l'usine d'Amherst se trouvent à London, Ontario.

Northern Electric est le premier fabricant de matériel de télécommunications au Canada et l'un des trois plus importants en Amérique du Nord. Cette société est cotée en bourse depuis décembre

1973, lorsqu'une émission d'environ 10 pour cent de ses actions ordinaires a été offerte aux investisseurs canadiens. La société Bell Canada détient le reste des actions, soit 90%.

Avant de dévoiler une plaque de bronze commémorative, le premier ministre Regan, s'adressant aux 300 invités parmi lesquels on remarquait des délégués du gouvernement, des dignitaires municipaux, des représentants de Maritime Telegraph and Telephone Company, de New Brunswick Telephone Company et des employés de l'usine, s'est dit assuré que l'événement marquerait le début de relations longues et harmonieuses entre Northern Electric et la ville d'Amherst.

M. Walter F. Light, le nouveau président et chef de l'exploitation de Northern Electric, a déclaré: "Notre présence ici témoigne de l'intérêt grandissant que nous portons à la région de l'Atlantique. Nous partageons votre optimisme dans l'essor qui se manifeste dans l'Est du Canada et nous entendons participer activement au progrès économique et social de cette région."

Le groupe SNC s'allie à l'Alcan

Le groupe d'ingénierie SNC de Montréal a formé une entreprise avec l'Alcan Engineering Services, sous le nom de AES-SNC afin d'offrir à l'industrie de l'aluminium des services de génie et de gestion de projet à l'échelle mondiale.

C'est ce que révèle le dernier rapport financier semestriel de SNC qui a doublé ses revenus en 1974 par rapport aux six premiers mois de l'an dernier. La compagnie annonce aussi qu'une importante maison d'ingénieurs conseils d'Alberta s'est jointe au groupe SNC pour la formation d'une nouvelle société, SNC Tottrup Services Ltd qui opérera dans l'Ouest du Canada.

Par ailleurs, le groupe SNC a accentué sa pénétration dans l'ingénierie pétrochimique en décrochant d'importants contrats de gestion de projets en Ontario et en Alberta.

A l'heure actuelle, le carnet de commandes du groupe s'élève à \$62 millions comparativement à \$48 millions à la fin du second semestre de 1973. Le président du groupe, M. C.A. Dagenais prévoit une amélioration sensible des revenus pour les prochains mois.

mines et métaux

Silver Stack: un double filon!

par Jacques Forget

Quatre cents pieds d'or à une teneur de 0.23 once à la tonne, c'est pas si mal. Un gisement de 610.000 tonnes d'argent à une teneur de 5 onces à la tonne, de zinc à 1.70% et de 0.77% de plomb, c'est bon. Avoir les deux, c'est être chanceux. Ou ingénieux! Or, les gens de Silver Stack sont eux persuadés qu'ils sont ingénieux. Et ils n'ont peut-être pas tort, puisqu'ils ont déjà mis à jour trois autres gisements aurifères.

Au fait, qui sont les gens de Silver Stack? Deux hommes: le promoteur montréalais bien connu des milieux miniers, Charlie Robbins et son inséparable ingénieur minier, H.J. Bergmann.

Leur premier bon coup, ce fut Royal Agassiz Mines. Dans le nord du Manitoba, cette dernière compagnie prit possession à la fin des années '60, d'une mine d'or recelant 1.500.000 tonnes d'or à 0.32 once et 1.2 once d'argent à la tonne. Le relevé sensationnel du prix de l'or (de l'automne 1972 à mars dernier) puis de l'argent (en février-mars de cette année), ont fait de l'affaire un klondike. Si bien qu'en décembre 1973, Royal Agassiz forma avec la corporation Bulora, un groupe spécialisé dans la mise en production des propriétés aurifères, un "joint venture". Contre \$1 million en dépenses de mise en production, Bulora acquerra 50% des intérêts dans la mine. Un puits d'une profondeur de 488 pieds, avec des galeries à deux niveaux, avait déjà été creusé lors de l'achat de la propriété. Aux dernières nouvelles, on assechait le puits afin de permettre l'accès aux galeries.

Le deuxième as dans le jeu du tandem Robbins-Bergmann, c'est Gold Hawk. Cette compagnie dont le promoteur Robbins est aussi directeur, possède deux propriétés aurifères. Toutes deux en Abitibi: l'une dans le canton de Desserat, l'autre dans Cadillac. Dans Desserat, on estime après 70.000 pieds de forage, avoir 1.126.000 tonnes d'or à 0.28 once à la tonne. Le gisement a été loué à la Samed qui doit mettre en production pour acquérir 60% des intérêts dans la future mine. A des fins d'expertise métallurgique, Samed entend extraire dans un premier temps 80.000 tonnes au-dessus du niveau des 300 pieds et expédier le minerai au moulin de la Kerr Addison, à la frontière ontarienne.

La propriété de Gold Hawk dans Cadillac contiendrait 710.000 tonnes d'or à 0.16 once à la tonne. Fait à noter: bien que les propriétés soient situées dans deux cantons différents... elles sont adjacentes!

On ne doit donc pas s'étonner qu'avec de pareils antécédents, les directeurs de Silver Stack aient fait mouche une fois de plus. On peut même dire qu'ils ont fait doublement mouche! A ce jour, Silver Stack est propriétaire d'un gîte minéral aurifère attrayant et d'un gisement d'argent très intéressant.

Le gîte minéral aurifère est situé dans le canton de Bousquet, en Abitibi. Il s'agit d'une vaste propriété de 2.400 acres. C'est la Soquem qui y a fait la découverte. Notre compagnie minière d'Etat détient maintenant 49% des intérêts dans cette propriété.

Silver Stack est propriétaire des intérêts majoritaires. Les dépenses d'exploration sur la propriété ont été faites dans cette proportion. Une veine importante a jusqu'ici été mise à jour: 400 pieds d'or à 0.23 once à la tonne, sur une largeur de 20.3 pieds. La zone minéralisée correspond à une anomalie électromagnétique de 1.400 pieds de long par 80 pieds de large. L'importante veine mise à jour se situe au-dessus du niveau des 400 pieds. Les plus récents forages démontrent qu'à 100 pieds en-dessous de cette veine, il existe aussi une autre zone minéralisée. Certains forages profonds auraient révélé de très fortes teneurs, mais sur de faibles profondeurs. Exemple extrême, le forage numéro 7 a donné 6 pouces à une teneur de 62.5 onces à la tonne.

Certaines inquiétudes causées par la consistance de la roche hôte de la veine, qui était apparue à un moment très friable, sont maintenant dissipées. Cela aurait pu gêner l'extraction. Les travaux de forage se continuent et vont bon train.

Mais jusqu'à ce que l'exploration de la propriété aurifère de Bousquet ait

été terminée, c'est le gisement d'argent qui apparaît le plus intéressant. Silver Stack a en effet sous option de Gold Hawk un gisement de 610.000 tonnes d'argent à 5 onces à la tonne, de 1.70% de zinc et 0.77% de plomb. Le gisement est situé près de Pembroke, au Maine. Il mesure 425 pieds de long, par 32 pieds de large et a une profondeur de 425 pieds. Si le prix actuel de l'once d'argent, environ \$5, se maintient à ce niveau et si aucun problème de recouvrement ou de séparation des métaux ne survient, on peut compter que ce gisement deviendra mine.

Compte tenu de ces deux propriétés, surtout celle du canton de Bousquet sur laquelle Soquem mène des travaux d'exploration, les actions de la Silver Stack sont considérées comme un placement spéculatif. Transigées sur la Bourse de Montréal, elles ont oscillé cette année entre un bas de 15 cents et un haut de 90 cents. Sur un capital-actions autorisé de 7.000.000 d'actions, 2.500.000 sont présentement en circulation. Une émission d'un million d'actions à 30 cents a récemment été souscrite.

Comment investir

Le pire ennemi: l'hésitation

par Wendy Rosen de la PC

La décision de vendre des actions de manière à en tirer le maximum de bénéfices est la plus difficile qu'un investisseur soit appelé à prendre, selon le Canadian Business Service.

La maison de placement torontoise souligne à ce propos qu'aucune "loyauté" ne doit être attachée à un titre boursier et que l'investisseur qui n'hésite pas à vendre au moment opportun réussit le mieux. En outre, les besoins et objectifs de chacun sont sujets à changement et il est rare qu'un investisseur puisse acheter un titre pour le conserver indéfiniment avec raison.

Les titres boursiers ont d'autre part, eux aussi, un caractère changeant, du fait par exemple, de l'arrivée d'une nouvelle direction à la tête d'une entreprise, d'une croissance ou d'une diversification, mais il est cependant très rare que les actifs d'une entreprise évoluent parallèlement aux besoins des actionnaires.

Comme toute entrée en territoire inconnu, l'addition d'un nouveau titre boursier à un portefeuille de placement peut avoir un caractère d'aventure, surtout si le placement est réalisé en vue d'une croissance plutôt qu'à titre de source de revenu. Mais, ajoute le CBS, l'investisseur doit passer de la subjectivité à l'objectivité quand arrive le moment propice à la vente.

Les facteurs qui entrent en ligne de compte dans la décision de vendre sont, entre autres, les suivants: les perspectives qui se présentent pour le titre en question, l'importance des avoirs, les objectifs d'investissement, les considérations d'ordre fiscal, les prêts marginaux et le caractère propre de l'investisseur.

L'investisseur doit avoir un caractère qui lui permette de ne pas tenir compte

des fluctuations de la cote boursière. Certains investisseurs peuvent rester imperturbables devant des baisses marquées, car ils savent que les titres qu'ils ont en main sont bons et que leur dividende sont assurés. D'autres, dont les titres présentent peut-être un aspect plus spéculatif, s'inquiètent dès que la moindre baisse s'annonce.

Le CBS souligne d'ailleurs que l'âge joue un rôle déterminant dans le choix des objectifs d'investissement, à tel point qu'un client peut avoir avantage à acheter un titre alors qu'un autre serait mieux avisé de le vendre.

Ainsi, par exemple, le service de placement recommande l'acquisition d'actions de Bell Canada comme titre central d'un portefeuille dans le cas d'une personne qui a pris récemment sa retraite et qui désire accroître le montant et la stabilité de ses dividendes.

Par contre, un professionnel d'âge moyen n'ayant que peu d'obligations courantes et jouissant encore de nombreuses années à revenu maximum devant lui, devrait plutôt vendre ses actions de Bell Canada et investir dans des titres dont la qualité sera peut-être inférieure et qui lui rapporteront de moins gros dividendes, mais qui lui offriront de meilleures perspectives sur le plan des gains de capital.

Le Canadian Business Service note, par ailleurs, qu'il n'est jamais agréable de vendre à perte, et que certains investisseurs s'imaginent que la cote d'un titre va remonter suffisamment pour que, s'ils ne gagnent pas, du moins ils ne perdent pas. Mais l'investisseur averti ne perd pas de vue qu'il est souvent plus facile et plus probable de changer une perte en un gain si on se débarrasse d'un mauvais placement pour en faire un meilleur.

L'ORGANE OFFICIEL DU PUBLICITÉ-CLUB DE MONTRÉAL



club express

1ère ÉDITION, VOL 1, NO 1, ÉDITION DU 21 AOÛT 1974, 50c

Les coqs de la publicité ... auront leur canard

Après seize ans d'existence, les publicitaires francophones ont enfin trouvé leur voix... Hier, différents éléments de la faune habitant les agences montréalaises se sont retrouvés dans un autre raffraichi par le houblon pour assister au lancement de Club Express.

Le président de Publicité Club, M. Guy Bazinet a présidé à l'accouchement de la nouvelle publication bi-mensuelle de huit pages au format tabloïd.

Consacré à l'actualité publicitaire du Québec, le nouveau périodique fera écho aux bons et mauvais coups des artistes de la persuasion. On soulignera aussi en termes élégants les gentils coups de griffe que s'échangent les "communicateurs" dans leur quête des gros budgets.

La pochette de presse qui accompagnait le premier numéro indiquait que la

page trois sera consacré à un article "serieux". Faut-il croire que le reste ne le sera pas? Non, puisqu'on y retrouvera un éditorial, des lettres "ouvertes", des potins, la liste des heureux coqs, des annonces classées, des reportages... Le tout servi évidemment par la publicité.

Les consommateurs désireux de savoir ce que pensent les marchands de rêve pourront s'abonner à Club Express ou se le procurer dans un kiosque au prix de 50 cents.

Club Express devient ainsi la troisième revue canadienne sur la publicité après Marketing qui s'adresse d'abord au personnel des agences anglophones et Marketing Social publiée dans la Vieille capitale à l'intention des adeptes de la recherche en art publicitaire.

faits et projets

Bruck Mills

Gerald L. Bruck, président de Bruck Mills Limited, annonce un projet majeur d'expansion et de modernisation des usines de Cowansville. La construction de deux ajouts représentant 100.000 pieds carrés est en marche. 50.000 pieds carrés seront ajoutés à l'usine Premier pour l'installation de métiers à jet d'eau ainsi qu'un groupe initial de métiers sans navette à plusieurs usages avec de l'outillage de tissage auxiliaire.

Ce projet représentera une augmentation de production de 25% en tissage qui sera représentée principalement par des tissus de polyester de grandes largeurs.

Un ajout de 50.000 pieds carrés sera construit pour créer de l'espace pour les divisions de préparation, teinture et finition dans l'usine adjacente de Cowansville. Cet espace sera utilisé par des machines à apprêter concurrentiellement avec les nouveaux métiers.

La construction se terminera vers la fin de cette année et la nouvelle production débutera au printemps 1975.

Le coût de la construction et du nouvel outillage sera de \$6.000.000.00 et créera de nouveaux emplois pour environ 100 personnes à Cowansville.

Dans d'autres développements de la compagnie, monsieur Robert J. Bruck, vice-président exécutif et directeur, à sa demande, a pris sa retraite. Les fonctions

de vice-président exécutif ont été redistribuées.

McKim Publicité

McKim Publicité Ltée, dont les bureaux sont situés à Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver, et l'Agence Wilton, Coombs & Colnett, Inc. de San Francisco vient de conclure une entente commerciale qui prend effet à San Francisco avec expansion éventuelle ultérieure à Los Angeles.

L'un des premiers budgets importants administrés par les deux firmes est une campagne publicitaire au profit de CP Air qui vient d'obtenir les droits d'exploitation de la ligne Vancouver/Los Angeles. On sait que CP Air dessert, au départ de Montréal, les villes d'Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver. Cette prolongation du réseau permettra donc aux Californiens et aux Canadiens une liaison plus directe entre les principales villes de notre pays.

Fondée en 1966, l'Agence Wilton, Coombs & Colnett, Inc. est établie à San Francisco et administre des budgets dont le total est évalué à \$4 millions. Parmi sa clientèle, citons: American Microsystems Inc., Santa Clara, en Californie, Bay Area Rapid Transit (BART), le Port d'Oakland, S & W Fine Foods Inc., de San Francisco et la California Wine Association, de Burlingame, en Californie.

Oui! du 11%

Dans son dernier bulletin, la maison René T. Leclerc présente à ses clients une liste de différentes valeurs produisant un rendement de 11% pour une période de dix-huit à vingt-quatre mois. On propose ainsi les titres des municipalités de Sainte-Thérèse de Lisieux et Rivière Malbaie de même que ceux de la paroisse de Sainte-Blondine qui rapporteront à leurs détenteurs un intérêt de 11% si conservés jusqu'à l'échéance au premier semestre de 1976.

En plus d'apporter différents avantages fiscaux, ce genre de placement n'amène pas de frais de commission et est disponible en coupures de \$1.000. (Par M.N.)

Unité Westburne

United Westburne Industries Limited, filiale contrôlée à 92.5 pourcent par Westburne International Industries Ltd., a négocié l'achat de toutes les actions de Van Horne Electric Supply Ltd., gressiste en produits électriques de Vancouver, avec 15 succursales à travers la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Westburne annonce que cette transaction devrait être complétée dans un mois.

Ashland s'installe en Iran

TEHERAN (AFP) — La Société nationale iranienne des pétroles, la SNIP, et la compagnie Ashland Oil Incorporated and Pan Canadian Petroleum Ltd ont signé à Téhéran un accord d'exploration et développement pétroliers.

Aux termes de cet accord, la société Ashland Oil Inc. a obtenu le droit d'exploration pétrolière pendant cinq ans dans une zone de 7.274 km carrés au nord de la région de Lar, dans la province de Fars, dans le sud de l'Iran.

La société Ashland Oil Inc. versera un dépôt de garantie de \$7.25 millions au compte de la SNIP et s'engage à investir au minimum 25 millions de dollars dans les travaux de recherche.

En contrepartie, la SNIP s'est engagée à vendre 50 pour cent de la production de cette zone à la société Ashland, avec une réduction de 3.5 à 5 pour cent par rapport au prix du marché, et pendant 15 ans.

Ce contrat est le cinquième signé en l'espace d'un mois en Iran avec des compagnies étrangères. Un premier accord avait été conclu le 27 juillet avec la Compagnie française des pétroles. Il avait été suivi le 30 juillet par la conclusion de deux accords avec la compagnie ouest-allemande Deminex, et, tout dernièrement, d'un quatrième accord avec une compagnie pétrolière américaine.

ÉLECTION PROVINCIALE DISTRICT ÉLECTORAL DE JOHNSON AVIS AUX COMMISSIONS SCOLAIRES, AUX EMPLOYEURS ET AUX INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le jour du scrutin est jour de congé dans les écoles sous la direction d'une commission scolaire locale ou régionale dans un district électoral où un scrutin est tenu (article 186).

Tout employeur doit, le jour du scrutin, accorder à chaque électeur à son emploi la période de congé nécessaire pour que celui-ci ait, pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin, au moins quatre heures consécutives pour voter, sans tenir compte du temps normalement accordé pour le repas du midi; l'employeur ne doit faire aucune déduction du salaire de cet électeur ni lui imposer aucune peine par suite de son absence durant cette période de congé (article 262-1).

Toute institution d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux étudiants qui sont électeurs (article 262-2a).



PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Gigantesque vente de liquidation chez Perfection

3 JOURS SEULEMENT DE 15% A 50% DE RABAIS

WINDWARD

Shag, 12 pieds, tissu
nylon avec motifs.
Disponible dans le :

roussÔtre
or bronze
vert lime
vin



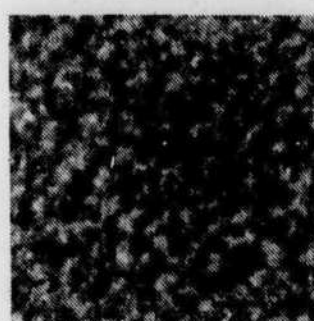
Prix
de vente : **11⁹⁵** Rég. : 17.50
ver. car.

Autres teintes à des prix légèrement plus élevés

LAGOON

Saxony, 12 pieds,
peluche de nylon.
Disponible dans le :

jaune capucine
cuivre
vert printemps
jaune vif
blanc



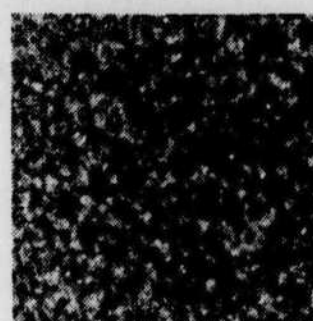
Prix
de vente : **10⁹⁵** Rég. : 15.95
ver. car.

Autres teintes à des prix légèrement plus élevés

BOLEREAU

Broadloom, 12 pieds,
acrilan multi-couleurs.
Disponible dans le :

brun castor
vert greco
marbre pentélique



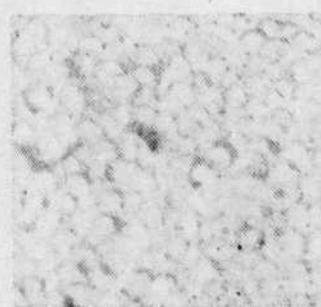
Prix
de vente : **14⁹⁵** Rég. : 19.50
ver. car.

Autres teintes à des prix légèrement plus élevés.

LOUVEAU

Broadloom, 12 pieds,
Antron, à motifs. Disponi-
ble dans le :

blanc trojan
or-ambre
iroire



Prix
de vente : **15⁹⁵** Rég. : 20.95
ver. car.

Autres teintes à des prix légèrement plus élevés.

PLUS DE
500 MOQUETTES

sont en vente aux deux magasins à prix très très bas

15% à 40% DE RABAIS

**PLUSIEURS
AUTRES TAPIS
À DES PRIX
ÉPARGNES VARIÉS**

NEW VISTA

Broadloom à dessins géométriques et motifs à
flocons de neige.

Rég. 24.95 ver. car.
Prix de
vente : **16⁹⁵** ver. car.

CLARION

Notre fameux velours tout laine, 12 pieds,
renommé pour ses 25 ans d'usage. Quatre teintes
disponibles :

Brun castor
taupe
bronze
gerbe de blé

Rég. 29.95 ver. car.
Prix de vente : **21⁹⁵** ver. car.

(Autres teintes à des prix légèrement plus élevés)

ASTRAL

Nylon, tapis d'intérieur fait à l'aiguille, 6 pieds,
avec dessous en caoutchouc. Dans trois teintes
attrayantes

Rouge coquelicot
Pourpre Royal
Gris

Rég. 7.95 ver. car.
Prix de
vente : **4⁵⁰** ver. car.

Voici une partie de la liste de tapis à des prix incroyablement
bas, qui peuvent être vus au **Perfection 2** seulement.

Marque	Couleur	Grandeur	Prix rég.	Prix de vente
CLARION, velours tout laine	gerbe de blé	12' x 14'2"	\$512.00	\$279⁵⁰
RAPTURE, shag	cuivre brillant	12' x 8'10"	\$210.00	\$179⁵⁰
VIVEAU, Shag	or jaune	12' x 8'6"	\$198.95	\$125⁰⁰
MAYFAIR, velours tout laine	beige	9' x 7'10"	\$127.50	\$69⁹⁵
LANDSCAPER, commercial	or	12' x 11'1"	\$144.00	\$89⁹⁵
VELVET PARK, velours acrylique	aigre doux	12' x 14'7"	\$329.50	\$219⁵⁰
NOMAD, Berber laine	sable	13'2" x 6'2"	\$185.45	\$119⁵⁰
PROMISE, peluche	brique	12' x 10'4"	\$275.00	\$179⁵⁰
TOWNAIRE, intérieur-extérieur	shaphir	12' x 9'10"	\$155.00	\$79⁵⁰
RAPTURE, Shag	lustre de minuit	12' x 18'1"	\$415.00	\$299⁵⁰
RAPTURE, Shag	lustre de minuit	12' x 13'8"	\$310.00	\$195⁰⁰
CUM LAUDE, nylon commercial	bleu vert 11126	6' x 14'	\$95.00	\$30⁵⁰
CHOIX DE MOTIFS ARCHITECTURAUX idéal pour salle de jeux	vert forêt	12' x 11'5"	\$153.50	\$99⁵⁰
QUALITÉ SPÉCIALE, idéale pour salle de jeux	vert écossais	12' x 9'2"	\$170.00	\$95⁰⁰

PLUSIEURS AUTRES AU Perfection 2 SEULEMENT
950, Bégin 334-6963

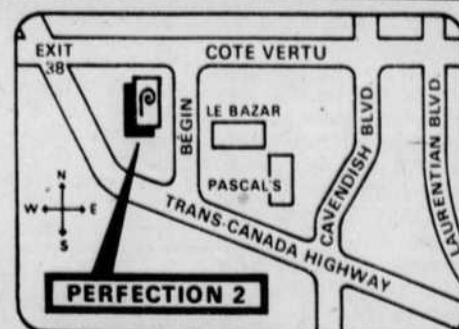
Perfection
rug Les
spécialistes
à votre service

Salle de montre : centre-ville : 1183 ouest, Ste-Catherine — 842-9991

Ouvert le mercredi jusqu'à 6 p.m.
jeudi et vendredi jusqu'à 9 p.m.
Fermé le samedi

Aussi disponibles au :

Perfection 2
Ouvert mercredi jusqu'à 6 p.m.
Jeudi et vendredi jusqu'à 9 p.m.
Fermé le samedi



**950 Bégin à Côte Vertu
St-Laurent / 334-6963**

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 p.m.